Budget principal et budgets annexes

Budget primitif 2011

Rapport de présentation

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



annexes de la délibération n° 11-4

annexes de la délibération n° 11-4

Sommaire

Introduction : les priorités d'action pour 2011 5

Première partie.
Présentation générale du budget primitif 2011 (budget principal) 33

1. Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion 35

2. Les recettes 2011 39

3. Les dépenses 2011 57

4. La dette et la trésorerie 63

Deuxième partie. L'action de la Région en 2011 69

1- Développement soutenable et stratégies territoriales 70

1.1- Prospective, études et démocratie de proximité 70
1.2- Développement des territoires 73
1.3- Développement soutenable et climat 77
1.4- L'évaluation 78

2 – Innovation, emploi, formation 81

2.1- Emploi et continuité professionnelle 81
2.2- Formation et apprentissage 87
2.3- Economie régionale, innovation et enseignement supérieur 93

3- Solidarités, jeunesse, sport et culture 101

3.1- Solidarités, politique régionale des villes, formations sanitaires et sociales 101
3.2- Culture et patrimoine 108
3.3- Education, sport et vie associative 113

4- Patrimoine régional et éco-mobilité 121

4.1- Eau et agriculture 121
4.2- Habitat, urbanisme et aménagement urbain 125
4.3- Lycées 128
4.4- Transports et grands équipements 132

5- Relations internationales et affaires européennes 137

Troisième partie. Les budgets annexes 141

Budget annexe « Chemins de fer de Provence » 143

Budget annexe « Aéroport d'Avignon » 145

annexes de la délibération n° 11-4

Les priorités d'action pour 2011

Notre Région, notre Avenir

Le budget primitif 2011 est la première réaffirmation dans leur globalité des priorités politiques de la majorité régionale, priorités qui sont désormais l'expression de la volonté populaire des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le débat électoral a eu lieu : il s'agit désormais de mettre en œuvre le contrat de mandature qui nous lie aux citoyens de la région, en agissant avec détermination pour l'emploi, pour le développement soutenable, pour la jeunesse et pour la solidarité, à travers tous nos leviers d'actions, aussi bien nos compétences transférées que volontaristes.

Car il n'y a pas de rupture entre les unes et les autres. Le débat démagogique que l'on veut imposer sur la clause générale de compétence est un faux débat, qui procède d'une atteinte au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales et d'une totale méconnaissance de l'action publique locale.

Il n'y a en effet pas d'action segmentée, que l'on peut cloisonner aisément de façon étanche. Le bon exercice d'une compétence nécessite généralement son propre dépassement, pour agir dans un domaine donné en le situant dans son environnement réel.

Il n'y a pas de bonne politique des lycées ou de l'apprentissage sans une politique ambitieuse et globale en faveur des jeunes, qui se préoccupe de leur santé, de leur mobilité, de leurs conditions d'étude, d'accès à l'enseignement supérieur, à l'emploi, en un mot de leur autonomie.

Il n'y a pas de bonne politique pour le développement des transports sans action pour la sécurité des voyageurs et des cheminots, ou sans une attention aux personnes en situation de pauvreté ou de précarité pour qu'elles puissent avoir la liberté de se déplacer.

Il n'y a pas de bonne politique économique ou de formation professionnelle si l'on perd de vue la finalité de ces politiques qui se résume en un mot : l'emploi.

Et il n'y a pas de bonne action aujourd'hui dans tous ces domaines si l'on n'est attentif aux conséquences énergétiques, climatiques et environnementales de chaque mesure prise, et si nous ne nous

appréhendons nous mêmes dans l'espace euro-méditerranéen et mondial qui est le nôtre.

Dans cet esprit, ce nouveau mandat est marqué par une redéfinition des périmètres politiques des délégations qui vise non seulement à les mettre en adéquation avec le projet politique, mais aussi à rompre avec les frontières traditionnelles entre les compétences que l'Etat nous a transférées et les compétences volontaristes que la collectivité régionale s'est attribuées.

Avec le temps, au fil des actions menées et des résultats obtenus, ces frontières sont en effet devenues de plus en plus factices et conceptuelles. La Région, malgré son jeune âge, s'est imposée aujourd'hui comme une collectivité qui développe une action intégrée, dans l'intérêt de tous ses habitants et de tous ses territoires.

Cela lui permet, cela *nous* permet aujourd'hui de résister aux politiques régressives qui sont conduites au plan national. Nous ne pouvons faire comme si certaines lois injustes n'étaient pas votées, mais nous pouvons tenter, à l'échelle de notre région, de lutter contre la casse des services publics, contre l'abandon et le déménagement des territoires, contre les inégalités sociales que les cadeaux fiscaux du gouvernement aux plus riches ne font qu'accentuer, contre les politiques qui excluent et stigmatisent.

Cette notion de résistance est particulièrement importante aujourd'hui, à l'heure où le gouvernement met tout en œuvre pour réduire l'autonomie et la capacité d'intervention des collectivités locales, et singulièrement celles des régions.

La réforme de la fiscalité locale a constitué la première pierre de cet édifice dont la construction ne doit rien au hasard, participant d'une idéologie libérale et centralisatrice à contre sens de l'histoire elle-même.

En réduisant l'autonomie financière des régions de 44 % à moins de 10 % de leur budget, avec des ressources propres totalement antinomiques avec leurs compétences et projets politiques, et sans marge de manœuvre réelle, le gouvernement porte atteinte, non seulement à leurs capacités d'action, comme à la démocratie locale elle-même. On peut en effet s'interroger sur la légitimité d'une assemblée délibérante dont les élus ont certes reçu leur légitimité du suffrage universel, mais qui n'a pratiquement plus aucune prise sur les recettes de la collectivité.

L'annonce ensuite, par le Président de la République lui-même, du gel des dotations en valeur aux collectivités locales, a constitué le deuxième élément de cette stratégie visant à affaiblir les pouvoirs locaux et intermédiaires. Ce gel équivaut à une perte nette de recettes, pour un montant de 66 millions d'euros sur les trois prochains exercices, et de 170 millions sur les cinq prochaines années.

Après la remise en cause, il y a quelques années, du pacte de solidarité et de croissance entre l'Etat et les régions, et les transferts de charge non compensés, c'est une nouvelle réponse politicienne aux résultats des

élections régionales, qui accroît l'image d'un Etat changeant, incapable d'honorer sa parole et de défendre l'intérêt général.

Enfin, la réforme territoriale, telle qu'adoptée finalement, et non sans mal y compris au sein même de la majorité parlementaire, achève d'assombrir l'horizon des régions. L'avènement du conseiller territorial, la « cantonalisation » des régions, l'affaiblissement de la clause générale de compétence, tout cela est une remise en cause du fait régional, et prend le contre pied, à 180 degrés, du processus historique engagé par le Général de Gaulle et poursuivi par François Mitterrand puis Jean-Pierre Raffarin.

Malgré tout cela, la majorité régionale issue des urnes du 28 mars dernier a décidé de placer ce début de mandat sous le signe offensif de la résistance aux politiques restrictives et régressives, pour continuer de bâtir dans cette région, notre région, une projection de notre république elle-même, en nous attachant à incarner ses valeurs dans toutes nos actions.

En ces temps de crise économique, sociale, environnementale, en ces temps de doute sur notre avenir, celui des générations futures, en ces temps de crise morale au sens d'une crise des valeurs, quand le sommet du pouvoir cultive celles de l'argent, de l'individualisme, du chacun pour soi, les valeurs républicaines retrouvent plus que jamais leur rôle de boussole, pour orienter notre action, et indiquer notre route vers notre avenir commun.

C'est donc parce qu'elle permet aujourd'hui de résister, de nous rassembler autour d'un projet commun, de penser la cohérence de notre espace régional et la proximité avec chaque territoire dans un même mouvement, de nous donner ainsi à vivre l'appartenance à une même communauté de destin, inscrite pleinement dans notre projet républicain que notre région est notre avenir.

Le contexte de préparation du budget 2011

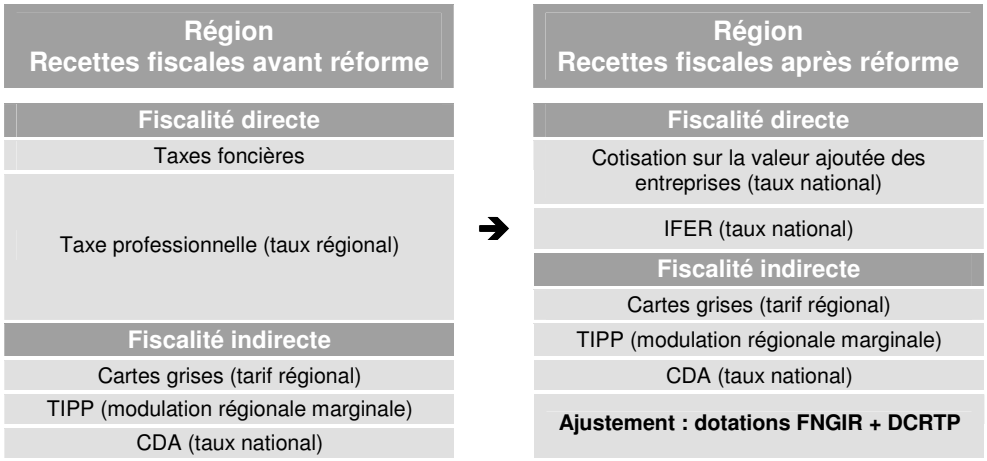
L'année 2011 sera particulièrement difficile pour les collectivités locales, confrontées aux conséquences de la suppression de la taxe professionnelle et au gel des dotations de l'Etat, dans un environnement économique durablement marqué par les conséquences de la crise.

De l'avis unanime, les régions sont le niveau de collectivité le plus pénalisé par la réforme fiscale et la suppression de la taxe professionnelle, dont l'objectif premier était de diminuer les charges pesant sur les entreprises, mais qui bouleverse en fait l'ensemble de la fiscalité locale.

Avant la réforme, les recettes fiscales directes perçues par les régions (taxe professionnelle, taxes foncières) représentaient environ un quart des ressources régionales, et assuraient, grâce à la seule évolution des bases, l'essentiel du dynamisme des recettes.

Les régions étaient par ailleurs en mesure de moduler les taux de ces taxes, condition essentielle d'une véritable autonomie fiscale.

Après la réforme, les régions ne disposent plus de fiscalité directe sur les ménages. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), présentée comme une recette dynamique, est en fait fluctuante et incertaine, et ne compense qu'à hauteur des deux tiers les anciennes recettes, le solde étant couvert par des dotations figées (fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP) ou des recettes non dynamiques (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER).



Au final, les régions maîtriseront moins de 12 % de leurs recettes. Cela pose des questions au plan budgétaire comme au plan de la démocratie, car on est en droit de s'interroger sur la légitimité qu'il reste à des élus qui n'ont plus le pouvoir de lever l'impôt pour mener à bien les politiques pour lesquelles ils ont reçu un mandat de leurs concitoyens.

En outre, la mise en place d'une péréquation horizontale (entre les régions) affaiblira encore le dynamisme de la CVAE dans les années qui viennent.

Les régions vont donc devoir assurer leurs missions de service public avec des recettes fiscales peu ou pas dynamiques (CVAE, IFER), voire au rendement structurellement décroissant (TIPP, cartes grises), qui ne peuvent être modulées qu'à la marge et qui les exposent, plus que les autres collectivités, aux aléas de la conjoncture économique.

Les perspectives sont tout aussi sombres du côté des concours de l'Etat, puisque le gel annoncé des dotations au niveau global se traduira, notamment pour les régions, par une baisse des dotations en valeur.

L'année 2011 marque donc une rupture pour l'échelon régional, par ailleurs fragilisé par le projet de réforme territoriale.

Si les régions ont pu développer des politiques innovantes et ambitieuses, et répondre aux sollicitations des autres collectivités mais également de l'Etat, c'est en effet grâce à des recettes dynamiques, qu'elles pouvaient librement moduler et affecter, conformément à l'esprit de la décentralisation initiée il y a trente ans.

Or, le sort réservé aux régions dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale s'inscrit en complète opposition avec cette décentralisation respectueuse de l'autonomie locale.

Le projet politique mis en œuvre au plan national est clair : il est à la fois centralisateur et libéral. Il consiste à renforcer le pouvoir de contrôle et de tutelle des représentants de l'Etat, tout en émiettant et en complexifiant le pouvoir local, et en diminuant ses marges d'intervention, voire en l'asphyxiant pour le contraindre à des partenariats qui font le jeu du privé.

Il n'est pas possible de culpabiliser les régions sur leurs dépenses sans engager une vraie réforme de la fiscalité régionale, qui permettre d'assurer aux régions des recettes dynamiques et adaptées à leurs missions.

Dans l'attente de cette indispensable réforme, l'enjeu pour notre Institution est de maintenir, dans un contexte de resserrement général des marges de manœuvre des collectivités, une capacité d'intervention à la hauteur des attentes des citoyens de Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout en préservant une politique d'investissement ambitieuse, essentielle pour préparer l'avenir.

Pour un aménagement et un développement soutenables de notre région

La Région poursuivra en 2011 ses efforts en termes de développement et d'aménagement soutenables, en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles elle devra faire face, résultant à la fois de la crise économique et du gel des dotations de l'Etat. La prise en compte d'un contexte financier très contraint rend plus complexe la mise en œuvre du projet politique de cette nouvelle mandature, pour lequel des moyens nouveaux doivent être mobilisés et garantir la permanence de la capacité d'intervention de la collectivité.

Le plan de desserte TER sera sensiblement au même niveau qu'en 2010, avec quelques ajustements ponctuels, ce qui constituera un tour de force, vu la hausse du coût de fonctionnement des transports qui devra être assumée, en raison des modifications législatives ou réglementaires (réforme des retraites de 2008 en particulier) qui correspondent à autant de transferts de charge supplémentaires déguisés de l'Etat.

La récente montée en charge des besoins d'investissements de certains secteurs, notamment la culture, les formations sanitaires et sociales et les sports est un paramètre important de l'exercice budgétaire 2011, de même que la poursuite des opérations d'envergure ayant émergé ces dernières années telles que le Centre régional de la Méditerranée, l'Université régionale des Métiers, le FRAC, les équipements sportifs ou encore les opérations du contrat de projets, sans oublier les projets concernant les lycées devant être construits ou rénovés.

Ces perspectives conduisent la Région à se doter dès 2011 d'un outil de programmation à travers la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement, qui sera annexé au budget primitif. Ce PPI permettra une

mobilisation optimale des crédits liés aux opérations engagées ou programmées. Son élaboration mobilisera l'ensemble des délégations pour intégrer tous les investissements de la Région sur la durée du mandat. Plus précisément, l'élaboration du PPI, des contrats de développement, des projets de financement par crédit-bail, fera l'objet d'une concertation étroite entre délégations et directions de la Région. Les contrats de développement permettront d'accompagner les actions des collectivités locales compatibles avec les orientations politiques de la Région.

Le développement soutenable est un des enjeux majeurs de la Région qui entend poursuivre cette politique en s'appuyant très largement sur les orientations suivantes :

Le maintien d'un niveau élevé d'investissement

Malgré les contraintes liées à la fois à la crise économique et au désengagement de l'Etat, la Région maintiendra, comme elle l'a fait déjà tout au long des précédentes mandatures, sa commande publique à un niveau élevé.

Ainsi, si les autorisations de programme prévues au BP 2011 sont en diminution après le niveau exceptionnel atteint en 2010, les crédits de paiement d'investissement se maintiennent à un niveau comparable à celui du BP 2010.

Investissement global de la Région, BP 2010 / BP 2011

	Autorisations de programme		**Crédits de paiement d'investissement**	
	BP 2010	**BP 2011**	**BP 2010**	**BP 2011**
Budget principal	643,6 M€	551,2 M€	568,1 M€	558,4 M€
Budget annexe "Chemins de fer de Provence"	28,4 M€	15,7 M€	34,5 M€	44,3 M€
Budget annexe "Aéroport d'Avignon"	10,7 M€	4,0 M€	6,0 M€	6,7 M€
Total	**682,7 M€**	**570,9 M€**	**608,6 M€**	**609,4 M€**

La Région figure en effet au premier rang des collectivités en termes d'investissement : elle y consacre près d'un tiers de son budget.

Ce choix traduit une forte volonté de soutenir l'activité économique, de mieux répondre à l'attente des populations toujours plus importantes, de désenclaver la région, d'agir solidairement avec le massif alpin, d'améliorer le fonctionnement de ses grandes agglomérations afin de préserver le cadre de vie de ses habitants, et apporter des réponses à deux des plus grands défis de notre siècle : le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Toutes les solutions identifiées au terme d'un travail spécifique d'ingénierie financière seront utilisées pour financer les opérations d'investissement les plus lourdes.

Le développement de l'offre des dessertes par trains ou par autocars sur l'ensemble du territoire régional

Ce maillage permet d'ores et déjà à la plus grande partie de la population de rejoindre les centres urbains, les lieux d'études ou d'activités. Il s'agit en 2011 de poursuivre les efforts engagés en termes d'amélioration des conditions de confort, de sécurité, mais aussi et surtout de qualité. C'est le sens du protocole d'accord avec la SNCF qui prendra effet en 2011. Dans ce sens, un effort de la Région est prévu sur le matériel roulant dont les matériels neufs et l'adaptation des matériels existants (accompagnement du plan de redressement ProriTer).

La Région poursuit par ailleurs sa volonté de développer l'intermodalité en déployant progressivement une billettique et une information partagée avec les réseaux urbains et départementaux. La mise en œuvre d'une réforme tarifaire en faveur de tous les publics et en favorisant l'autonomie des jeunes illustre enfin le souci de rendre véritablement accessible le service public régional de transports.

L'ensemble de cette stratégie fait largement appel aux investissements, ce qui permet, au-delà des interventions dans le domaine économique, un soutien fort de la Région à l'activité des entreprises de bâtiments et de travaux publics qui représente l'un des secteurs les plus porteurs en matière de création d'emplois.

La réalisation d'équipements majeurs pour lesquels la Région est maître d'ouvrage : le positionnement de Marseille en Méditerranée et la préparation de l'année 2013 avec Marseille capitale européenne de la culture, la poursuite des travaux du CEREM et l'engagement de ceux du FRAC, la poursuite de la réhabilitation de la friche des anciens ateliers ferroviaires à Arles. Un nouveau projet tel que l'implantation, sur le périmètre d'Euroméditerranée, de l'Université régionale des métiers, en lien avec la Chambre régionale des Métiers.

Dans le domaine des infrastructures ferroviaires, les travaux de renouvellement de la section urbaine de la ligne des Chemins de Fer de la Provence et de la modernisation du haut seront poursuivis.

Le programme d'investissement dédié au site de l'aéroport d'Avignon permettra de lancer les travaux de la pépinière d'entreprise liée au pôle de compétitivité Pégase, dont les objectifs seront ancrés dans le développement durable.

Pour les lycées, trois chantiers importants marqueront cette année 2011 : les nouveaux lycées de Drap, de La Fourragère et de St Mitre à Marseille. D'importants travaux de restructuration seront menés notamment aux Lycées Les Eucalyptus à Nice, Alexandra David Neel à Digne, au Domaine d'Eguilles à Vedène et Léon Blum à Draguignan.

Les travaux d'amélioration des conditions d'accueil seront également poursuivis dans de nombreux établissements. Le maintien des moyens consacrés à l'éducation permettront d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les 185 000 élèves qui fréquentent les 182 lycées régionaux. Des études concernant les adaptations thermiques des bâtiments

seront engagées sur de nombreux sites, en application du programme AGIR + adopté récemment.

En tant qu'employeur public, la Région assume pleinement ses responsabilités. Pour assurer les missions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration qui lui ont été confiées par la loi, outre l'accueil de près de 3100 agents des lycées intégrés aux effectifs de la Région, ce sont 300 postes de personnels titulaires qui ont été créés en 4 ans.

A partir de 2011, de nouveaux emplois seront créés (une centaine sur 4 ans) pour tenir compte des besoins supplémentaires, dans les anciens comme dans les nouveaux établissements. L'effort important de déprécarisation (2/3 parmi les recrutements dans les lycées) pourra ainsi être poursuivi.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures visant l'amélioration du pouvoir d'achat des agents régionaux des lycées et des services, avec un effort particulier pour les plus bas revenus, sera synthétisé dans un contrat social de mandature qui montrera l'ambition de la Région en matière d'emploi et de service publics, tout à l'opposé des politiques de régression et de restriction de l'action publique qui sont à l'œuvre au plan national.

La poursuite des partenariats avec l'Etat et ses établissements publics

Le cadre stratégique de partenariat Etat-Région, voté par l'Assemblée plénière le 25 juin 2010, fait désormais du Contrat de projets le cadre privilégié de mise en œuvre de stratégies partagées pour l'aménagement et le développement économique durable du territoire régional. A ce titre, la révision à mi-parcours devra permettre de mieux prendre en compte les priorités régionales de la nouvelle mandature.

Dans le domaine des infrastructures ferroviaires, les opérations seront poursuivies sur la ligne de Marseille-Aubagne et entre Cannes, Antibes et Nice, et sur la ligne du Val de Durance et de Nice-Breil. Les travaux du raccordement entre Avignon TGV et Avignon Centre seront engagés avec le prolongement vers Carpentras. Il en est de même pour ce qui concerne les travaux devant permettre l'augmentation du nombre de trains entre Toulon et Hyères. Toutefois, l'année 2011 pourrait enregistrer un certain ralentissement des nouveaux investissements du fait d'un gel des crédits de l'Etat.

La Région poursuivra ses engagements sur des études de préfiguration dans le cadre du plan régional de transports notamment concernant les réouvertures d'Aix-Rognac, Gardanne-Carnoules, Les Arcs-Draguignan ainsi que l'avant projet de Digne-St Auban.

Pour ce qui concerne le projet de tunnel sous le Montgenèvre, les études nécessaires seront réalisées pour engager le débat public.

Dans le domaine environnemental et énergétique, il s'agit de travailler à une gestion économe des ressources (eau, énergie, biodiversité,…) et à une modification des comportements, les deux allant de pair.

Il conviendra, en conformité avec les accords de la convention internationale sur la diversité biologique signés à Nagoya (oct. 2010), de reconsidérer des subventions ayant des effets pervers sur la biodiversité. Dans le même esprit, il faudra s'assurer que nos politiques régionales ne conduisent pas à une érosion de biodiversité. Un chantier sera ouvert dans le cadre de la stratégie régionale pour la biodiversité afin de conduire la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des politiques régionales.

Dans le domaine des routes, la Région respectera ses engagements sur les programmes départementaux. Les nouvelles opérations inscrites au programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009/2013 (déviation de Miramas, rocade de Gap, itinéraires routiers Gap Italie et Gap Grenoble, déviation de Barème, déviation de Martigues-Port de Bouc) seront toutefois conditionnées à l'issue des négociations avec l'Etat, menées dans le cadre de la délibération régionale du 25 juin 2010. Hors PDMI, la convention de financement de la L2 devrait être présentée au vote des élus fin 2011.

La Région participera au groupement d'intérêt public « Iter-Val de Durance et les territoires », dans lequel elle continuera de promouvoir sa vision du développement durable du Val de Durance, au travers notamment de la consultation d'urbanisme de paysage et de développement durable à la grande échelle.

Dans le cadre d'un partenariat avec les autres collectivités, la Région continuera d'assumer son rôle de structuration de l'aménagement et de solidarité envers les petites communes.

De très nombreux projets portant sur des aménagements urbains (pôles d'échanges, opérations de rénovation urbaine et de réhabilitation dans le patrimoine ancien, **projet de réhabilitation thermique des logements sociaux**), sur des implantations d'activités et sur des aménagements hydrauliques seront réalisés grâce au soutien de la Région.

Le développement de l'éco-mobilité et des pistes cyclables, vélos route et voies vertes permettra d'impulser une nouvelle politique « vélo ».

En matière d'habitat, il s'agira d'orienter les politiques de solidarités urbaines et sociales à travers le financement des opérations de rénovation urbaine mais aussi des interventions sur les opérations de réhabilitation dans le patrimoine ancien (copropriétés dégradées et logements anciens), toutes ces opérations devant par ailleurs s'inscrire dans des programmes d'économie d'énergie.

Il s'agira en particulier d'engager un partenariat stratégique avec les organismes HLM de notre région afin de mettre en œuvre un plan pluriannuel de réhabilitation énergétique qui concernera 25 000 logements en 4 ans, soit près de 10 % du parc public régional de logement social.

En matière de foncier et d'urbanisme, il conviendra d'inciter les partenaires à intégrer encore davantage les enjeux du développement soutenable dans les documents de planification et la Région favorisera en priorité dans ses

interventions et aides aux acquisitions foncières les actions permettant de favoriser la production de logements sociaux, les sorties de portage de l'établissement public foncier régional, le développement du foncier agricole.

L'appel à projets « Fonds de solidarité locale » sera reconduit pour la 7ème année consécutive et le soutien traditionnel à l'aménagement et à l'équipement des communes sera poursuivi.

De façon générale, l'effort financier pour les petites communes sera maintenu pour le FSL comme pour l'ensemble des dispositifs et actions les concernant.

L'année 2011 sera aussi marquée par la montée en puissance de programmes régionaux (programme d'aménagement solidaire, les 3 programmes d'aménagement durable et solidaire des espaces valléens et des stations des Alpes du Sud, des espaces nordiques et des activités pleine nature, les programmes risques…) dans lesquels la Région impulse une dynamique territoriale qui concilie objectifs régionaux et locaux dans l'optique d'un développement et d'un aménagement durable. Les projets inscrits au contrat de redynamisation avec Briançon et la vallée de l'Ubaye seront également pris en compte.

Dans cet ensemble, la politique régionale de prévention des risques restera un axe fort de notre intervention en faveur de nos territoires, qui sont pratiquement tous concernés. Nous serons au côté des communes et des intercommunalités pour rechercher avec elles et soutenir des solutions d'aménagement et de développement adaptées pour qu'elles puissent « vivre avec le risque », sans mettre en danger les populations concernées, ni « vitrifier » nos territoires.

Dans le même temps, nous serons là encore pour exprimer la solidarité régionale en cas de besoin, si de nouvelles catastrophes devaient survenir, à l'image de la mobilisation de l'ensemble de notre collectivité, avec ses agents, ses élus et ses moyens financiers, en faveur des communes et des habitants du Var.

Au final, avec ce budget primitif, la majorité régionale entend bien maintenir un effort important d'investissements publics dont les retombées en termes d'emplois contribuent fortement à l'amélioration des conditions de vie et de l'environnement des habitants de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Pour l'emploi

Forte des 25 000 emplois créés et soutenus depuis cinq ans, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuit sa politique en faveur d'un emploi de qualité en proposant à nos concitoyens un véritable contrat d'engagement : **le contrat régional pour l'emploi et une économie responsable (CREER)**.

Fondé sur le principe qu'il n'est d'emploi durable qu'inscrit dans une dynamique économique, et qu'il n'est d'emploi de qualité qu'associé à un projet de sécurisation des parcours professionnels, la Région mobilise deux

de ses compétences les plus emblématiques, la formation professionnelle et le développement économique, au bénéfice d'une politique de l'emploi ambitieuse.

« Accompagner 10 000 nouveaux emplois par an » : cet engagement passe par l'organisation structurée et méthodique d'une intervention de la Région à tous les niveaux du processus de création d'emploi ou du parcours professionnel. Le soutien à l'activité, aux secteurs professionnels et aux entreprises, la nécessité d'un « changement d'échelle » pour les TPE régionales, la poursuite du maillage territorial par les réseaux régionaux d'entreprises, les PRIDES, l'insertion professionnelle des personnes par la formation et la qualification : ce sont les principaux leviers de l'action de la Région, qui, en 2011, poursuivra la mise en cohérence de ses dispositifs en faveur de l'emploi.

La révision du schéma régional de développement économique, dorénavant appelé « schéma régional de développement de l'économie durable pour l'emploi », la négociation avec l'Etat et les partenaires sociaux d'un « contrat de plan régional de développement des formations » (CPRDF), dans lequel la formation professionnelle des salariés occupe une place centrale, la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale de l'innovation, contribueront à actualiser les cadres d'intervention de la collectivité et permettront de définir les orientations générales des politiques régionales.

Mais au-delà des dispositifs, le contrat régional pour l'emploi se fait au nom de principes politiques forts, qu'il est d'autant plus nécessaire de rappeler que la montée régulière du chômage et de la précarité (aujourd'hui 70 % des nouvelles embauches se font sous forme de contrats « atypiques » (cdd, intérims, contrats à temps partiel subi), continuent de déstructurer le marché du travail et de casser le lien social.

Là où l'insécurité sociale se fait, chaque jour, davantage plus violente, nous avons le devoir, au niveau de notre collectivité, de répondre par **la construction de nouvelles sécurités** pour l'accès à la qualification des personnes qui en sont dépourvues (au travers des contrats d'accès à la qualification) et sécuriser les personnes dans leurs parcours professionnels (contrats de continuité professionnelle)

C'est aussi la **responsabilité sociale et environnementale**, qui guide les relations de la Région avec les entreprises qu'elle accompagne. Ces principes seront intégrés progressivement aux appels à projets et conventions de partenariat, car ils permettent la promotion et la capitalisation des bonnes pratiques, et mettent le respect de l'homme et de son environnement au cœur de la croissance et du développement économique.

C'est enfin **l'innovation**, sociale, économique et technologique, qui constitue le fil conducteur de l'action de la Région en faveur de l'emploi.

Le fonds régional d'innovation pour l'emploi, doté d'une enveloppe dédiée au financement de projets créateurs d'emploi et socialement utiles, permettra un effet démultiplicateur auprès de l'ensemble des secteurs. En matière d'enseignement supérieur et de recherche, le soutien particulier apporté au

transfert de technologies et à la valorisation de la recherche sera renforcé en encourageant les partenariats recherche-industrie et en poursuivant la démarche de structuration de PACA Innovation (réseau régional de l'innovation).

Construire l'accès à la qualification professionnelle pour tous au sein du service public régional de formation professionnelle et d'apprentissage

Responsable de la mise en œuvre des programmes de formation dans les domaines de l'apprentissage et de la formation continue destinés aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux étudiants du secteur sanitaire et social, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première Région à avoir créé, en 2006, un service public régional de formation permanente et d'apprentissage.

Construit en fonction des besoins des territoires, des besoins des personnes et des entreprises, il est élaboré dans la concertation avec l'ensemble des acteurs : les usagers, les organismes de formation, les CFA, les partenaires sociaux, les services de l'Etat, les entreprises du territoire, les structures d'accueil, …

Dans ce cadre et suite à la loi du 24 novembre 2009 relative à « l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie », un **contrat de plan régional de développement des formations (CPRDF)** est en cours d'élaboration et sera finalisé au 1er juin 2011.

Ce contrat a pour objectifs de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et d'assurer un développement cohérent des filières de formation professionnelle initiale et continue. Le CPRDF vaut également schéma prévisionnel de l'apprentissage, schéma régional des formations sociales et schéma régional des formations sanitaires.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité répondre de façon spécifique au droit à la qualification pour tous, notamment pour les jeunes et les adultes sortis du système scolaire sans qualification. Les espaces territoriaux d'accès aux premiers savoirs (ETAPS) mobilisent, chaque année, plus de 17 millions d'euros et visent l'acquisition des savoirs généraux, notamment les premiers savoirs, selon les besoins des demandeurs, dans une perspective d'accès à une qualification professionnelle, à l'emploi et à l'éducation permanente.

En plaçant les usagers au cœur de ses dispositifs, la Région les accompagne également pour l'accueil, l'information et l'orientation professionnelle. Aujourd'hui, l'ensemble de ces dispositifs 2ème chance marquent notre volonté d'intervenir plus particulièrement en direction des publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle.

Parce que la qualification professionnelle est seule garante d'une insertion professionnelle réussie et durable, nous avons fait une priorité, au sein des ETAQ (espaces territoriaux d'accès à la qualification) de l'accès à la

première qualification professionnelle (niveaux V et IV). Ainsi, plus de 55 millions d'euros sont mobilisés afin que 12 500 personnes bénéficient d'un contrat d'accès à la qualification chaque année, assortie d'une rémunération (40 millions d'euros).

Avec un budget annuel de 80 M€, 68 CFA, 250 sites de formation et près de 33 555 apprentis, la Région, à travers son programme régional d'apprentissage, entend permettre à la fois l'accès à la première qualification (CAP, BEP ou Bac Pro) pour tous, l'accès à l'emploi durable par une formation qualifiante, l'égalité des chances, la liberté et la promotion sociale des habitants de son territoire.

Dans ce cadre, elle participe activement à l'amélioration des conditions d'accueil et de vie de ses apprentis (aides au transport, à l'hébergement, à la restauration, financement du premier équipement, mobilité européenne…) ainsi qu'à la valorisation des filières d'apprentissage. La prime aux employeurs d'apprentis, versée par la Région, tient compte de la qualité de l'apprentissage et de l'engagement en faveur de la lutte contre toutes les formes de discriminations.

La loi du 13 août 2004 a notamment confié aux Régions la responsabilité de définir les besoins en matière de santé publique sur l'ensemble de son territoire.

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales a pour objet de développer l'égalité d'accès à la formation, à la qualification et à l'emploi, d'améliorer et d'amplifier la gratuité des formations et enfin, d'accroître l'efficacité des dispositifs de formation. Il vise également à améliorer les conditions de vie des élèves/stagiaires/étudiants par l'attribution de bourses et d'aides individuelles. Aujourd'hui, plus de 14 000 étudiants et stagiaires de la formation professionnelle en bénéficient.

Les secteurs du sanitaire et du social représentent de véritables enjeux de formation mais également de santé publique : dans ce cadre, la Région ne cessera de défendre l'accès aux soins pour tous : des personnels soignants de demain, qualifiés, formés représentent la garantie pour les usagers de trouver un service public de santé de qualité et accessible dans la proximité.

Favoriser la continuité professionnelle

En réponse à la crise financière et socio-économique, mais aussi animée par une préoccupation à plus long terme, la Région s'est engagée dès avril 2009 en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, dans une démarche innovante visant à mobiliser lune partie des moyens de la formation professionnelle afin de contribuer à une meilleure continuité professionnelle des parcours des actifs les plus fragilisés. Il s'agit de mettre en place une gestion « préventive » des compétences et des qualifications qui permette d'accompagner les TPE et PME du territoire régional.

En 2011, cet accompagnement prendra la forme de « contrats de continuité professionnelle » individuels qui permettront à 5000 actifs par an de bénéficier d'étapes de parcours dans le cadre d'actions menées au titre des

différents volets du fonds de formation IRIS (Intervention régionale pour l'investissement social) et de l'expérimentation « AMETIS », démarche territoriale qui propose à travers la formation et l'accès à la qualification, une nouvelle gestion des emplois et des compétences, de nouvelles pratiques et de nouveaux modes de collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

La Région maintiendra son effort dans le soutien à des dispositifs visant l'insertion professionnelle de publics en difficulté, notamment à travers les actions relevant de l'IAE et de celles contribuant à la territorialisation des dispositifs d'accompagnement à l'emploi (PLIE, MDE…) .

Conforter une dynamique économique innovante et créatrice d'emplois

Plusieurs dispositifs devraient voir leurs critères évoluer pour répondre au mieux aux besoins des entreprises (le contrat de développement pour l'emploi (CDE), le prêt régional à la création d'entreprises (PRCE), etc.). Les nouvelles orientations du dispositif PRIDES, suite à l'évaluation réalisée en 2010, permettront d'engager la renégociation des contrats d'objectifs arrivés à terme en 2010.

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale de l'innovation (SRI) se déclinera dans les différents champs d'intervention : PRIDES et accompagnement de l'innovation, enseignement supérieur et recherche, vie étudiante autour de l'insertion professionnelle et de la mobilité internationale, TIC avec les nouveaux services et usages, le très haut débit, tourisme.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est créatrice d'emplois non délocalisables et de liens sociaux entre les habitants de nos territoires. Faisant de la capacité à créer de la richesse un moyen plutôt qu'une finalité, les entreprises de l'ESS sont des acteurs économiques à part entière, qui salarient près de 155 000 personnes dans notre région. La Région renforcera son intervention dans ce domaine autour d'une approche élargie non limitée à la seule dimension des statuts. L'objectif affiché par la Région est de doubler la part de l'économie sociale et solidaire d'ici 2014.

Les outils financiers du développement économique sont également adaptés. La stratégie régionale de l'innovation requiert en effet, pour stimuler et financer l'innovation dans les entreprises, l'adaptation des dispositifs de financement existants (Proxipaca-Finance, appels à projets recherche finalisée, banques du secteur coopératif,…) et la mise en place de nouveaux outils comme la création d'un volet extension du fonds de co-investissement « Provence-Alpes-Côte d'Azur Investissement » pour les entreprises en développement.

Accompagner nos concitoyens

Proposer un modèle de « vivre ensemble »

Accompagner les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un objectif majeur de notre collectivité, car il s'agit, dans un contexte d'incertitudes, de maintenir un niveau de réponse adapté aux attentes de nos concitoyens.

La transformation profonde du contexte de l'action publique en France (la RGPP qui n'en finit pas de démanteler les services publics de l'Etat, la réforme des collectivités qui laisse augurer une remise en cause de leurs interventions au-delà de leurs compétences légales), questionne de façon accrue la capacité de la Région à garantir aux habitants de Provence-Alpes-Côte-d'Azur une transparence, une proximité, et une pertinence de son action.

C'est bien dans la vie quotidienne de nos concitoyens que doivent se traduire les principaux choix politiques de la Région : les transports, la solidarité, la santé, le logement, l'emploi, la formation, l'accès à une programmation culturelle de qualité et aux pratiques artistiques amateur…

L'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens est un engagement fort de la majorité régionale, et en 2011, sa mise en œuvre reposera sur plusieurs orientations.

L'appui au secteur associatif et aux territoires à enjeu spécifique

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les associations, résultant en particulier du retrait des autres financeurs publics et notamment de l'Etat, la Région poursuivra ses efforts pour améliorer la professionnalisation des acteurs associatifs, mieux les informer, aider les structures régionales à coordonner les actions des associations locales, en les aidant à travailler en réseau et à mutualiser leurs moyens. En encourageant les jeunes à s'engager dans la vie associative, elle favorisera la relève des professionnels et des bénévoles.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur veillera aussi à ce que ses politiques en matière de solidarité, de santé, d'accès à la culture et aux activités physiques et sportives soient équitablement mises en œuvre sur l'ensemble des territoires, notamment ceux où la population se heurte à des difficultés particulières dans les villes comme dans les territoires ruraux et de montagne.

La politique régionale des solidarités

La Région poursuivra sa politique originale de solidarité, de sécurité et de prévention en contribuant à :

- améliorer les conditions d'études et de formation des jeunes et des adultes par l'attribution d'aides individuelles (bourse des élèves infirmiers, bourse de mobilité étudiante, rémunération des stagiaires de la formation professionnelle) ;

- améliorer les conditions de vie par des contributions régionales permettant la diminution voire la gratuité pour l'accès à certains services (politique tarifaire dans les transports, chéquier Ciné Lecture, manuels scolaires, premier équipement professionnel des lycéens et apprentis…).

La reconduction de la convention de partenariat avec le ministère de la Justice vise à favoriser le « droit au droit », c'est-à-dire l'accès au droit et le meilleur accompagnement des victimes, la prévention de la récidive, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous main de justice ou dans le cadre de la convention Protection Judiciaire Jeunesse.

De même une convention permettra l'amélioration des conditions d'enseignement des jeunes détenus au sein de l'unité pédagogique régionale. La Région apportera à ce public particulièrement en difficulté des moyens éducatifs supplémentaires : manuels, équipement informatique, accès des enseignants aux ressources pédagogiques en ligne du dispositif Corrélyce, financements au titre des conventions de vie lycéenne.

Une politique régionale des villes au service d'un développement urbain solidaire

La question de la lutte contre la ségrégation urbaine est également au cœur de l'action publique régionale, comme un chapitre incontournable de l'aménagement durable de notre territoire.

En ce sens, la Région poursuivra son action pour restaurer le lien social et reconstruire des dynamiques de réussite dans les territoires urbains les plus touchés par le chômage et les processus d'exclusion.

Sur la base du constat de l'incapacité de l'Etat à porter une approche intégrant l'ensemble des problématiques qui impactent ses territoires urbains, la Région pourra mobiliser certains de moyens afin de soutenir, aux côtés des collectivités concernées, des projets intégrés et innovants visant à un développement urbain solidaire.

En lien étroit avec les politiques régionales, notamment de formation, d'éducation et de développement économique, la contribution régionale aura vocation à optimiser les actions menées par les communes et les communautés d'agglomération en matière de politique de la ville.

Lutter contre les discriminations

Afin d'assurer à tous les mêmes chances de participer à la vie de la cité, la Région soutient des initiatives au rayonnement régional avéré, répondant aux besoins spécifiques des territoires et de leurs habitants les plus en difficulté.

Ainsi, il s'agit de soutenir les projets de développement des échanges, de l'entraide et des liens intergénérationnels auprès des publics en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle en prenant en compte les éléments suivants :

- la « parole » des personnes en situation difficile,
- la médiation et l'accompagnement des démarches d'accès aux droits,
- la prévention et la détection des discriminations auprès des publics notamment jeunes (prévention en milieu scolaire en particulier),
- l'aide à la parentalité,
- la lutte contre les discriminations.

Ainsi que nous nous y sommes engagés, nous créerons une charte régionale de la lutte contre les discriminations et une mission régionale pour veiller à son application.

Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

La Région affirme un volontarisme résolu, à lutter contre toutes les inégalités, les discriminations et les violences faites aux femmes et ce, dans l'ensemble de ses politiques, qu'elles relèvent de compétences légales ou volontaires.

Dans ce cadre, la Région soutient et finance des projets visant à informer les femmes sur leurs droits, prévenir les violences qui leur sont faites, accueillir celles qui les subissent ou les ont subies, accompagner les actions initiées par les associations et organiser des événements de sensibilisation à l'égalité entre les sexes.

Pour ce faire, la Région entretient d'étroits partenariats avec des structures régionales incontournables telles que le groupement régional pour l'action et l'information des femmes, mais aussi avec les centres d'information des droits des femmes et des familles, le mouvement français pour le planning familial PACA, etc.

Nouvelle marque de son engagement, la Région adhèrera en 2011 à l'association « Elu-e-s contre les violences faites aux femmes » (ECVF), ce qui lui permettra de renforcer ses actions localement et de mutualiser au niveau national.

L'éducation à l'environnement

Le travail en faveur de l'éducation à l'environnement et de la mise en réseau des acteurs associatifs sera poursuivi et approfondi, en valorisant en particulier la biodiversité.

L'accompagnement des jeunes dans leur parcours de vie

En 2011, la Région poursuivra sa politique en faveur de l'amélioration des conditions de vie des citoyens quel que soit leur statut et mettra un accent particulier sur l'accompagnement des jeunes.

En effet, la majorité élue en mars 2010 entend protéger la jeunesse de notre région, population particulièrement touchée par la crise et ses conséquences économiques et sociales et surtout lui redonner espoir et confiance en ses capacités et son avenir.

Pour cela, plusieurs mesures concrètes vont être déployées pour un accompagnement des jeunes dans leur parcours d'autonomie, en renforçant l'accessibilité aux dispositifs existants, en déployant des mesures nouvelles sur les compétences légales et les politiques volontaristes, transports, l'éducation à la santé et la prévention.

Nous élargirons notre action avec la mise en place d'outils de prévention type le « pass santé » ainsi que nous développerons une véritable politique de prévention sur l'environnement et la santé.

L'alimentation sera aussi abordée sous l'angle de la santé, et notamment en favorisant l'accès à une alimentation de qualité pour les plus démunis. citoyenneté, culture, sport, mobilité, nouvelles technologies…

Dans la continuité de la méthode participative impulsée précédemment, la Région souhaite créer un espace d'expression et de concertation des jeunes complémentaire au Conseil régional des Jeunes. L'année 2011 proposera une expérimentation en ce sens visant à améliorer les réponses faites à la diversité des attentes de nos jeunesses et à rapprocher les jeunes citoyens de vie politique et de l'action publique.

Promouvoir une démocratie active et défendre les services publics

Les réformes mises en œuvre par le gouvernement ont pour conséquence une profonde déstructuration de l'architecture des services publics, avec un impact considérable pour les territoires et leurs habitants dont les conséquences sont encore à venir.

Par ailleurs, les résultats du dernier recensement ont montré que l'attractivité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne se démentait pas, générant des besoins nouveaux en termes de services, et nécessitant de se questionner sur les réponses qu'il convient d'apporter.

Sans se substituer aux prérogatives et responsabilités relevant de l'Etat, la Région souhaite apporter des réponses à la construction d'une offre de services satisfaisant les besoins des habitants, et adaptée aux diversités des territoires.

Nous allons ainsi engager la démarche des maisons régionales des services publics visant à labelliser et donc à soutenir des espaces associatifs ou communaux permettant de lutter contre la désertification des territoires et le désengagement de l'Etat. La mise en œuvre de l'observatoire des services publics doit également être un outil de résistance à la casse des services publics, mais aussi un espace de réflexion sur la construction de services publics modernes et créateurs d'emplois.

2011 sera également l'année de la réflexion et de la mise en place de **Maisons pluridisciplinaires de santé** dans les territoires où l'offre de santé actuelle est insuffisante, voire quasi inexistante, et plus largement de la mise en œuvre d'une stratégie régionale novatrice en matière de santé

2011 sera aussi l'année de la construction d'un service public régional de restauration scolaire de qualité. Par sa délibération du 8 février 2010, le Conseil régional a reconnu la restauration scolaire comme un service public de proximité, en 2011 il s'agira de le mettre en place, en tenant compte de toutes ses dimensions :

- les ressources humaines : l'accompagnement et la formation continue du personnel des lycées afin de répondre à nos objectifs de qualité et d'équilibre nutritionnel
- le développement économique, l'aménagement durable du territoire et la préservation de l'environnement : le soutien et la promotion des circuits courts et de l'agriculture biologique afin que les professionnels (agriculteurs et regroupement d'agriculteurs) puissent approvisionner les lycées
- la santé publique : l'éducation à une alimentation de qualité et équilibrée. IL s'agira aussi de mieux communiquer sur la relation santé-alimentation auprès des jeunes ;
- la lutte contre les inégalités sociales en permettant l'accès à tous à ce service public ;
- l'amélioration de la qualité de l'accueil en investissant sur des équipements et de lieux de restauration de qualité pour favoriser l'augmentation de la fréquentation des jeunes.

Enfin nous réfléchirons à la mise en place d'un mode alternatif complémentaire de restauration scolaire répondant aux nécessités de qualité nutritionnelle en même temps qu'au monde de la jeunesse et à ses particularités toujours dans un objectif de fidélisation et d'attraction de notre service public de restauration.

Afin que le coût de ces améliorations ne pèse pas totalement sur les familles, la Région a décidé de poursuivre en 2011, pour la troisième année consécutive, la baisse du prélèvement qu'elle effectue auprès des lycées pour la participation à la rémunération des personnels. Elle complétera cette mesure générale bénéficiant à tous les lycéens demi-pensionnaires par des aides individuelles au bénéfice des jeunes en difficulté financière pour l'accès à la demi-pension et à l'internat.

2011 sera aussi une année d'approfondissement et d'amélioration qualitative du service public régional en matière de formation, d'éducation, de restauration scolaire, de transports collectifs de voyageurs, d'innovation économique et de solidarité territoriale dans le cadre de l'exercice de compétence générale, mais également une année de réflexion sur les conséquences à moyen terme de la déstructuration du tissu régional et sur les perspectives d'avenir.

Expression de cette préoccupation constante, des *états généraux de la démocratie locale* seront organisés pour approfondir le dialogue citoyen et remobiliser sur les enjeux démocratiques bouleversés par le puissant mouvement de réformes actuelles dans le paysage national.

Fidèle à une méthode largement éprouvée ces dernières années et reposant sur la solidarité et la proximité des citoyens et des territoires, le dialogue social, l'écoute, le débat citoyen seront les vecteurs de mise en œuvre de cette nouvelle démarche.

Les diverses démarches stratégiques qui sont engagées ou qui le seront en 2011 (SRADT, SOURSE, Stratégie régionale de la biodiversité, CPRDF, SRDE, stratégie de la mer et du littoral, schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des alpes…) seront menées

selon cette méthode, dans le cadre de larges concertations et enrichis par des initiatives spécifiques comme l'organisation des assises territoriales de l'habitat et du foncier, des assises de la culture, les rencontres de la vie associative, ou l'organisation d'ateliers des territoires.

Toutes ces démarches seront menées dans un dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les instances participatives présentes sur les territoires, notamment les conseils de développement.

Plus que jamais, les relations interpersonnelles, la nécessité de s'insérer socialement et professionnellement, la lutte contre les inégalités relève d'une approche spécifique. L'éducation, la formation, l'emploi, le logement, la santé, les services à la personne, la sécurité… sont autant de politiques publiques qui ne peuvent être laissées aux seules forces du marché.

Cette volonté se manifestera comme l'an dernier dans la mise en œuvre des contrats interrégionaux du massif des alpes et du plan Rhône, s'inscrivant en complémentarité avec le contrat de projets, les contrats de territoire, les contrats de Parcs naturels régionaux ainsi que les 10 conventions LEADER. Elle engagera la mise en œuvre de la nouvelle génération des contrats de pays (2011/2013) initiés dans le cadre de la démarche « la Région aime ses pays ».

La Région, par cette nouvelle génération de contrats de pays, entend confirmer sa volonté d'accroître son soutien aux dynamiques territoriales nées dans les pays et aux actions conduites, initiées ou coordonnées par les pays, appuyées par les conseils de développement, acteurs majeurs du développement local et creuset de la démocratie participative.

Quatre thématiques ont été définies pour constituer l'armature des contrats de pays 2011-2013 :

- l'intelligence territoriale et la participation,
- l'atténuation et l'adaptation au changement climatique,
- les nouveaux services à la population,
- et demain, les territoires.

Au travers de ses contrats, la Région maintient un partenariat étroit avec les acteurs locaux permettant de conforter les dynamiques locales créatrices d'activité et d'emploi, de soutenir un aménagement du territoire solidaire et maîtrisé, accompagner les initiatives territoriales venant également nourrir les stratégies régionales. C'est également dans ce cadre que s'exerce également un soutien constant aux instances de démocratie de proximité que la Région accompagne depuis plusieurs années.

Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux

Face aux multiples enjeux du développement durable, de l'urgence climatique à la préservation de la biodiversité, la Région réaffirme sa volonté de construire des politiques publiques qui améliorent notre prise de conscience et font évoluer nos comportements, et ainsi, contribuent à un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement.

Une gestion responsable de l'environnement et des ressources naturelles

Afin de préserver et de promouvoir la biodiversité des paysages, l'année 2011 sera consacrée au lancement de la stratégie régionale de la biodiversité, en association étroite avec les acteurs concernés. Parmi les objectifs retenus, la possibilité de mettre en place un observatoire de la biodiversité, mais aussi la définition de critères de « bio-conditionnalité » accompagnant les interventions de la Région, à l'instar des critères d'éco-conditionnalité.

La ressource en eau et sa gestion durable font l'objet d'un schéma spécifique, le SOURSE.

Par ailleurs, afin de promouvoir la gestion publique de l'eau et d'accompagner les communes ou les intercommunalités souhaitant s'inscrire dans une telle démarche, la Région doit créer, comme elle s'y est engagée à travers une délibération adoptée en octobre dernier, un espace public régional de l'eau, dont la forme juridique, les moyens et le fonctionnement seront stabilisés durant le premier semestre 2011.

Soutenir un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

Cela passera par le soutien aux parcs naturels régionaux et aux structures de gestion des espaces naturels et des milieux aquatiques existants et aux projets en cours : nouvelles réserves naturelles régionales en cours de constitution, des PNR des Préalpes d'Azur, du Parc des Baronnies, et la poursuite des études sur les territoires du Ventoux, de la Sainte Baume, et des Maures.

La mise en œuvre de la trame vert et bleue, dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique, permet de prendre en compte la biodiversité dans l'ensemble des politiques régionales d'aménagement du territoire. L'objectif régional est d'intéresser l'ensemble des acteurs à cet enjeu, au-delà des seuls espaces protégés. La prise en compte de la biodiversité dans les zones périurbaines ou urbaines est une priorité en termes de préservation de la biodiversité.

En matière de gestion des milieux aquatiques, les actions majeures telles que le Plan Durance et le contrat de rivière Durance signé en 2008, le Plan Rhône, la réhabilitation de l'Etang de Berre seront poursuivies.

La promotion d'une excellence énergétique et climatique

La problématique de l'énergie aussi bien en matière de maitrise de la demande que de soutien aux énergies renouvelables occupent une place centrale dans la politique régionale du développement soutenable. Dans la continuité de la démarche AGIR pour l'énergie 2007-2010, la Région s'engage à travers AGIR+ dans de nouvelles orientations, et élargir son champ d'intervention auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et du

grand public, notamment dans le domaine de l'économie en promouvant l'économie de la fonctionnalité et de l'habitat pour travailler à la réduction de la précarité énergétique en lien avec les nouveaux cadres d'interventions en matière de logement et d'habitat.

La Région s'est en outre engagée à être exemplaire sur son patrimoine. Ainsi les toitures des lycées vont être équipées de panneaux photovoltaïques. Les premiers appels à projets ont été lancés en 2010 auprès de tiers investisseurs, en même temps que la Région a installé elle-même des panneaux dans le cadre d'opérations en cours.

Confirmer et renforcer nos engagements et nos actions pour contribuer, à la mesure de nos moyens, à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi anticiper les conséquences du dérèglement climatique et préparer les adaptations à certaines de ses conséquences inéluctables, représente un moyen d'action essentiel pour l'avenir.

C'est dans cet esprit que la Région engage la révision du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADT), qui mettra la question du changement climatique au cœur de ses réflexions afin de partager, avec l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, sociaux, associatifs, une vision collective du territoire à l'horizon 2030.

En complément, la Région va élaborer son propre Plan Climat Energie qui lui permettra de traduire les engagements pris dans la délibération « Réussir Copenhague » et de porter une parole Région dans les différents schémas (schéma régional Climat Air Energie, schéma régional de cohérence écologique) imposés par la Loi Grenelle 2 adoptée par le Parlement en juin 2010.

Dans cette co-élaboration Etat/Région, la Région souhaite s'inscrire dans ces démarches pour porter la parole des spécificités du territoire, qui tiennent compte des politiques engagées depuis plusieurs années.

L'agriculture régionale intègre naturellement les préoccupations centrales du développement durable, en travaillant à la promotion, de l'agriculture biologique, des circuits courts et de l'Agritourisme, à la poursuite de l'opération « Produire et Manger Bio en PACA », et plus généralement, au développement des filières et territoires engagés dans une agriculture respectueuse de l'environnement.

A ce titre, notre partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture issu de la charte stratégique votée en Assemblée plénière le 10 juillet 2009 permet de construire une meilleure connaissance conjoncturelle et structurelle du secteur. Son comité de suivi doit permettre d'enrichir son contenu et de préparer les suites de cette charte. Le maintien, la diversification et le développement de l'agriculture dans le cadre du programme régional pour l'hydraulique agricole sera favorisé en tenant compte de la ressource en eau disponible, de sa gestion économe et de sa qualité (grands ouvrages, modernisation des ouvrages d'irrigation traditionnelle, contrats de canaux…).

Dans le domaine de la forêt, priorité sera donnée à la protection et à la valorisation des forêts, au soutien à la filière forêt-bois par l'accompagnement des entreprises et l'aide à leur structuration, à la prévention des incendies. Les sites à forte fréquentation seront aménagés et le remembrement en forêt privée ainsi que le partenariat avec le CRPF seront encouragés.

Dans le domaine de la mer, de la pêche et du littoral : le littoral et ses activités recouvrent un champ d'importance compte tenu de ses dimensions économiques (activités liées à la mer), environnementales (biodiversité, protection, éducation), et sociales (maintenir l'emploi, accompagner le changement, veiller à l'accès à la mer pour tous). C'est aussi un domaine très transversal où les enjeux pour l'avenir sont déterminants car notre attractivité, notre richesse génèrent aussi une pression forte sur l'environnement, le foncier, …

Dans ce contexte il s'agira de maintenir notre accompagnement à l'économie maritime et à l'ensemble des professionnels de ces secteurs, de le faire en prenant en compte pleinement la dimension environnementale car elle constitue le levier du développement à venir et de la préservation de la richesse de notre littoral, de poursuivre au mieux, notre soutien à l'ensemble des activités sociales, culturelles et sportives inhérentes à la mer.

De surcroît, nos 900 km de côtes sur lesquelles vivent et travaillent 80% des habitants de notre région nécessitent que nous envisagions la mise en place d'une stratégie régionale de la mer et du littoral qui sera proposée fin 2011. Ce travail s'appuiera sur une transversalité importante en effet le domaine de la mer et du littoral intègre plusieurs thématiques qui seront associées (l'économie, les transports, l'environnement, l'énergie, l'aménagement…).

Une Région exemplaire

Parce qu'il s'agit d'une démarche d'amélioration en continu qui concerne la collectivité au premier chef, l'année 2011 sera consacrée :

- à la réalisation d'un état d'avancement et à l'actualisation de la démarche *Agenda 21*, permettant la prise en compte des évolutions constatées depuis 2009 dans les politiques régionales et dans les priorités de la nouvelle mandature,
- à l'engagement d'un processus d'évaluation en continu, par la définition d'indicateurs pertinents et la mise en place de l'empreinte écologique permettant d'apprécier au mieux les progrès en termes d'intégration des principes de développement durable dans la mise en œuvre des politiques régionales

La Région s'attachera enfin à améliorer ses pratiques quotidiennes et ses modalités de fonctionnement de façon à s'inscrire dans une démarche d'éco-responsabilité globale. Déjà fortement engagée dans le tri sélectif et la dématérialisation de ses procédures, elle initiera en 2011 de nouvelles actions volontaristes en faveur d'une mobilité durable (poursuite de la mise en œuvre du plan de déplacement de l'administration) et favorisera le développement de la visioconférence ainsi que la consommation raisonnée des fluides et des fournitures (forte réduction du nombre d'imprimantes et

des impressions, recyclage des matériels informatiques, etc.). De même, une étude sera lancée concernant la migration vers les logiciels libres des services informatiques régionaux.

Notre région dans l'ensemble euroméditerranéen et dans le monde

Deux ans après l'adoption de la stratégie internationale de la Région, 2011 sera l'année de la consolidation du développement amorcé, que ce soit au niveau des services de la Région que de notre bureau de représentation à Bruxelles qui nous accompagne dans la préparation des programmes 2011-2013 et 2014-2020.

Dans le contexte de la globalisation économique, il n'y a en effet pas de développement de la Région sans son renforcement en Europe (par l'Eurorégion notamment) et dans le monde (par sa participation de plus en plus active dans des réseaux multilatéraux).

Cette action internationale est en outre un élément marquant des valeurs que nous portons, de dialogue, de respect, d'ouverture, comme en témoigne la richesse de nos accords de coopération décentralisée, par essence réciproques et participatifs, ou nos interventions humanitaires, notamment celles en Haïti ou sur l'Ile de Grande Comore.

Au fil des années, la Région a ainsi acquis une reconnaissance au sein d'organisations multilatérales comme la CRPM ou plus récemment le FOGAR (Forum Global d'Associations de Régions), l'assemblée mondiale des Régions, dont elle assume la présidence jusqu'en 2012, pour faire entendre la voix des régions au niveau mondial, et faire reconnaître l'efficacité et la pertinence de leur approche territoriale du développement, de leur vision de la cohésion des territoires à l'échelle mondiale, de leur action contre la pauvreté et contre le réchauffement climatique, et de l'impact positif des processus de régionalisation dans les résolutions de conflits.

De la stratégie internationale au plan d'action

1.1- La priorité méditerranéenne

La stratégie de coopération décentralisée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se poursuivra par le développement de programmes d'actions avec ses territoires de coopération (18 accords de coopération), majoritairement implantés sur le pourtour méditerranéen. Il s'agira de développer des projets structurants permettant le déploiement de politiques répondant à des enjeux méditerranéens, conformément au Plan d'action pour la Méditerranée dont s'est dotée la Région en 2009.

Dans ce cadre, l'action de la Région ciblera le suivi des accords de coopération par les conventions loi Thiollière, le développement d'un dispositif d'appel à projet sur l'ensemble de nos thématiques, l'animation de la présence de la Région sur les territoires et la mise en place d'une plateforme régionale de la coopération décentralisée.

La Région soutiendra ainsi une véritable filière régionale de compétences sur les politiques territoriales en Méditerranée.

En partenariat étroit avec l'Etat (Ministère des affaires étrangères, DIACT, Agence française de développement…) et les autres collectivités impliquées dans les politiques méditerranéennes, la Région participera directement au groupement d'intérêt public « Agence villes et territoires durables en Méditerranée ». Ce pôle de compétence vise à constituer un véritable « cluster » sur les questions territoriales méditerranéennes tout en assurant sa bonne articulation avec le nouveau centre de la Banque Mondiale à Marseille.

Par ailleurs, la Région inscrira son action dans les réseaux de coopération internationale qui permettent l'échange d'informations, la mutualisation de bonnes pratiques et la recherche de partenariats (AFD, FCI, PNUD…).

1.2- Promouvoir la dimension européenne et internationale

La Région doit compter avec la politique européenne et anticiper la nouvelle programmation 2014-2020. Il conviendra à cet égard de mobiliser les crédits européens pour financer la politique régionale, et de promouvoir et inscrire la Région dans la dimension macro régionale méditerranéenne, et de participer aux réflexions autour de la macro région Alpes.

Dans ce cadre, la Région poursuivra la coordination stratégique de son animation des programmes de coopération territoriale dans leurs multiples dimensions :

- Mise en œuvre opérationnelle des actions de l'Eurorégion dans la perspective d'une adoption du GECT et de la mise en place effective du siège à Nice ;
- Pilotage transversal de l'implication de la Région dans le programme de coopération transfrontalière « ALCOTRA » ;
- Poursuite de l'animation et de l'administration transversale des programmes de coopération territoriale MED, IVC et Espace Alpin ;

Par ailleurs, la Région s'attachera à développer une ingénierie de montage de projets européens qui constituent aujourd'hui la principale source de financement de nos actions externes.

1.3- Assurer une solidarité humanitaire internationale

La Région poursuivra son action humanitaire et de solidarité à l'international, au bénéfice des populations victimes des catastrophes naturelles ou anthropiques. Trois axes guident son action :

- l'accompagnement financier et technique des porteurs de projets,
- la réponse aux situations d'urgence humanitaire,
- l'inscription de l'action humanitaire dans le cadre des programmes européens qui visent à limiter les conséquences des changements climatiques.

Piloter la politique régionale européenne au bénéfice du territoire régional

L'année 2010 a été marquée par la conduite d'une importante démarche de révision des programmes opérationnels, avec pour objectifs de permettre une dynamisation forte de la programmation des fonds structurels en région ainsi qu'une meilleure adéquation de cette programmation avec les priorités régionales, notamment telles que définies dans la Stratégie régionale de l'innovation.

Le premier enjeu de la politique régionale européenne en 2011 sera de capitaliser les opportunités issues de la révision des programmes opérationnels, pour permettre aux territoires et aux projets régionaux de bénéficier pleinement des possibilités de financement offertes par les fonds européens (FEDER, FEADER).

Cette mobilisation des fonds européens doit ainsi permettre, conformément aux priorités de la Région, de soutenir la progression de notre territoire dans des domaines stratégiques pour son avenir, tels que la recherche, l'innovation, la formation et l'emploi, les transports ou encore le développement durable et équilibré de l'ensemble des territoires, urbains ou ruraux, jusqu'au massif alpin qui la composent. Marseille Provence 2013, le Centre régional de la Méditerranée, le programme de formation déployé par la Région ou encore les nouveaux pôles d'échange développés en région sont autant d'exemples de projets emblématiques qui pourront bénéficier de cofinancements européens. Dans cette perspective, le Conseil régional s'attachera à jouer pleinement son rôle de co-pilotage stratégique des fonds.

La Région continuera de gérer avec la plus grande efficience et réactivité les crédits européens dont elle a la responsabilité dans le cadre des subventions globales FEDER et FSE, ainsi que des délégations de gestion du FEADER.

La Région s'attachera enfin à poursuivre et amplifier le travail de préparation de la future programmation 2014-2020, dont les négociations qui devraient se tenir à partir de 2011, avec pour objectif la défense des intérêts de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Pour se faire, l'ensemble des réseaux et partenaires pertinents seront mobilisés, notamment l'ARF (Association des régions de France), notre bureau de représentation à Bruxelles et nos réseaux européens.

Vers la mise en œuvre des projets stratégiques pour le programme MED

En ce qui concerne l'autorité unique de gestion du programme MED, l'année 2011 permettra d'atteindre une « vitesse de croisière ». Le taux de programmation s'élève désormais à 65 % du budget total du programme, avec la mise en œuvre de l'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre des deux premiers appels à projets « classiques » (102 projets en cours). Les premiers parmi ces projets arriveront à leur terme courant l'année 2011.

2011 sera également l'année du lancement des premiers projets stratégiques. La première programmation sur la promotion des énergies

renouvelables et la sécurité maritime est prévue en janvier 2011. Le deuxième appel à projets sur les transports et l'accessibilité informatique sera vraisemblablement lancé au début de l'année 2011. Le programme Med va jouer sur ce point un rôle de test en Europe, car aucun autre programme de coopération n'a jusqu'à présent créé de méthodologie spécifique, tel qu'élaborée par notre programme.

L'objectif financier pour l'Autorité de gestion pour l'année 2011 sera d'obtenir la décision cadre sur les orientations jusqu'à la fin du programme en cours, et d'arriver avant la fin de l'année à un taux de consommation du budget nous permettant d'éviter tout dégagement d'office. Cet objectif semble aujourd'hui réaliste malgré le risque de désistement massif des partenaires aux projets suite à la crise financière. Une vigilance particulière dans le suivi des rapports d'avancement sera ainsi nécessaire.

Première partie

Présentation générale du budget primitif 2011 (budget principal)

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



I- Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion

Le budget primitif 2011 s'équilibre en recettes et en dépenses à 4,497 milliards d'euros.

Hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette et équilibrées en recettes et en dépenses, le BP 2011 s'élève à **1,952 milliard d'euros**, en légère baisse par rapport au BP 2010[1].

	BP 2010 budget principal	BP 2011 budget principal
Budget total	4 415 776 942 €	4 497 933 577 €
Mouvements réels	3 134 531 943 €	3 229 984 293 €
Après retraitement	**1 952 531 943 €**	**1 951 984 293 €**

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 1,575 milliard d'euros, soit une augmentation de 1,8 % par rapport au BP 2010 hors provision (28,1 M€).

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à 1,297 milliard d'euros, en hausse de 2,4 % par rapport au BP 2010 (30,3 M€).

Après retraitement des dépenses et recettes réelles, **l'épargne brute**[2] progresse légèrement (+ 0,250 K€), pour atteindre **285,3 millions d'euros.**

Le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à **18,1 %**, contre 18,4 % au BP 2010.

L'épargne nette s'élève à **181,9 millions d'euros**, contre 202,9 M€ au BP 2010.

Les recettes d'investissement diminuent : **87,1 millions d'euros,** contre 107,0 M€ au BP 2010.

Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à **558,4 millions d'euros**, contre 568,1 millions d'euros au BP 2010.

[1] L'exercice 2010 a été marquée par le remboursement d'un emprunt *in fine*, financé à hauteur de 40 M€ par une provision.

[2] L'épargne brute correspond à la différence entre recettes réelles de fonctionnement (hors chapitre 77 - produits exceptionnels et chapitre 78 - reprise sur provision) et dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 67 - charges exceptionnelles - et chapitre 68 - provision).

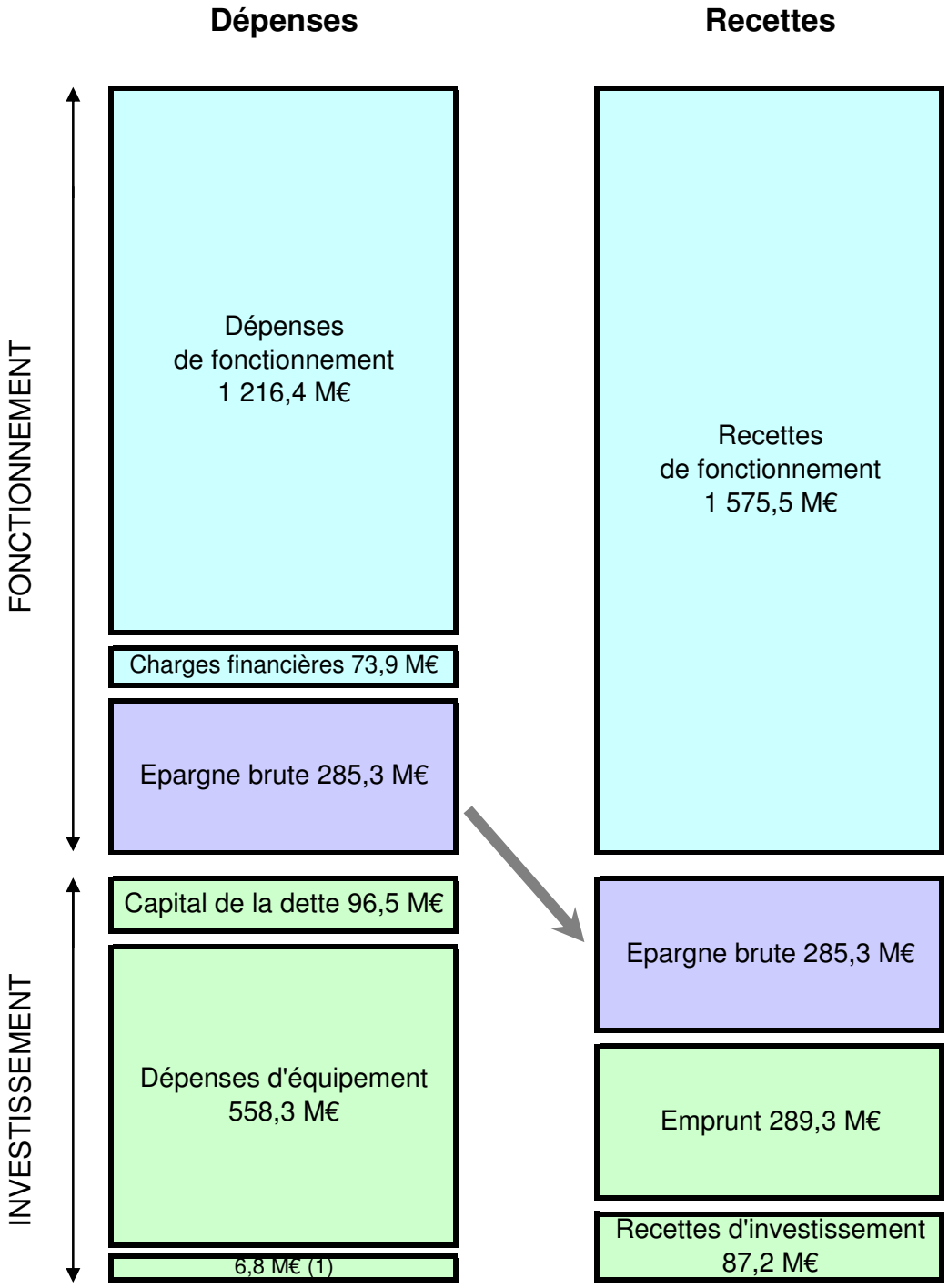
Afin de financer ces dépenses d'investissement, le BP 2011 prévoit un **recours à l'emprunt** à hauteur de **289,3 millions d'euros**, contre 258,1 M€ au BP 2010.

BP 2011 – soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros	**BP 2010**	**BP 2011**	**Evolution**
1 - Produits de gestion	1 526,9	1 553,5	1,7%
2 - Charges de gestion	1 190,3	1 216,4	2,2%
3 - Epargne de gestion (1-2)	**336,6**	**337,2**	**0,2%**
4 - Charges financières	72,0	73,9	
5 - Produits financiers	20,5	22,0	
6 - Epargne brute (3-4+5)	**285,1**	**285,3**	**0,1%**
Taux d'épargne brute	18,4%	18,1%	

Le financement des dépenses d'investissement (hors dette) repose donc sur l'emprunt à hauteur de 51,8 % et sur les recettes d'investissement à hauteur de 15,6 %, le solde (32,4 %) étant couvert par l'épargne.

Budget principal - BP 2011 - schéma de l'équilibre financier



hors inscriptions liées à la dette et équilibrées en recettes et en dépenses

(1) Charges exceptionnelles (6,8 M€)

Le BP 2011 prévoit une progression des recettes (fonctionnement et investissement hors emprunt) de 0,5 % (+ 8,3 millions d'euros).

Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,8 % (+ 28,1 M€) de BP à BP[1], grâce notamment à la hausse du tarif des cartes grises (cf. infra).

Sans augmentation des cartes grises et à périmètre constant, les recettes de fonctionnement n'auraient progressé que de 0,1 %, du fait des effets de la réforme de la taxe professionnelle, de la fin de certaines compensations exceptionnelles (TIPP) et du gel des dotations de l'Etat.

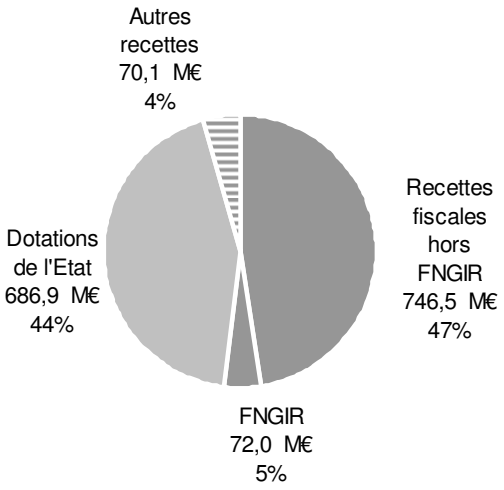
Les recettes d'investissement diminuent de 18,6 %, passant de 107,0 millions d'euros à 87,1 M€.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au BP 2011 atteignent **1 575,5 millions d'euros,** ainsi répartis :

- Recettes fiscales directes hors FNGIR : 253,5 M€ soit 16,1 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources, cf. infra) : 72,0 M€ soit 4,6 % des recettes ;
- Recettes fiscales indirectes : 493,0 M€ soit 31,3 % des recettes ;
- Dotations de l'Etat : 686,9 M€ soit 43,6 % des recettes ;
- Recettes diverses (dont produits financiers) : 70,1 M€ (4,4 % des recettes).

BP 2011 – Recettes de fonctionnement



[1] Après retraitement de la provision de 40 M€ au BP 2010.

2.1.1 Les recettes fiscales

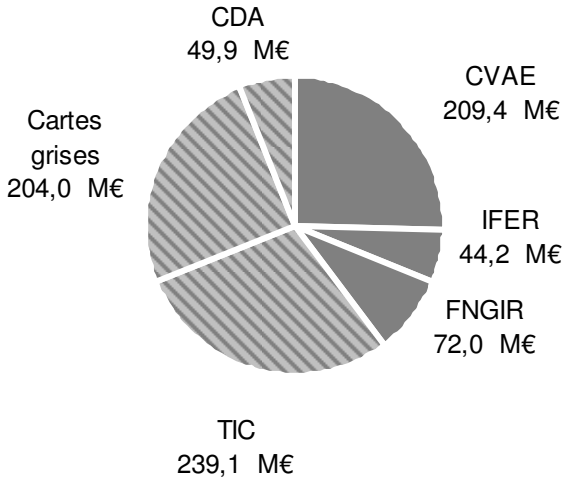
Le montant attendu des recettes fiscales directes et indirectes pour 2011, incluant le FNGIR, est estimé à **818,5 M€,** en baisse de 6,3 % par rapport au BP 2010.

Cette baisse s'explique essentiellement par le remplacement d'une partie des recettes fiscales directes par une dotation de l'Etat, tandis que les recettes fiscales indirectes progressent de 2,7 %, du fait de l'augmentation du tarif des cartes grises.

Recettes fiscales 2010-2011

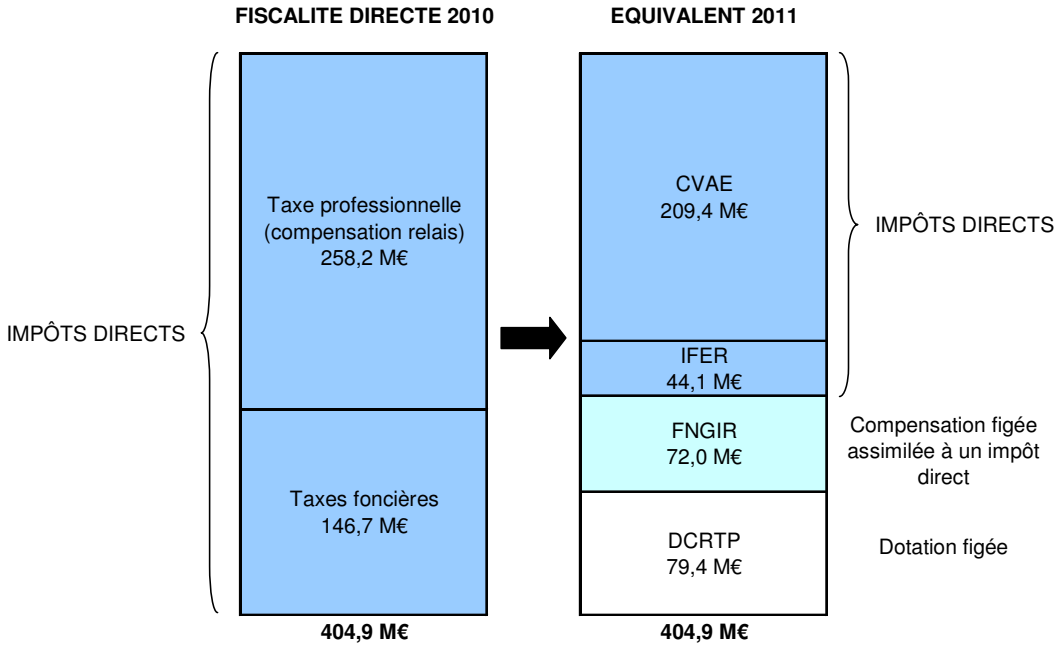
	BP 2010	Perçu en 2010	BP 2011
Taxe sur le foncier bâti - TFB	143,7 M€	144,5 M€	-
Taxe sur le foncier non bâti - TFNB	2,4 M€	2,3 M€	-
Compensation relais de la taxe professionnelle	298,4 M€	309,0 M€	-
Ticket modérateur	-50,7 M€	-50,7 M€	-
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE	-	-	209,4 M€
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau - IFER	-	-	44,2 M€
Fonds Nl de garantie individuelle des ressources - FNGIR	-	-	72,0 M€
TOTAL FISCALITE DIRECTE	**393,7 M€**	**405,0 M€**	**325,5 M€**
TIC compensation	193,4 M€	243,7 M€	184,2 M€
TIC modulable	54,0 M€		54,9 M€
Taxe sur les cartes grises	184,0 M€	186,3 M€	204,0 M€
Contribution au développement de l'apprentissage - CDA	48,7 M€	48,8 M€	49,9 M€
TOTAL FISCALITE INDIRECTE	**480,1 M€**	**478,8 M€**	**493,0 M€**
TOTAL RECETTES FISCALES	**873,8 M€**	**883,8 M€**	**818,5 M€**

BP 2011 – Recettes fiscales



A- Les recettes fiscales directes

En 2011, après une année de transition marquée par la disparition de la taxe professionnelle et son remplacement provisoire par une compensation relais, les régions perdent les deux dernières « vieilles » (les taxes sur le foncier bâti et non bâti) et obtiennent, en lieu et place de leurs anciennes recettes de fiscalité directe, un panier de recettes aux caractéristiques profondément différentes.



Comme le montre le graphique ci-dessus, le nouveau panier de recettes attribué à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est globalement moins dynamique : un tiers du produit 2010 de la fiscalité directe est compensé par des recettes dont le montant est figé pour l'avenir (FNGIR et DCRTP).

Le dynamisme se concentrera donc essentiellement sur la CVAE, dont le montant est estimé à 210 M€ en 2011[1].

Par ailleurs, la substitution entre anciennes et nouvelles recettes se faisant **à produit constant**, l'année 2011 sera une « année blanche » en matière de fiscalité directe pour les régions (alors que les autres niveaux de collectivités bénéficieront de la progression des bases, et notamment de la revalorisation forfaitaire de 2% des valeurs locatives décidée dans le cadre de la loi de finances 2011).

[1] Les montants de recettes indiqués pour la CVAE et l'IFER correspondent aux prévisions de produits transmises par la Direction générale des finances publiques. Le montant cumulé du FNGIR et de la DCRTP (151,4 M€) est égal à la différence entre le produit fiscal 2010 (404,9 M€) et les recettes CVAE + IFER 2011 (253,5 M€). La répartition entre FNGIR et DCRTP est indicative et susceptible d'évoluer.

- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un des deux volets, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) acquittée par les entreprises en remplacement de la taxe professionnelle :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) est basée sur la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière. Elle correspond à l'ancienne part de taxe professionnelle basée sur les valeurs foncières. Elle n'est perçue que par l'échelon communal ;

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, perçue par les trois niveaux de collectivités, est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €.

Le montant brut de la cotisation est égal à la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise[1], à laquelle est appliqué un taux national fixé à 1,5 %.

La valeur ajoutée retenue pour le calcul de la cotisation est plafonnée en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise[2].

Par ailleurs, les entreprises peuvent bénéficier de dégrèvements[3], dont le coût est pris en charge par l'Etat.

Enfin, la contribution économique territoriale est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée produite par l'entreprise. Le coût de ce plafonnement est réparti entre l'Etat et les communes et EPCI à fiscalité propre.

> Selon les chiffres provisoires transmis par la Direction générale des finances publiques, le produit de la CVAE perçue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur atteindrait **209,4 millions d'euros** en 2011.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER**

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, mise en place suite à la disparition de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications (France Télécom, SNCF, EDF, etc.).

[1] Il s'agit de la valeur ajoutée fiscale, qui correspond à la différence entre le chiffre d'affaire de l'entreprise et ses achats de matières premières, équipements et services extérieurs.

[2] Si le chiffre d'affaires de l'entreprise est inférieur ou égal à 7,6 millions d'euros, la valeur ajoutée prise en compte est plafonnée à 80 % du chiffre d'affaires / si le chiffre d'affaires de l'entreprise est supérieur à 7,6 millions d'euros, la valeur ajoutée prise en compte est plafonnée à 85 % du chiffre d'affaires.

[3] Ainsi, le dégrèvement est total en-deçà de 500 000 € de chiffres d'affaires, puis diminue progressivement jusqu'à 50 M€ de chiffres d'affaires. Par ailleurs, un dégrèvement forfaitaire de 1000 euros est accordé aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 M€.

Ces entreprises fortement capitalistiques auraient bénéficié d'un important effet d'aubaine avec la réforme de la taxe professionnelle, puisque celle-ci exclut les équipements de l'assiette de l'impôt local.

L'instauration de l'IFER permet donc de neutraliser les gains fiscaux de ces secteurs, sans craindre d'effets pervers puisque l'assiette est non-délocalisable.

Parmi les sept catégories d'installations et d'équipements concernées, les régions bénéficieront de l'IFER s'appliquant au **matériel roulant utilisé pour les transports de voyageurs** et aux **répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre.**

> Selon les chiffres provisoires transmis par la Direction générale des finances publiques, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur percevrait 11,9 M€ au titre de l'IFER sur le matériel ferroviaire roulant et 32,2 M€ au titre de l'IFER sur les répartiteurs principaux, soit **44,2 millions d'euros** au total.

- **Le versement du fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR**

Afin de compenser individuellement les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, un fonds national de garantie des ressources a été mis en place pour chaque catégorie de collectivités.

A compter de 2011, au sein de chaque catégorie, les ressources fiscales des collectivités « gagnantes » (la région Île-de-France pour l'échelon régionale) sont diminuées d'un prélèvement au profit de ce fonds, celles des collectivités « perdantes » augmentées d'un reversement de ce même fond.

Les régions doivent comptabiliser ce reversement comme une recette fiscale, c'est-à-dire comme une ressource propre contribuant à leur autonomie financière au sens de l'article 72-2 de la Constitution, alors même que les montants versés ou perçus dans le cadre du FNGIR seront ensuite figés à leur valeur 2011.

> En 2011, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait se voir attribuer **72,0 millions d'euros** au titre du FNGIR.

B. Les recettes fiscales indirectes

Les recettes fiscales indirectes attendues (taxe sur les cartes grises, taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers, contribution au développement de l'apprentissage) représentent 60,2 % du produit fiscal 2011. Elles augmentent de 2,7 % de BP à BP, la fin de certaines compensations exceptionnelles versées sous forme de TIPP étant compensée par la hausse du produit des cartes grises.

- **la taxe sur les cartes grises**

La taxe sur les cartes grises est exigible sur les certificats d'immatriculation (cartes grises) des véhicules délivrés dans le ressort territorial de la région.

Le taux unitaire par cheval-vapeur est fixé par le conseil régional[1].

Le produit de la taxe sur les cartes grises dépend donc du tarif adopté par la Région et de l'évolution des ventes de véhicules neufs et d'occasion (quantité et puissance fiscale des véhicules vendus).

L'évolution des ventes de véhicules

En 2010, malgré la diminution progressive de la prime à la casse instaurée fin 2008[2], les ventes de véhicules neufs (un quart des immatriculations) n'ont que très légèrement baissé (- 0,7 %) en raison notamment d'un excellent premier trimestre 2010.

Sur le segment des voitures particulières d'occasion, qui représente la moitié des immatriculations, les ventes ont progressé (+ 2,3 %) après deux années de baisse liée à la crise économique et à l'instauration de la prime à la casse.

Enfin, les ventes de véhicules utilitaires légers ont nettement augmenté (+ 12,1 %), tandis que les ventes de véhicules industriels ont reculé (- 18,9 %).

En 2011, l'augmentation des ventes sur le segment des véhicules particuliers d'occasion et des véhicules utilitaires, sous l'effet de l'amélioration de la conjoncture économique, devrait compenser pour partie la baisse attendue des ventes de voitures neuves liée à la fin de la prime à la casse.

Rappelons enfin que la préférence accrue des acheteurs pour les petites cylindrées, qui se confirme d'année en année[3], tend à affaiblir le rendement de la taxe sur les cartes grises, qu'il s'agisse des ventes de véhicules neufs ou de véhicules d'occasion[4].

A tarif constant, le produit des cartes grises pourrait donc atteindre 182 M€ en 2011, en baisse de 2 M€ par rapport au BP 2011.

[1] Le montant de la taxe s'obtient donc en multipliant le montant du taux unitaire par la puissance fiscale du véhicule, sachant que le taux unitaire est diminué de moitié dans certains cas, notamment pour les véhicules de plus de 10 ans d'âge.
[2] La prime à la casse est passée de 1 000 € en 2009 à 700 € en janvier 2010, puis à 500 € en juillet. Ce dispositif a pris fin le 31 décembre 2010.
[3] La part des petites cylindrées dans les immatriculations est passée de 44 % en 2007 à 62 % en 2009.
[4] La part des voitures particulières inférieure ou égale à 5 CV dans le parc automobile est passée de 40,1 % en 2007 à 41,7 % en 2009.

L'augmentation de la taxe sur les certificats d'immatriculation

Le BP 2011 prévoit une augmentation de 15 % du tarif des cartes grises, portant le tarif unitaire par cheval-vapeur à 51,20 € (contre 44,50 € actuellement).

Par ailleurs, l'exonération dont bénéficient les véhicules « propres » (véhicules électriques, ou fonctionnant au GPL, super-éthanol, véhicules hybrides, etc.)[1] est supprimée.

Au total, ces deux mesures devraient assurer 22 M€ de recettes supplémentaires à la Région en 2011, dont 20,5 M€ au titre de l'augmentation du tarif par cheval-vapeur et 1,5 M€ au titre de la fin des exonérations.

Sur la base de ces prévisions, les recettes de cartes grises atteindraient **204 millions d'euros**, contre 184,0 M€ au BP 2010.

- **la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers – TIC (ex-TIPP)**

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIC) perçu par la Région est destiné au financement des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le montant du droit à compensation correspond aux montants que l'Etat consacrait aux missions transférées, et prend en compte les réévaluations et ajustements successifs proposés par la Commission consultative d'évaluation des charges (CCEC).

En outre, la loi prévoit qu'une partie des tarifs de TIC attribués aux régions peut faire l'objet d'une modulation décidée par l'Assemblée régionale.

Pour 2011, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé de maintenir la modulation au niveau de 2010, soit 1,77 centime par litre de supercarburant sans plomb et 1,15 centime par litre de gazole.

Par conséquent, en 2011, les recettes de TIC évolueront en fonction du droit à compensation et du comportement des bases (variation de la consommation de carburants sur le territoire régional).

Les recettes de TIC liées à la compensation des transferts de compétences

Le droit à compensation pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est estimé de la façon suivante :

[1] La délibération n° 06-1 du 9 février 2006, complétée par la délibération n° 07-187 du 26 octobre 2007, exonère de la taxe sur les certificats d'immatriculation les acquéreurs de véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel, du pétrole liquéfié ou du super-éthanol E 85.

- **98,5 M€** au titre de la formation professionnelle (formation initiale des travailleurs sociaux / instituts de formation des professions paramédicales et de sages-femmes / aides aux étudiants de ces instituts / organisation du réseau des centres d'information sur la VAE / AFPA).

- **85,0 M€** au titre du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service des lycées et de l'inventaire général du patrimoine ;

- **7,9 M€** au titre du forfait d'externat (qui viennent abonder la dotation de fonctionnement versée aux lycées privés sous contrat d'association) ;

- Soit un total de 191,4 M€ de droit estimé à compensation, auquel est appliqué un abattement de 7,2 M€ correspondant au prélèvement sur les recettes de restauration et d'hébergement des lycées (ex-FARPI transféré aux régions), pour obtenir le montant de la TIC attribué au titre des transferts de compétence, soit **184,2 M€.**

La baisse constatée par rapport à 2010 (-9,6 M€) s'explique par la fin de deux compensations exceptionnelles : l'une au titre des bourses attribuées durant la période 2005-2008 (3,8 M€ en 2010), l'autre au titre des charges de personnel résultant du transfert aux régions de la compétence en matière de formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans (5,8 M€ en 2010).

Les recettes de TIC liées au dynamisme des bases et la modulation régionale

En 2011, la consommation de gazole pourrait progresser de 3 %, tandis que la consommation de supercarburant baisserait de 4 %.

Selon ces hypothèses, la recette au titre de la modulation régionale atteindrait 54,9 millions d'euros.

Ce montant intègre les recettes issues de la taxation du supercarburant 95-E10, distribué depuis le 1er avril 2009, et destiné à se substituer aux supercarburants sans plomb[1] traditionnels.

> Au total, les recettes de TIC atteindraient **239,1 millions d'euros** en 2011, dont 184,2 M€ au titre de la compensation des transferts de compétence et 54,9 M€ au titre de la modulation régionale.

[1] Jusqu'à présent, ce carburant n'était pas pris en compte dans l'assiette de la modulation régionale de la TIC. Un amendement du Sénat lors de l'examen de la loi de finances rectificative 2010 a supprimé cette anomalie, de plus en plus coûteuse pour les finances régionales compte-tenu de la consommation croissante de ce carburant.

- **la contribution au développement de l'apprentissage**

Instituée au profit des régions par l'article 37 de la loi de finances pour 2005, la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) est acquittée par toutes les personnes ou entreprises redevables de la taxe d'apprentissage. Son taux est fixé par l'Etat (0,18 %).

Le produit de la CDA évolue donc, *mutadis mutandis*, au même rythme que la masse salariale de l'année n-1.

Ainsi, après une progression de 5,0 % en 2008 (47,4 M€) et de 2,7 % en 2009 (48,6 M€), le produit de la CDA n'a progressé que de 0,6 % en 2010, du fait de la baisse de l'emploi salarié en 2009.

> En 2010, la masse salariale devrait retrouver un taux de progression de l'ordre de 2 %, sous l'effet d'une légère croissance de l'emploi dans le secteur privé et d'une progression plus dynamique du salaire moyen par tête. Le produit 2011 de la CDA pourrait donc atteindre **49,9 M€**, contre 48,7 M€ au BP 2010.

2.1.2 Les concours financiers de l'Etat

Après plusieurs années marquées par un ralentissement continu de la progression des concours de l'Etat aux collectivités locales, la loi de finances 2011 prévoit un gel de ces concours, hors FCTVA, pour une période de 3 ans.

Cette stabilisation au niveau global se traduira, pour la plupart des collectivités locales, dont les régions, par une baisse en valeur des dotations de fonctionnement de l'Etat.

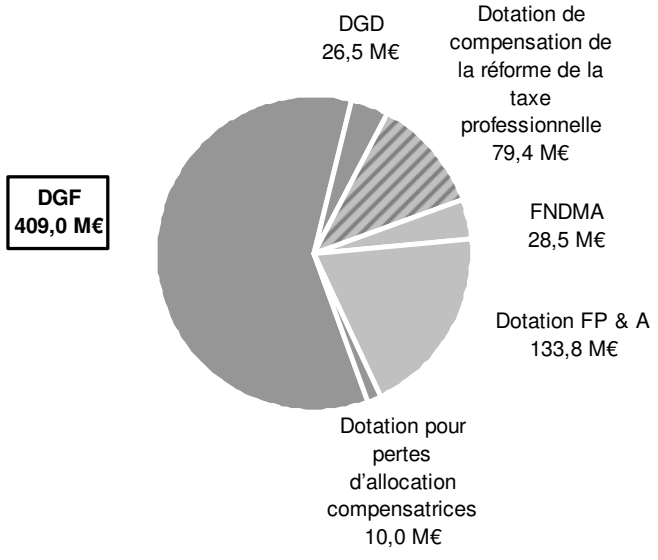
Ainsi, les dotations attribuées à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et relevant de l'enveloppe normée devraient diminuer de 0,1 % en 2011.

BP 2011 – Dotations de fonctionnement de l'Etat

	Notifié 2010	**BP 2011**	Evol
Dotation globale de fonctionnement - DGF	409,5 M€	409,0 M€	-0,12%
Dotation générale de décentralisation (DGD) hors aéroport	26,2 M€	26,2 M€	0,0%
DGD aéroports (1)	0,3 M€	0,3 M€	0,0%
Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage (DGD FP&A)	133,8 M€	133,8 M€	0,0%
Dotation pour pertes d'allocation compensatrices	10,3 M€	10,0 M€	-3,0%
Total « enveloppe normée »	**580,1 M€**	**579,3 M€**	**-0,1%**
Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA 1)	16,1 M€	16,0 M€	-0,3%
Contrat d'objectifs et de moyens (COM - FNDMA 2)	12,5 M€	12,5 M€	0,2%
Total à périmètre constant	**608,6 M€**	**607,8 M€**	**-0,1%**
DGD Aéroport 2009 + mesures non consolidées	0,3 M€	0,0 M€	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	-	79,4 M€	-
Total général	**608,6 M€**	**687,2 M€**	**12,9%**

(1) partiellement imputée sur le budget annexe "Aéroport d'Avignon"

BP 2011 – Répartition des dotations de fonctionnement de l'Etat



- **la dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La DGF des régions comprend une dotation forfaitaire et une dotation de péréquation, à laquelle la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas éligible (13 régions concernées en 2010).

En 2010, la loi de finances avait abandonné l'indexation de la DGF sur l'inflation prévisionnelle, et retenu un taux de progression de 0,6 % (pour un taux d'inflation prévisionnel de 1,2 %).

Pour 2011, la loi de finances prévoit une progression globale de la DGF de 0,6 %. Mais cette faible progression ne bénéficie pas à l'échelon régional, puisque le montant de la DGF des régions est simplement reconduit.

En outre, afin de ne pas remettre en cause la progression des dotations de péréquation, habituellement alimentée par la croissance de la DGF, le gouvernement a décidé de diminuer le montant de la dotation forfaitaire de chaque région de 0,12 %[1], afin de pouvoir dégager 6 M€ destinés à financer la progression de la péréquation.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur devrait donc se voir attribuer une DGF de **409,0 millions d'euros** en 2011, en baisse de 0,5 M€.

- **la dotation générale de décentralisation (DGD)**

En 2004, la DGD a été intégrée à 95 % dans la DGF. La DGD actuelle correspond aux 5 % restants, ainsi qu'à la compensation :

- du transfert de charges résultant de l'augmentation du barème des redevances des infrastructures ferroviaires ;

- du transfert des lycées à sections binationales intervenu en 2007 (le centre international de Valbonne pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

- du transfert des aérodromes civils intervenu en 2007 (soit, pour la Région, l'aéroport d'Avignon et les aérodromes de Berre-La-Fare, Château Arnoux Saint Auban et Mazet de Romanin).

En 2010, le Parlement avait décidé de geler le montant de cette dotation, afin de dégager des marges de manœuvre permettant d'abonder la dotation d'aménagement de la DGF.

Pour 2011, la loi de finances reconduit le gel de cette dotation.

Le montant de la DGD devrait donc atteindre **26,5 millions d'euros** en 2011, dont une partie (0,286 M€) inscrite au budget annexe « aéroport d'Avignon ».

[1] Habituellement, le taux d'évolution de la dotation forfaitaire est fixé par le Comité des finances locales.

- **la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

La dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage (ou « DGD formation professionnelle ») regroupe 5 dotations correspondant aux différentes étapes du transfert de compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, initié par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Cette dotation intègre par ailleurs depuis 2010 une compensation supplémentaire de 1,074 millions d'euros au titre du droit à compensation des charges afférentes aux personnels chargés de la formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans (loi du 7 janvier 1983) [1].

Hors cette compensation supplémentaire, cette dotation avait été gelée en 2010.

Pour 2011, la loi de finances prévoit de nouveau une simple reconduction de cette dotation, dont le montant sera donc de **133,8 millions d'euros.**

- **le fonds régional de développement et de modernisation de l'apprentissage - FNDMA**

La loi du 18 janvier 2005 a transformé le fonds national de péréquation créé par la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes en fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage - FNDMA.

Ce fonds est alimenté par une partie des recettes de la taxe d'apprentissage. Il est affecté à la péréquation (1° section) et aux contrats d'objectifs et de moyens (2° section) :

- la première section alimente les fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation, sur la base, pour chaque région, du nombre d'apprentis inscrits et de la taxe d'apprentissage collectée, dans une logique de péréquation interrégionale.

 La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a reçu 16,0 M€ à ce titre en 2010.

 Pour 2011, il est proposé de reconduire le montant prévu au BP 2010, soit **16,0 M€.**

- les recettes attribuées à la seconde section sont réparties entre les régions en fonction des engagements financiers pris par l'Etat dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM).

[1] Arrêté du 5 novembre 2009.

Au titre du contrat d'objectifs et de moyens 2005-2009 signé entre l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et prolongé d'un an en octobre 2009, la Région a perçu 12,5 M€ en 2010.

Dans l'attente d'informations complémentaires sur la nouvelle génération des contrats d'objectifs et de moyens, il est proposé de reconduire le montant inscrit en 2010, soit **12,5 M€.**

La recette attendue au titre du FNDMA 1ère et 2e section pour l'année 2011 est donc de **28,5 millions d'euros**.

- **La dotation pour pertes d'allocations compensatrices**

Jusqu'en 2010, la Région bénéficiait de plusieurs « allocations compensatrices » destinées à compenser les exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'Etat, que ce soit en matière de taxe professionnelle (dotation de compensation de la taxe professionnelle – DCTP), de taxes foncières ou de taxe d'habitation (exonérations relatives aux personnes de condition modeste, aux zones franches urbaines, aux ZUS, etc.).

La réforme de la taxe professionnelle, et les transferts de fiscalité entre niveaux de collectivités qui en découlent, ont conduit l'Etat à créer, pour les régions et les départements, une « dotation pour pertes d'allocations compensatrices », qui se substitue aux différentes allocations compensatrices.

Cette dotation continuera cependant de jouer le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée, la loi de finances prévoyant une minoration de - 7,43 % de certaines de ses composantes en 2011.

Le montant de la dotation pour pertes d'allocations compensatrices atteindrait donc **10,0 millions d'euros** en 2011, en baisse de 312,7 K€.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

A compter de 2011, une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, financée par l'Etat, est attribuée aux collectivités perdantes de la réforme.

Cette dotation a pour but de compenser les pertes de recettes subies globalement par chaque niveau de collectivités territoriales suite à la réforme.

Au-delà de 2011, le montant de la DCRTP sera figé à sa valeur initiale.

En 2011, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait se voir attribuer **79,4 millions d'euros** au titre de la DCRTP.

Après attribution de cette dotation, il subsiste, au sein de chaque catégorie de collectivités, des collectivités perdantes ou gagnantes, en raison notamment des effets de la redistribution des ressources.

La correction de ces déséquilibres relève d'une compensation entre collectivités, objectif du FNGIR (cf. supra).

2.1.3 Les produits financiers

Les produits financiers devraient s'élever à **22,0 M€** au BP 2011, contre 20,4 M€ au BP 2010.

La Région continuera de bénéficier d'un solde favorable pour ses opérations de swaps, avec des recettes estimées à 19,9 millions d'euros, contre 15,7 M€ en dépenses (cf. infra).

La Région percevra également des produits liés à diverses participations (Aéroport de Nice, Compagnie nationale du Rhône, Escota, Caisses d'épargne) pour un montant prévisionnel de 2,0 M€.

2.1.4 Les autres recettes de fonctionnement

Les subventions, participations et autres recettes devraient atteindre **48,0 M€ au BP 2011** (43,7 M€ à périmètre constant), contre 44,2 millions d'euros au BP 2010.

Ces recettes comprennent notamment :

- les participations des fonds européens (FEDER et FSE essentiellement) : 31,0 M€ (contre 30,3 M€ au BP 2010) ;
- la contribution des usagers au service de restauration et d'hébergement des lycées (prélevée par les établissements et versée à la Région) : 7,1 M€ ;
- des recettes diverses en provenance du CNC (0,9 M€), de Pôle Emploi (2 M€), de l'AGEFIPH (0,4 M€), etc.

Le BP 2011 prévoit en outre une recette de 4,4 M€ suite à la modification du mode de paiement et de recouvrement des parts salariales relatives aux tickets restaurant, abonnements RTM et SNCF, mutuelles et chèques vacances. Cette recette donne lieu à une dépense de même montant (cf. infra).

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues au BP 2011 s'élèvent à **87,1 millions d'euros**, contre 107,0 millions d'euros au BP 2010.

2.2.1 La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées.

Cette dotation était initialement indexée sur le taux prévisionnel de la croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques.

Toutefois, en 2009 et 2010, la DRES avait joué le rôle de variable d'ajustement, et n'avait pas progressé.

En 2011, cette dotation fait de nouveau l'objet d'une simple reconduction. Son montant sera donc de **31,5 millions d'euros.**

2.2.2 Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA permet aux collectivités de récupérer la TVA acquittée sur une partie de leurs dépenses réelles d'investissement.

Jusqu'en 2008, la recette de FCTVA perçue par la Région en année n était assise sur les dépenses d'investissement réalisée en n-2, auxquelles était appliqué le taux de TVA de l'année concernée, réduit de la participation de l'Etat au budget de l'Union européenne, soit 15,482 %.

En 2009, la Région a bénéficié du dispositif prévu dans le cadre du plan de relance, qui instituait un remboursement anticipé du FCTVA dès lors que la collectivité s'engageait à réaliser, en 2009, un montant de dépenses d'investissement supérieur à la moyenne des dépenses constatées au cours des années 2004-2007.

La Région ayant respecté ses engagements, le remboursement anticipé du FCTVA a été pérennisé.

En 2011, la Région percevra donc le FCTVA au titre des dépenses d'investissement réalisées en 2010, soit une dotation d'environ **41,0 millions d'euros** sur la base de 264,1 M€ de dépenses éligibles, contre 43,9 M€ au BP 2010.

2.2.3 Les autres recettes d'investissement

Outre le FCTVA et la DRES, le BP 2011 prévoit 12,6 M€ de recettes d'investissement, dont 5,5 M€ de FEDER, 2,3 M€ de subvention des départements (travaux dans les cités mixtes), 2,6 M€ de la société du canal de Provence (SCP)[1], 2,1 M€ de remboursement de TVA, 1,2 M€ au titre des opérations pour compte de tiers.

Plusieurs facteurs expliquent la diminution des recettes d'investissement de BP à BP (87,1 M€ au BP 2011 contre 107,0 M€ au BP 2010) : outre la diminution du FCTVA liée à celle des dépenses éligibles, certaines

[1] Au terme de la convention passée fin 2009 entre la Région et la société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP), la SCP s'est engagée à reverser à la Région les avances consenties par la collectivité entre 1987 et 1995 (pour un montant total de 3,0 M€), ainsi que la créance de l'Etat sur la SCP (27,8 M€). Ce remboursement a donné lieu à un premier versement de 13,0 M€ en 2010, et sera suivi de 6 versements de 2,6 M€, et d'un dernier versement de 2,2 M€ au plus tard en 2017.

recettes inscrites au BP 2010 présentaient un caractère exceptionnel et ne sont donc pas réinscrites au BP 2011[1].

A noter que les crédits correspondant au 2e versement du FCTVA, perçus dans le cadre du plan de relance (31,6 M€), avait été inscrits au budget supplémentaire 2010, et ne sont donc pas pris en compte dans la comparaison de BP à BP.

[1] Outre le versement exceptionnel de 10,4 M€ de la SCP évoqué ci-dessus, une subvention de 6 M€ du FEDER au titre de la création d'un fonds de co-investissement.

BP 2011 - recettes - tableau récapitulatif

Recettes hors emprunt	BP 2010	*Montants perçus ou notifiés*	BP 2011	Evolution de BP à BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 587,3 M€**		**1 575,5 M€**	
RECETTES DE FONCT. HORS PROVISION	**1 547,3 M€**		**1 575,5 M€**	**1,8%**
RECETTES FISCALES	**873,8 M€**		**818,5 M€**	**-6,3%**
► FISCALITE DIRECTE	**393,7 M€**	**405,0 M€**	**325,5 M€**	**-17,3%**
Taxe sur le foncier bâti - TFB	143,7 M€	*144,5 M€*	-	
Taxe sur le foncier non bâti - TFNB	2,4 M€	*2,3 M€*	-	
Compensation relais de la taxe professionnelle	298,4 M€	*309,0 M€*	-	
Ticket modérateur (à soustraire de la compensation relais)	50,7 M€	*50,7 M€*	-	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE	-	-	209,4 M€	
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau - IFER	-	-	44,2 M€	
Fonds Nl de garantie individuelle des ressources - FNGIR	-	-	72,0 M€	
► FISCALITE INDIRECTE	**480,1 M€**	***478,8 M€***	**493,0 M€**	**2,7%**
TIC compensation	193,4 M€	*243,7 M€*	184,2 M€	-4,7%
TIC modulable	54,0 M€		54,9 M€	1,7%
Taxe sur les cartes grises	184,0 M€	*186,3 M€*	204,0 M€	10,9%
Contribution au développement de l'apprentissage - CDA	48,7 M€	*48,8 M€*	49,9 M€	2,5%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	**608,8 M€**		**686,9 M€**	**12,8%**
Dotation globale de fonctionnement - DGF	409,5 M€	*409,5 M€*	409,0 M€	-0,1%
Dotation générale de décentralisation - DGD	26,2 M€	*26,8 M€*	26,2 M€	0,0%
DGD formation professionnelle	134,6 M€	*133,8 M€*	133,8 M€	-0,6%
FNDMA 1ère section	16,0 M€	*16,1 M€*	16,0 M€	0,0%
Contrat d'objectifs et de moyens (FNDMA 2e section)	12,5 M€	*12,5 M€*	12,5 M€	0,0%
Dotations de compensation	10,2 M€	*10,3 M€*	**-**	-1,4%
Dotation pour pertes d'allocations compensatrices		-	10,0 M€	
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP			79,4 M€	
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**104,7 M€**		**70,1 M€**	**-33,0%**
Participations et autres	44,2 M€		48,1 M€	8,7%
Produits financiers	20,5 M€		22,0 M€	7,6%
Reprise sur provision	40,0 M€		0,0 M€	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**107,0 M€**		**87,1 M€**	**-18,6%**
Dotation régionale d'équipement scolaire - DRES	31,5 M€	*31,5 M€*	31,5 M€	0,0%
FCTVA	43,9 M€	*44,1 M€*	41,0 M€	-6,6%
Autres recettes d'investissement	31,6 M€		14,6 M€	-53,7%
TOTAL RECETTES HORS PROVISION	**1 654,3 M€**		**1 662,6 M€**	**0,5%**

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2011 s'élèvent à **1,297 milliard d'euros**, soit une augmentation de 2,4 % par rapport au BP 2010.

Les autorisations d'engagement ouvertes au BP 2011 s'élèvent à **970,9 millions d'euros,** contre 984,5 M€ au BP 2010.

Dépenses 2010-2011 (budget principal)

	BP 2010	BP 2011
FONCTIONNEMENT		
Autorisations d'engagement	**984,5 M€**	**970,9 M€**
Crédits de paiement	**1 266,7 M€**	**1 297,0 M€**
dont crédits de paiement en AE	*909,5 M€*	*922,7 M€*
dont crédits de paiement hors AE	*357,2 M€*	*374,4 M€*
INVESTISSEMENT		
Autorisations de programme	**643,6 M€**	**551,2 M€**
Crédits de paiement	**568,1 M€**	**558,4 M€**
dont crédits de paiement en AP	*561,5 M€*	*549,5 M€*
dont crédits de paiement hors AP	*6,6 M€*	*9,0 M€*

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'emprunt) prévues au BP 2011 s'élèvent à **558,4 millions d'euros**, contre 568,1 M€ au BP 2010.

Les autorisations de programme ouvertes au BP 2011 s'élèvent à **551,2 millions d'euros,** contre 643,6 M€ au BP 2010.

3.1 Les dépenses communes

Les dépenses communes hors charges exceptionnelles s'élèvent à **282,1 millions d'euros** au BP 2011, dont 273,3 M€ en fonctionnement et 8,8 M€ en investissement, soit une hausse de 4,4 % (cf. tableau ci-dessous).

- **les dépenses de personnel**

L'augmentation des dépenses communes est liée à la progression des dépenses de personnel, qui s'établissent à **220,0 millions d'euros** au BP 2011 (215,6 M€ à périmètre constant[1]), contre 210,6 M€ au BP 2010 et 201,3 M€ au compte administratif 2010.

Cette évolution (+14,3 M€ de CA à BP) s'explique essentiellement par :

[1] Par rapport au BP 2010, le mode de paiement / recouvrement des parts salariales relatives aux tickets restaurant, abonnements RTM et SNCF, mutuelles et chèques vacances a été modifié, ce qui se traduit par l'inscription d'une dépense de 4,4 M€ et d'une recette équivalente.

- le glissement vieillesse-technicité ou GVT (hausse des frais de personnel liée à l'augmentation de la moyenne d'âge des effectifs et à la progression du niveau de qualification), qui contribue à une hausse annuelle de 3,5 % environ des dépenses de personnel ;

- l'effet en année pleine des recrutements 2010 ;

- le **contrat social de mandature**, qui prévoit notamment la création, en 2011, de 83 emplois publics statutaires dans les services et de 25 postes d'agents régionaux des lycées, l'augmentation du taux plancher de certaines primes (IAT, IFTS, IEMR), l'élargissement des possibilités annuelles d'augmentation des taux indemnitaires, l'attribution de la prime informatique à tous les agents affectés au traitement de l'information, l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants et leur attribution aux agents des lycées.

Les dépenses de personnel représentent désormais 17,0 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

- **les autres dépenses communes**

Hors dépenses de personnel et crédits inscrits par la direction des finances, les dépenses communes atteignent 52,3 M€ en fonctionnement, en diminution de 1,1 % de BP à BP.

Les dépenses d'investissement atteignent 8,7 M€, en hausse de 3,5 M€, du fait notamment de travaux lourds prévus dans les bâtiments de l'hôtel de Région (cf. infra).

Les services généraux

Avec 34,2 millions d'euros inscrits au BP 2011, les services généraux constituent le 2e poste des dépenses communes.

En investissement (5,5 M€ contre 2,3 M€ au BP 2010), les dépenses portent principalement sur le mobilier de bureau, les matériels divers et les travaux d'aménagement, en nette augmentation du fait du remplacement programmé de 2 ascenseurs et de « groupes froid ».

En fonctionnement (28,7 M€, en hausse de 2,6 %), les dépenses concernent notamment la location et l'entretien des locaux, les fluides, les carburants, les fournitures diverses, la location des véhicules, la sécurité, le nettoyage, les frais d'affranchissement.

Les dépenses de communication

Le troisième poste des dépenses communes est constitué par les dépenses de la direction de l'information (10,76 M€, en baisse de 5,0 %) : annonces et insertions, fêtes et cérémonies, publications, fournitures, honoraires.

Les moyens informatiques et bureautiques

Le budget de la direction des systèmes d'information, consacré aux moyens informatiques et bureautiques, s'élève à 5,6 M€.

Les dépenses prévues sont relatives, en investissement, à l'acquisition de matériels et de logiciels, et en fonctionnement, à la maintenance matérielle et logicielle et à l'achat de consommables.

BP 2011 – dépenses communes (crédits de paiement)

	Fonc.	Inv.	total 2011
Direction des services généraux	28,68 M€	5,56 M€	**34,23 M€**
Direction de l'information	10,76 M€	0,00 M€	**10,76 M€**
Direction du secrétariat général, des affaires juridiques et de la commande publique	9,54 M€	0,00 M€	**9,54 M€**
dont service indemnités / formation / déplacements des conseillers régionaux	*8,63 M€*	*0,00 M€*	***8,63 M€***
Direction des systèmes d'information	2,44 M€	3,15 M€	**5,58 M€**
Service du protocole	0,85 M€	0,00 M€	**0,85 M€**
Total hors DRH et DFICG	**52,27 M€**	**8,70 M€**	**60,97 M€**
Direction des ressources humaines	220,01 M€	0,15 M€	220,16 M€
Direction des finances et du contrôle de gestion	0,99 M€	0,00 M€	**0,99 M€**
Total dépenses communes	**273,27 M€**	**8,85 M€**	**282,12 M€**

(hors dépenses exceptionnelles)

3.2 Les dépenses d'intervention

La répartition synthétique des AP/AE et CPI/CPF par direction figure dans les tableaux ci-après. Cette répartition fait également l'objet d'une présentation détaillée par programme, dans un document annexé au présent rapport (« présentation détaillée des dépenses »).

BP 2011 – dépenses d'intervention (budget principal)

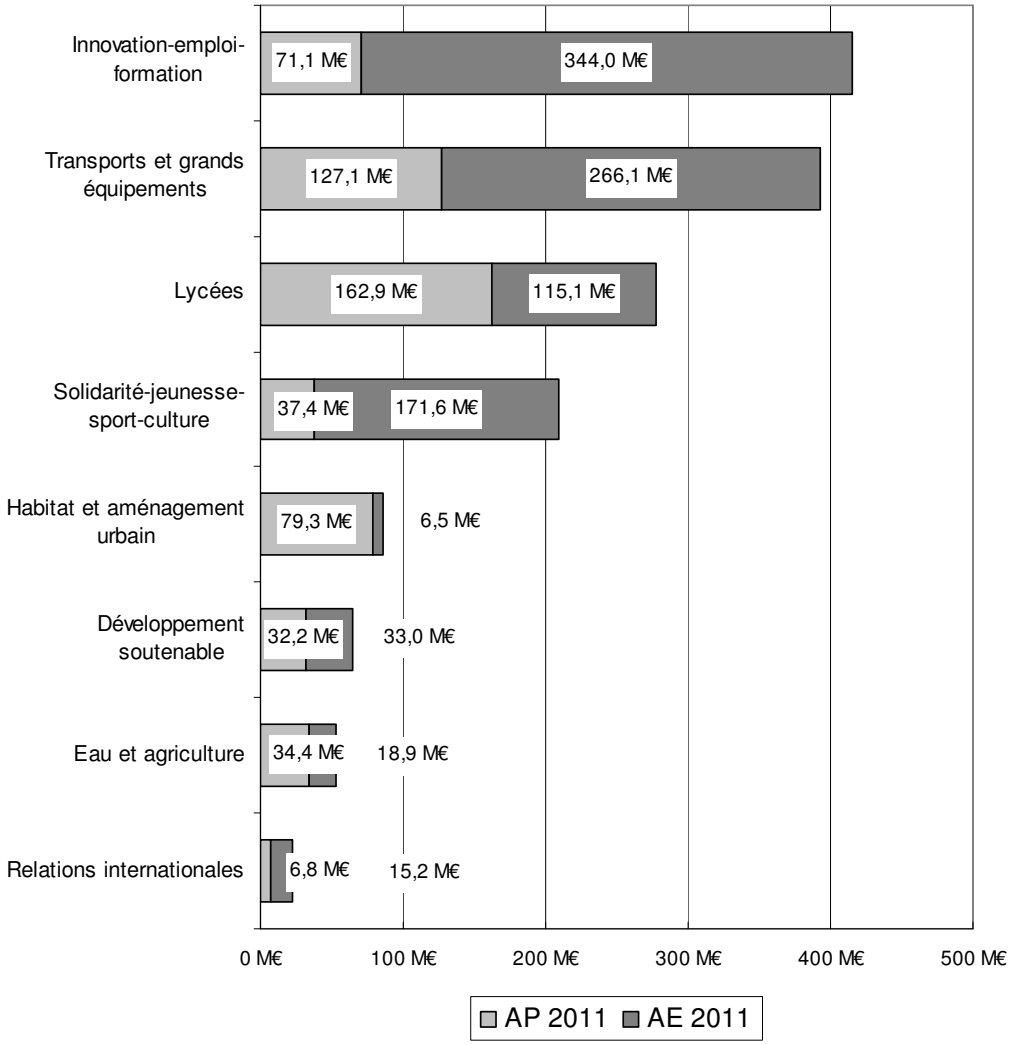
	AE / AP	CPF / CPI
Fonctionnement	970,9 M€	943,0 M€
Investissement	551,2 M€	549,5 M€
Total	**1 522,1 M€**	**1 492,5 M€**

(hors dépenses exceptionnelles)

En fonctionnement, les dépenses d'intervention s'élèvent à en 970,9 millions d'euros en autorisations d'engagement et 942,8 millions d'euros en crédits de paiement.

En investissement, les dépenses d'intervention s'élèvent à 551,2 millions d'euros en autorisations de programme et 549,5 millions d'euros en crédits de paiement.

BP 2011 - Répartition des dépenses d'intervention (budget principal)



3.3 Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **6,8 millions d'euros**, dont :

- 3,0 M€ destinés à la prise en compte de titre de recettes annulés,
- 2,0 M€ en prévision de charges exceptionnelles sur des opérations de gestion,
- 1,0 M€ en prévision d'intérêts moratoires et de pénalités sur marchés.

BP 2011 - Dépenses d'intervention par pôles / directions / services ou secteurs

POLES / DIRECTIONS / SERVICES OU SECTEURS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	AP 2011	AE 2011
POLE SOLIDARITE JEUNESSE SPORT CULTURE	**37,364 M€**	**170,954 M€**
Direction de la culture et du patrimoine	**17,200 M€**	**41,131 M€**
Direction des solidarités, de la politique régionale des villes et des formations sanitaires et sociales	**15,032 M€**	**103,267 M€**
Solidarités	1,548 M€	8,091 M€
Prévention de la délinquance et sécurité	1,336 M€	6,765 M€
Formations sanitaires et sociales	8,400 M€	83,898 M€
Santé Alimentation	3,748 M€	4,512 M€
Direction de l'éducation et de la vie associative	**5,132 M€**	**26,557 M€**
Direction de l'éducation du sport et de la vie associative	0,630 M€	2,250 M€
Vie associative	0,809 M€	5,015 M€
Sport	3,648 M€	14,166 M€
Accueil entretien restauration hébergement au lycée		2,440 M€
Actions éducatives	0,045 M€	2,686 M€
POLE INNOVATION-EMPLOI-FORMATION	**71,104 M€**	**345,088 M€**
Direction de l'emploi et de la continuité professionnelle	0,635 M€	**80,882 M€**
Développement de l'emploi et de l'activité	0,635 M€	25,050 M€
Accompagnement Information Orientation		20,832 M€
Indemnités aux employeurs d'apprentis		35,000 M€
Direction de la formation et de l'apprentissage	**1,100 M€**	**225,141 M€**
Formation professionnelle continue		151,561 M€
Apprentissage	1,100 M€	73,580 M€
Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur	**69,370 M€**	**39,065 M€**
Innovation et économie numérique	3,640 M€	4,505 M€
Appui aux entreprises	25,497 M€	9,950 M€
Enseignement supérieur technologies recherche	37,143 M€	4,725 M€
Vie édutiante et mobilité internationale	0,030 M€	10,233 M€
Tourisme	3,060 M€	9,653 M€
POLE PATRIMOINE REGIONAL ECO MOBILITE	**403,660 M€**	**406,543 M€**
Direction des transports et des grands équipements	**127,107 M€**	**266,071 M€**
Direction des lycées	**162,908 M€**	**115,075 M€**
Direction de l'eau et de l'agriculture	**34,395 M€**	**18,884 M€**
Agriculture	10,395 M€	12,764 M€
Eaux et milieux aquatiques	19,890 M€	3,715 M€
Forêt et développement agricole	4,110 M€	2,405 M€
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain	**79,250 M€**	**6,513 M€**
Aménagement et équipement urbain	18,000 M€	2,224 M€
Habitat foncier et urbanisme	17,500 M€	0,318 M€
Risques naturels majeurs	13,750 M€	1,697 M€
Habitat, urbanisme et aménagement urbain	30,000 M€	2,275 M€
POLE DVT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**32,240 M€**	**33,134 M€**
Direction du développement des territoires	**17,450 M€**	**19,337 M€**
Montagne et massif Alpin	8,500 M€	1,598 M€
Mer et littoral	2,640 M€	2,811 M€
Programmes et contrats	3,700 M€	6,611 M€
PNR, espaces naturels et biodiversité	2,610 M€	8,317 M€
Direction du développement soutenable et du climat	**14,165 M€**	**11,712 M€**
Education à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,300 M€	4,345 M€
Energie, climat, air	13,865 M€	7,367 M€
Délégation évaluation		**0,365 M€**
Direction prospective, études et démocratie de proximité	**0,625 M€**	**1,720 M€**
PÔLE RELATIONS INTERNATIONALES AFFAIRES EUROPEENNES	**6,810 M€**	**15,180 M€**
Direction des relations internationales et méditerranéennes	**0,310 M€**	**5,680 M€**
Direction des affaires européennes	**6,500 M€**	**9,500 M€**
TOTAL DIRECTIONS OPERATIONNELLES	**551,178 M€**	**970,899 M€**

BP 2011 - crédits contractualisés (contrat de projets et précédents contrats de plan)

POLES / DIRECTIONS / SERVICES OU SECTEURS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2011	CP 2011	AE 2011	CP 2011
POLE SOLIDARITE JEUNESSE SPORT CULTURE	**2,320 M€**	**1,580 M€**	**0,910 M€**	**1,030 M€**
Direction de la culture et du patrimoine	**1,150 M€**	**0,450 M€**		
Direction des solidarités, de la politique régionale des villes et des formations sanitaires et sociales	**1,170 M€**	**1,130 M€**	**0,910 M€**	**1,030 M€**
Solidarités		1,025 M€	0,100 M€	0,380 M€
Santé Alimentation	1,170 M€	0,105 M€	0,810 M€	0,650 M€
POLE INNOVATION-EMPLOI-FORMATION	**25,154 M€**	**21,538 M€**	**8,453 M€**	**7,029 M€**
Direction de l'emploi et de la continuité professionnelle			**1,802 M€**	**1,605 M€**
Développement de l'emploi et de l'activité			0,200 M€	0,215 M€
Accompagnement Information Orientation			1,602 M€	1,390 M€
Direction de la formation et de l'apprentissage		**0,946 M€**		
Formation		0,946 M€		
Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur	**25,154 M€**	**20,592 M€**	**6,651 M€**	**5,424 M€**
Innovation et économie numérique	2,500 M€	2,509 M€	0,140 M€	0,220 M€
Appui aux entreprises	1,960 M€	2,706 M€	3,265 M€	2,435 M€
Enseignement supérieur technologies recherche	20,463 M€	15,098 M€	3,246 M€	2,769 M€
Tourisme	0,231 M€	0,279 M€		
POLE PATRIMOINE REGIONAL ECO MOBILITE	**51,552 M€**	**67,857 M€**	**10,777 M€**	**8,659 M€**
Direction des transports et des grands équipements	**25,540 M€**	**50,267 M€**	**1,350 M€**	**1,250 M€**
Direction de l'eau et de l'agriculture	**15,362 M€**	**10,000 M€**	**7,210 M€**	**5,670 M€**
Agriculture	2,322 M€	1,650 M€	4,550 M€	3,400 M€
Eau et milieux aquatiques	11,340 M€	7,250 M€	1,940 M€	1,850 M€
Forêt et développement agricole	1,700 M€	1,100 M€	0,720 M€	0,420 M€
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain	**10,650 M€**	**7,590 M€**	**2,217 M€**	**1,739 M€**
Aménagement et équipement urbain				0,647 M€
Risques naturels majeurs	10,650 M€	7,440 M€	1,293 M€	1,092 M€
Habitat, urbanisme et aménagement urbain		0,150 M€	0,924 M€	
POLE DVT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**10,070 M€**	**9,014 M€**	**10,605 M€**	**9,274 M€**
Direction du développement des territoires	**5,745 M€**	**3,550 M€**	**8,705 M€**	**7,642 M€**
Montagne et massif Alpin	2,250 M€	1,120 M€	0,400 M€	0,230 M€
Mer et littoral	0,815 M€	0,727 M€	0,557 M€	0,562 M€
Initiatives territoriales et démarches participatives	1,000 M€	0,650 M€	1,400 M€	1,050 M€
PNR, espaces naturels et biodiversité	1,680 M€	1,053 M€	6,348 M€	5,800 M€
Direction du développement soutenable et du climat	**3,700 M€**	**5,189 M€**	**1,330 M€**	**1,372 M€**
Education à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,010 M€	0,008 M€	0,180 M€	0,183 M€
Energie, climat, air	3,690 M€	5,181 M€	1,150 M€	1,189 M€
Direction prospective, études et démocratie de proximité	**0,625 M€**	**0,275 M€**	**0,570 M€**	**0,260 M€**
Prospective	0,625 M€	0,275 M€	0,570 M€	0,260 M€
BUDGET ANNEXE "CHEMINS DE FER DE PROVENCE"	**8,200 M€**	**33,875 M€**		
TOTAL CONTRAT DE PROJETS	**97,295 M€**	**133,864 M€**	**30,744 M€**	**25,992 M€**

BP 2011 - Convention massif des Alpes

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2011	CP 2011	AE 2011	CP 2011
Montagne	2,000 M€	1,050 M€	0,400 M€	0,230 M€
Risques naturels majeurs	0,550 M€	0,550 M€	0,093 M€	0,075 M€
TOTAL CIMA	**2,550 M€**	**1,600 M€**	**0,493 M€**	**0,305 M€**

BP 2011 - Plan Rhône

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2011	CP 2011	AE 2011	CP 2011
Transports et grands équipements	2,709 M€	3,037 M€	0,550 M€	0,505 M€
Risques naturels majeurs	7,000 M€	4,360 M€	1,000 M€	0,755 M€
Tourisme	0,024 M€	0,019 M€	0,050 M€	0,038 M€
TOTAL PLAN RHÔNE	**9,733 M€**	**7,415 M€**	**1,600 M€**	**1,298 M€**

4- La dette et la trésorerie

Dans un contexte économique et financier toujours très tendu, l'année 2010 a été marquée par une *très forte volatilité des taux*, surtout à long terme.

Le taux à 10 ans utilisé dans le calcul des taux fixes atteignait 3,52% en janvier, avant de chuter jusqu'à 2,32% fin août et de remonter à 3,32% en fin d'année.

Les taux courts, à partir desquels sont formulées les offres à taux variables, ont subi une hausse régulière, mais modérée. L'Euribor 12 mois est en effet passé de 1,22 % à 1,52 % sur la période, reflétant la stabilité du discours de la BCE et de son taux directeur.

Les marges bancaires, quant à elles, sont progressivement remontées et ont atteint des niveaux proches de ceux observés après le déclenchement de la crise en fin d'année 2008 (entre 70 et 110 points de base).

Dans ce contexte, la Région a privilégié le recours systématique à des index variables de type Euribor : tout d'abord, pour profiter de taux historiquement bas, et ensuite pour se donner les moyens d'anticiper le remboursement des prêts sans pénalités.

Si les tendances observées en matière de taux se confirment, cette stratégie de gestion active de la dette va se poursuivre en 2011 pour les nouveaux emprunts, ou par le biais des swaps de taux.

Notre collectivité poursuivra sa stratégie de diversification. Il peut être judicieux de recourir à des financements alternatifs à ceux proposés par les banques privées traditionnelles. Le recours au marché obligataire, dans le cadre de financement obligataire classique ou socialement responsable, peut constituer une source de financement supplémentaire et complémentaire au financement bancaire.

S'agissant du financement du nouveau programme de rames TER, il est envisagé, comme cela a été fait en 2002-2003 et 2007-2008, la mise en place d'un crédit bail à bonification fiscale pour tout ou partie du besoin de financement.

Enfin, concernant la gestion de la trésorerie, la Région continuera à recourir massivement aux lignes revolving et aux billets de trésorerie pour minimiser le plus possible la charge de sa dette (l'utilisation de ces produits procure environ 1,6 M€ d'économie annuel par rapport à l'utilisation des lignes de trésorerie).

4.1 L'échéance 2011

Le capital à amortir en 2011 (dépense d'investissement) devrait atteindre **96,4 millions d'euros**, en net recul par rapport à 2010 (117,6 M€).

Cette baisse s'explique essentiellement par l'impact du remboursement de deux prêts *in fine* :
- l'un inscrit au BP 2010, pour un montant de 58,5 M€,
- l'autre prévu au BP 2011, pour un montant de 30 M€ : il s'agit d'un contrat à taux fixe (4,93%) négocié avec le Crédit Agricole en 2001 et remboursable en une seule fois à échéance.

Hors remboursement de ces emprunts *in fine*, le capital à amortir passe de 53,1 à 60,3 M€, soit une hausse de 13,5 %.

Le paiement des intérêts des emprunts (dépense de fonctionnement) devrait atteindre 46,7 M€, en hausse de 2,5 % par rapport à 2010 si l'on anticipe une légère tension sur les taux variables.

Sur la partie des financements à court terme, les intérêts à payer sur les emprunts revolving et billets de trésorerie devraient demeurer stables (7,9 M€), sauf si la BCE décidait de modifier sa politique et d'augmenter son taux directeur, ce qui provoquerait *de facto* une hausse des taux courts comme l'EONIA (taux au jour le jour).

En matière de swaps, le différentiel entre les primes de swap reçues et celles versées se dégrade, mais reste largement positif (4,2 M€)[1].

BP 2011 – budget principal - Annuité de la dette

	BP 2010	BP 2011
Emprunts classiques	45 600 000	46 750 000
Emprunt revolving	7 850 000	4 852 000
Swaps	14 000 000	15 760 000
Billets de trésorerie	-	3 000 000
ICNE	3 000 000	3 000 000
Total frais financiers liés à la dette, hors recettes de swaps	**70 450 000**	**73 362 000**
Recettes de swaps (à déduire)	- 20 200 000	- 19 920 000
Total frais financiers liés à la dette, après recettes de swaps	**50 250 000**	**53 442 000**
Emprunts classiques	53 150 000	60 312 000
Emprunts in fine	58 500 000	30 000 000
Emprunt obligataire	5 400 000	5 520 000
Revolving	632 161	663 800
Total capital à rembourser	**117 682 161**	**96 495 800**
ANNUITE DE LA DETTE (intérêts + capital)	**167 932 161**	**149 937 800**
Annuité hors remboursement capital emprunts in fine	*109 432 161*	*119 937 800*

Le BP 2011 prévoit enfin, comme les années précédentes, 3 M€ au titre des intérêts courus non échus (ICNE).

[1] Le swap est un instrument de gestion active de dette qui permet non seulement d'améliorer les conditions initiales de nos prêts mais sert de variable d'ajustement de la structure de la dette : à taux variables lorsque les taux courts sont bas ou à taux fixe quand ces derniers se détendent. Les recettes de swap devraient atteindre 19,9 M€ en 2011, contre 15,7 M€ pour les dépenses/

Au total, l'annuité de la dette du budget principal est estimée à 149,9 M€ au BP 2011 (ICNE et recettes de swaps compris), soit un recul de 10,7 % par rapport au BP 2010 (167,9 M€), mais une progression de 9,6 % hors remboursement des emprunts *in fine.*

Réaménagements et renégociations

Dans le cadre de la stratégie de la dette menée par la Région (recours à des index variables), et compte tenu des marges bancaires pratiquées, l'enveloppe allouée aux réaménagements est augmentée de manière à pouvoir rembourser par anticipation les emprunts les moins compétitifs.

Ainsi, 250 M€ sont inscrits en dépenses et en recettes au budget principal, et 30 M€ au budget annexe.

Emprunt utile au financement des dépenses d'investissement

L'emprunt utile au financement des dépenses d'investissement s'établit à **289,3 millions d'euros**, contre 258,1 M€ au BP 2010.

4.2 L'emprunt revolving

Il s'agit d'un produit qui présente un double avantage :

- comme une ligne de trésorerie, il permet d'ajuster la trésorerie au plus près et de réduire d'autant la charge financière,
- comme un emprunt à long terme, il est comptabilisé budgétairement et permet d'équilibrer le compte administratif.

En 2011, la disponibilité de tirage se réduit légèrement par rapport à 2010 (514 M€), du fait de la diminution de plafond de deux contrats.

En matière d'emprunt revolving, la M71 distingue le compte 16441 qui retrace les « opérations afférentes à l'emprunt » et le compte 16449 qui comptabilise les « opération afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie ».

Dépenses		Recettes	
Article 16449	1 028,0 M€	Article 16449	1 028,0 M€
Article 16441	514,0 M€	Article 16441	514,0 M€

- sur le compte 16449, la Région a inscrit 1028 M€ au BP 2011 en dépenses et en recettes, soit le montant maximal susceptible d'être remboursé et mobilisé au cours de l'année 2011 compte tenu de deux hypothèses :
 - la totalité de l'enveloppe disponible (514 M€) est remboursée au 31 décembre 2011,
 - la totalité de l'enveloppe est mobilisée en fin d'année.

- sur le compte 16441, il est prévu 514 M€ en dépenses correspondant au montant maximal de désendettement, et

514 M€ en recettes relatif à un montant d'endettement supplémentaire.

4.3 L'encours de la dette

Au 1er janvier 2011, l'encours de la dette progresse de 48 M€ par rapport au 1er janvier 2010 pour atteindre **1 674,7 millions d'euros.**

La dette est constituée pour partie de revolving (333 M€) et de dette hors revolving (1 341,7 M€) ; celle-ci étant elle même composée, avant swap, de 792,2 M€ à taux fixe et de 549,5 M€ à taux indexés.

Au final, la structure de la dette après swaps et revolving est répartie de la façon suivante : 46 % d'emprunts à taux fixe et 54 % d'emprunts à taux variable.

Le taux d'intérêt moyen est de 2,65 % et la durée de vie moyenne résiduelle d'environ 9 ans.

4.4 Le financement des TER

La Région détient 2 contrats de crédit-bail optimisés qui assurent le financement de rames ferroviaires. Tous deux ont été signés avec Dexia Flobail.

Le premier contrat, conclu en 2003, finance 35 rames TER pour une valeur estimée à 210 M€. Le second, finalisé en 2008, concerne 10 rames TER pour un montant de l'ordre de 53 M€.

Au titre de ces 2 contrats, la Région devra verser 15,0 M€ de loyer TTC en 2011.

Elle percevra, en outre, un remboursement de 3,6 M€ de TVA dont 1,5 M€ sur le budget annexe des Chemins de Fer de Provence, en vertu du principe du droit à déduction de la TVA.

BP 2011 - Dette et trésorerie - Présentation synthétique

Opérations réelles

Dépenses (en M€)	BP 2010	BP 2011	Recettes (en M€)	BP 2010	BP 2011
Remboursement en capital des emprunts	117,7	96,5	Emprunt d'équilibre	258,1	
Remboursement en capital des emprunts revolving	1 032,0	1 028,0	Tirages emprunts revolving	1 032,0	1 028,0
Refinancement et réaménagements des emprunts	150,0	250,0	Refinancement et réaménagements des emprunts	150,0	250,0
Total dépenses d'Inv.	**1 299,7**	**1 374,5**	**Total recettes d'inv.**	**1 440,1**	**1 278,0**
Remboursement en intérêts des emprunts	45,6	46,7			
Intérêts courus non échus	3,0	3,0			
Remboursement en intérêts des emprunts revolving	7,9	4,9			
Intérêts des swaps	14,0	15,7	Produits des swaps	20,2	19,9
Intérêts des billets de trésorerie		3,0			
Total dépenses de F.	**70,5**	**73,3**	**Total recettes de F.**	**20,2**	**19,9**
Total dépenses	**1 370,2**	**1 447,8**	**Total recettes**	**1 460,3**	**1 297,9**

Opérations d'ordre

Dépenses (en M€)	BP 2010	BP 2011	Recettes (en M€)	BP 2010	BP 2011
Emprunts revolving	516,0	514,0	Emprunts revolving	516,0	514,0
			Revalorisation de l'emprunt obligataire	1,5	2,7
Total dépenses d'Inv.	**516,0**	**514,0**	**Total recettes d'inv.**	**517,5**	**516,7**
Revalorisation de l'emprunt obligataire	1,5	2,7			
Total dépenses de F.	**1,5**	**2,7**	**Total recettes de F.**	**0,0**	**0,0**

BP 2011 – Crédit-bail et TVA - Présentation synthétique

Opérations réelles

Dépenses (en M€)	BP 2010	BP 2011	Recettes (en M€)	BP 2010	BP 2011
			Créance sur transfert de droit à déduction de TVA	2,0	2,1
Total dépenses d'Inv.	**0,0**	**0,0**	**Total recettes d'inv.**	**2,0**	**2,1**
Contrats de crédit-bail rames TER	14,5	15,0			
Total dépenses de F.	**14,5**	**15,0**	**Total recettes de F.**	**0,0**	**0,0**

Opérations d'ordre

Dépenses (en M€)	BP 2010	BP 2011	Recettes (en M€)	BP 2010	BP 2011
Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	2,3	2,4			
Total dépenses d'Inv.	**2,3**	**2,4**	**Total recettes d'inv.**	**0,0**	**0,0**
			Transfert de charges de fonctionnement de TVA	2,3	2,4
Total dépenses de F.	**0,0**	**0,0**	**Total recettes de F.**	**2,3**	**2,4**

Deuxième partie
L'action de la Région en 2011

I- Développement soutenable et stratégies territoriales

1.1- Prospective, études, démocratie de proximité

Démarche de révision du SRADT : notre région en 2030

La Région s'est engagée, par délibération du 10 juillet 2009, à lancer le processus de révision du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) approuvé en 2006.

La délibération du 28 juin 2010 a réaffirmé la volonté du nouvel exécutif de faire du SRADT un des socles de réflexion pour la définition des politiques régionales.

L'année 2011 verra la poursuite de cette démarche avec comme objectif l'articulation de l'ensemble des démarches stratégiques engagées par la Région : le SRADT ainsi révisé devra constituer un cadre de cohérence stratégique régional.

Aussi, il est proposé que la révision du SRADT soit organisée autour de 3 lignes directrices fortes :
- La prise en compte du changement climatique et des risques naturels et industriels sous la double approche adaptation/atténuation
- La lutte contre les disparités sociales et territoriales
- L'enjeu d'une approche territoriale intégrée

La révision du SRADT constitue donc plus que jamais un enjeu stratégique, et sera de plus un outil indispensable pour conduire avec l'Etat et en liaison avec les autres collectivités territoriales les négociations du prochain contrat de projets

Les états généraux de la démocratie

Le projet de la mandature prévoit la généralisation de la démarche des états généraux qui avait été initiée en 2009 avec les états généraux sur les services publics.

En 2011 les états généraux de la démocratie ont été lancés en février 2011 pour s'achever au printemps par un forum de clôture.

Les états généraux pourraient se conclure par la co-rédaction d'une charte régionale de la démocratie de proximité pour renouveler notre cadre participatif d'élaboration et de mise en œuvre des politiques régionales.

Coordination stratégique des contrats et programmes

Le cadre contractuel Etat/Région 2007-2013 est constitué du contrat de projets, de 6 conventions départementales d'application du contrat de projets, de deux contrats de projets interrégionaux du massif des Alpes et du plan Rhône. Il est mis en œuvre en articulation avec les programmes opérationnels (PO) européens.

L'année 2010 a été celle du lancement de la révision à mi-parcours avec la conduite d'une évaluation qui sera finalisée en 2011.

Parallèlement le « cadre régional stratégique de partenariat Etat-Région », voté le 25 juin 2010, a pleinement réaffirmé la place centrale du contrat de projets, lequel constitue un des cadres privilégiés de mise en œuvre des stratégies partagées pour l'aménagement solidaire et le développement économique durable du territoire régional.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne remettra pas en cause les engagements pris dans le cadre du contrat de projets. L'année 2011 verra donc la finalisation du processus de révision qui doit permettre de mieux prendre en compte les nouvelles priorités régionales issues de la nouvelle mandature.

La Région poursuivra également son soutien aux départements alpins dans le cadre de la convention de solidarité.

Prospective territoriale

En matière de prospective territoriale, la Région intervient sur deux volets :

- Etudes, observation et prospective : acquisition de bases de connaissances objectives et de bases de données statistiques brutes ou travaillées, commandes d'études, diagnostics, états des lieux , partenariat avec l'Etat, des laboratoires universitaires et des organismes de recherche, convention annuelle avec l'INSEE 2011-2012, suivi et participation à la réflexion collective en matière de prospective, d'information.

- Information géographique : acquisition des droits d'utilisation de référentiels géographiques (IGN, orthophotographies numériques, occupation du sol), le financement du centre régional de l'information géographique : programme d'activités 2011, financement de la numérisation de données thématiques

2.2- Développement des territoires

Animation et suivi des projets et des contrats de territoire

Nouvelle contractualisation territoriale 2010-2013 : vers des éco-territoires

Depuis 2007, la Région propose un cadre contractuel bilatéral aux pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur visant à formaliser la rencontre entre le projet régional et les projets de développement locaux, prolongeant la démarche « La Région aime ses Pays ».

Les contrats d'aménagement solidaire et de développement durable (CASDD) conclus entre la Région et les territoires de pays sur la période 2008-2010 arrivant à échéance, c'est au travers d'une nouvelle génération de contrats intitulés « vers des éco territoires », que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend confirmer et accroître son soutien aux dynamiques territoriales portées par les pays et réaffirmer la priorité accordée par la Région à la démocratie participative par le soutien aux conseils de développement.

Cette nouvelle génération de contrat doit prendre en compte les nouveaux enjeux territoriaux liés à la montée en puissance de certaines problématiques de développement soutenable, aux effets de déstructuration-restructuration de l'offre de services publics au plus près des habitants, et de recomposition des territoires induites par le débat sur la réforme territoriale, pour inciter les territoires à devenir des « éco territoires »

Ainsi quatre thématiques ont été définies pour constituer l'armature de ces contrats :
- l'intelligence territoriale et la participation,
- la réaction et l'adaptation au changement climatique,
- les nouveaux services à la population,
- et demain, les territoires.

Les conventions LEADER

La génération LEADER 2007-2013 est ciblée sur les territoires organisés existants (pays, parc naturels régionaux).

Dix conventions Leader ont été signées pour la période 2008-2013 entre l'Etat, l'ASP, la Région et les GAL (Groupe d'action locale) structures porteuses des programmes de développement dont la stratégie est principalement ciblée sur les questions d'économie locale (maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi), de services (gérer et structurer l'économie résidentielle pour les populations, développer et adapter l'offre de services), de patrimoine (gérer et valoriser le patrimoine rural, naturel, et culturel).

En 2011, il s'agira de continuer d'apporter la contrepartie financière de la Région aux dotations du FEADER, à travers le fonds régional LEADER mis en place à cette fin.

La politique régionale en faveur de la montagne est guidée par les principes de la reconnaissance des spécificités des territoires et activités de montagne dans un contexte interrégional et transfrontalier, notamment avec les régions Rhône-Alpes, Ligurie, Piémont et Val d'Aoste en Italie.

L'année 2011 sera une année de mise en œuvre des conventions régionales pluriannuelles adoptées pour les trois dispositifs opérationnels avec les 52 territoires retenus dans ces démarches :

- pour l'aménagement durable et solidaire des stations des Alpes du Sud, leur permettant de valoriser leurs spécificités touristiques de montagne d'hiver et d'été, d'engager un projet de développement stratégique ;

- pour l'aménagement durable et solidaire des espaces nordiques ;

- pour le développement solidaire et durable des activités de pleine nature et du tourisme sportif en milieu rural de montagne au travers de sites pilotes.

Dans le cadre du plan régional pour l'emploi, la création de postes de chargés de mission pour le développement du tourisme en montagne est également soutenue.

Par ailleurs, la Région poursuivra sa politique de soutien et d'impulsion des initiatives participant à l'auto-développement en montagne autour du développement territorial, social, et culturel.

La mise en œuvre de la Convention interrégionale du massif des Alpes, nécessite une coordination de l'ensemble des directions et services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur impliqués dans la CIMA, un partenariat étroit avec la Région Rhône-Alpes et le commissariat au massif des Alpes.

En 2011 la Région s'attachera à mobiliser pleinement l'ensemble des mesures destinées spécifiquement aux territoires de montagne que ce soit dans le cadre de la convention interrégionale de massif ou du programme opérationnel européen du massif des Alpes dont le document de mise en œuvre fera l'objet d'ajustements dans le cadre de la révision à mi parcours.

La Région participe, dans le cadre du programme européen « SILMAS » (« Espace Alpin »), avec les lacs de Serre-Ponçon et du Verdon, au réseau pour une meilleure gouvernance des lacs alpins.

Par ailleurs, dans le cadre du programme ALCOTRA, la Région sera impliquée sur les projets concernant les évolutions du tourisme en montagne, dans le cadre notamment des projets intégrés territoriaux.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur possède la plus grande diversité d'espaces naturels de la France métropolitaine. La protection de ce patrimoine s'avère indispensable, d'autant plus qu'il représente un élément majeur de la qualité de vie des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et un des principaux atouts environnemental, économique et culturel.

La politique de la Région s'attache donc à préserver une *nature vivante*, où la diversité des usages soit compatible avec la diversité biologique de la nature.

En matière d'environnement et de développement soutenables la Région a fixé parmi les priorités d'interventions la protection de la biodiversité, le soutien aux parcs naturels régionaux actuels ou en création et la valorisation de nos ressources naturelles, et ce dans la perspective de la construction d'une région durable.

Le contexte 2011 s'organise autour :

- du renouvellement des contrats pluriannuels issus du partenariat renforcé entre la Région et les parcs naturels régionaux, présenté au vote de l'Assemblée du 14 décembre 2007 et du 4 juillet 2008. Aujourd'hui le rôle précurseur des parcs naturels régionaux en matière de développement local et d'amélioration de l'environnement est reconnu par tous. La Région, à l'initiative de leur création, considère ces espaces naturels comme des territoires privilégiés pour y appliquer des politiques exemplaires et innovantes de développement maîtrisé et durable, susceptibles de servir de référence au niveau régional, national voire international.

- du soutien à la mise en œuvre de 5 nouveaux parcs naturels régionaux (Baronnies, Préalpes d'Azur, Ventoux, Massif des Maures et Sainte Baume) ;

- de la poursuite de la mise en œuvre effective de la compétence régionale en faveur des réserves naturelles régionales ;

- du soutien à la gestion et la protection des espaces naturels régionaux, en confortant les acquis ;

- du lancement et de la mise en œuvre de la stratégie régionale de la biodiversité avec l'ensemble des acteurs régionaux ;

- des engagements contractuels pris en 2007 et mis en œuvre à partir de 2008 notamment au travers du contrat de projet Etat-Région et de la Convention interrégionale du massif des Alpes.

Aujourd'hui, le rôle précurseur des parcs naturels régionaux en matière de développement local et d'amélioration de l'environnement est reconnu par tous. La Région, à l'initiative de leur création, considère ces espaces naturels comme des territoires privilégiés pour y appliquer des politiques exemplaires,

innovantes de développement maîtrisé et durable, susceptibles de servir de référence au niveau régional, national, voire international.

Le budget 2011 confortera les parcs naturels régionaux, et continuera de les soutenir comme territoires d'exceptions, d'expérimentation et d'application privilégiée des politiques régionales.

Ce soutien se traduit par une nouvelle génération de contrats de gestion environnementale intégrée.

Par ailleurs, l'année 2011 devrait permettre la création des parcs des Préalpes d'Azur et des Baronnies, ainsi que la poursuite des démarches engagées sur les territoires du Ventoux, du Massif de la Sainte Baume et des Maures.

Le budget 2011 permettra également d'affirmer l'engagement de la Région pour le soutien et la pérennisation des activités de protection et de valorisation des espaces naturels, notamment à travers les contrats pluriannuels ou les conventions d'objectifs passées avec les partenaires (conservatoires botaniques, Conservatoire du littoral, structures gestionnaires, etc.), mais également par la mise en œuvre des réserves naturelles régionales.

Afin de préserver et promouvoir la biodiversité, l'année 2011 sera consacrée au lancement de la stratégie régionale de la biodiversité.

La mer et le littoral

Les orientations, pour 2011, visent à mettre en œuvre les priorités du projet régional 2010-2014.

Ce projet met un accent particulier sur la dimension maritime du développement régional et prévoit, notamment, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de la mer et du littoral ainsi qu'un plan littoral méditerranéen.

Il souligne les enjeux de la politique régionale de la mer et du littoral, dans les domaines de l'emploi et du développement économique, en matière sociale, culturelle et patrimoniale, en termes d'aménagement du territoire et de bonne gestion environnementale, ainsi que dans le champ de la coopération, et plus particulièrement, sur l'espace méditerranéen.

Les orientations de la politique régionale de la mer seront mises en œuvre dans le cadre des programmes suivants :

- les pêches maritimes, l'aquaculture et le développement de la filière « aval » des produits de la mer pour pérenniser les emplois et les entreprises, favoriser une bonne gestion des ressources et permettre la mise sur le marché de produits de qualité ;

- la gestion intégrée des zones côtières et l'aménagement des espaces littoraux pour un développement durable de l'espace littoral et marin.

Les actions de la Région dans ce domaine concernent notamment :

- la lutte et la prévention contre les pollutions,
- la démarche « Ports Propres en Provence – Alpes - Côte d'Azur »
- la lutte et la prévention contre les pollutions par les hydrocarbures ;
- la stratégie régionale de lutte contre l'expansion de Caulerpa taxifolia ;
- la lutte et la prévention contre l'érosion des côtes ;
- le développement de l'information géographique sur les données marines et littorales.

- l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, dans le cadre d'une démarche partenariale, concrétisée par l'adoption d'une charte régionale et par la mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement,

- le développement des sports et loisirs nautiques pour permettre leur accès au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes, développer les formations, promouvoir le sport de haut niveau, améliorer la sécurité en mer et la prise en compte du respect de l'environnement ;

- la sécurité en mer, dans le cadre de programmes de sensibilisation et de prévention des conduites à risques et, en matière de sauvetage, par le soutien à l'action de la Société Nationale de Sauvetage en Mer ;

- la valorisation du patrimoine et des traditions culturelles maritimes, qui contribuent à forger l'identité de la Région et l'ouvrent sur la mer ;

- la contribution des activités maritimes aux projets menés dans le cadre de la politique régionale de l'emploi et de celle de la ville ;

- le développement de la coopération et des échanges interrégionaux, dans le domaine de la mer, avec les autres régions littorales d'Europe et du bassin méditerranéen, notamment, en lien avec le projet d'Union pour la Méditerranée et au titre du programme MED, dans le cadre du projet MAREMED, ainsi que dans le cadre de la conférence des régions périphériques et maritimes d'Europe (CRPM).

Ces programmes s'inscrivent, pour partie, dans le cadre du contrat de projets Etat/Région pour la gestion intégrée des zones côtières, l'exploitation durable des ressources halieutiques et le développement durable des activités touristiques et nautiques.

1.3- Développement soutenable et climat

Le développement soutenable, vers une écorégion

L'année 2011 sera placée sous le signe de la stratégie et d'une dynamique renforcée permettant de répondre efficacement aux enjeux posés par la loi portant *« engagement national pour l'environnement »*, dite Grenelle II.

Celle-ci prévoit différents schémas et plans - schéma régional climat air énergie, schéma régional de cohérence écologique, trame verte et bleue, plan climat énergie territorial - très directement en correspondance avec les décisions régionales déjà prises : délibération 09-321 du 7 décembre 2009 dite Copenhague et délibération de l'Assemblée Plénière du 10 décembre 2010 concernant la stratégie régionale pour la biodiversité.

Cette dynamique s'inscrit ainsi pleinement dans le prolongement et l'amplification d'une série de démarches stratégiques déjà initiées :

- la convention de coordination des politiques régionales de développement durable et de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur conclue par l'Etat et la Région. La Région s'engage à prendre les mesures nécessaires au regard des décrets d'application et à favoriser au maximum la concertation entre tous les acteurs concernés ;

- la démarche de l'Agenda 21 régional qui a été approuvée par les élus régionaux lors de la session plénière du 10 juillet 2009.

Deux ans après ce vote, l'année 2011 sera plus particulièrement consacrée à la réalisation d'un état d'avancement de sa mise en œuvre, à son actualisation, afin d'intégrer notamment les priorités de la nouvelle mandature : création d'emplois et développement soutenable.

2011 sera aussi l'année de la mise en place du plan régional Climat Energie, qui à l'instar de l'Agenda 21, doit se traduire dans nos politiques pour atteindre les objectifs fixés dans la délibération « réussir Copenhague » de diminuer les GES de 40 % d'ici 2020. Ce plan Climat Energie, qui doit être porté et partagé au travers d'un plan d'actions avec l'ensemble des directions, pourra nous permettre de passer à une société plus sobre en carbone et en énergie.

C'est sur ces bases, et au niveau directement opérationnel que la Région poursuit ses efforts pour bâtir une éco-région.

Un travail exemplaire est ainsi en cours sur les lycées - le plan économie d'énergie eau et les restaurants lycéens basse consommation-, ou au sein de l'institution régionale elle-même, notamment avec le plan de déplacements de l'administration.

Le Conseil régional travaillera également sur ses propres flux (énergie, eau, papiers, transport), au sein de l'Hôtel de Région et de ses antennes.

La délibération cadre « Pour l'énergie et pour la planète : AGIR PLUS », votée le 22 octobre 2010, définit les objectifs visant à associer les territoires aux ambitions régionales et à prolonger la mise en cohérence des politiques : démarches favorisant l'éco-conditionnalité des aides sur le bâtiment ; appui à une agriculture engagée sur la voie de l'exemplarité ; forte implication des milieux culturels ; introduction de la responsabilité sociale et environnementale dans le monde économique ; développement des emplois « verts ».

Enfin dans un objectif toujours renouvelé de maitrise de la demande énergétique et de promotion des énergies renouvelables, une réflexion sera engagée pour la création d'un service public de l'énergie.

En 2011, les conditions de partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ARPE vont être redéfinies dans le cadre d'un contrat d'objectifs pluriannuels permettant de partager des objectifs et d'assurer une vraie complémentarité des équipes.

Pour aller plus avant, la mise en œuvre de ces réflexions stratégiques et expérimentations doit être plus que jamais accompagnée de démarches favorisant l'appropriation d'une culture du développement soutenable et des démarches éco-citoyennes par l'ensemble des acteurs : entreprises, collectivités, citoyens.

A ce titre, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable seront ainsi renforcées et élargies à de nouveaux publics ; et de nouveaux dispositifs, centrés sur les priorités exprimés par le conseil régional, seront proposés pour améliorer la lisibilité de l'action régionale dans ce domaine.

De même, en lien direct avec l'Agenda 21 régional, et en s'appuyant sur les expérimentations déjà réalisées, le dispositif agenda 21 des lycées et CFA fera l'objet d'un déploiement.

Pour favoriser l'essor des politiques de développement soutenable et l'éco-responsabilité la Région soutiendra la création de postes au sein des collectivités et des entreprises.

Enfin, la Région poursuivra son soutien aux actions en faveur de la connaissance des paysages dont la variété et la qualité représentent un facteur-clef d'attractivité du territoire régional, et veillera à leur prise en compte dans les politiques d'aménagement.

1.4- L'évaluation

L'évaluation est une démarche intégrée des politiques publiques. Elle a vocation à apprécier les effets et l'impact des politiques menées, à former un jugement sur leur sens, leur valeur e leur utilité sociale, à rendre plus lisible l'action publique, à œuvrer pour sa cohérence et à être un outil d'aide à la décision. Elle doit, par ailleurs, favoriser l'expression de la démocratie participative.

Les démarches d'évaluation répondent à une obligation dans le cadre du contrat de projets Etat-Région et des programmes européens, et permettent d'accompagner et de soutenir la mise en œuvre de politiques volontaristes (Agenda 21, plan régional pour l'emploi, programme d'aménagement solidaire, politiques territoriales) et des programmes structurants (les schémas régionaux : SRDE, SRDT, SRADT, etc.).

L'évaluation doit permettre, d'une part, de déboucher sur une meilleure allocation des moyens financiers et humains en fonction de critères et

objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux, et d'autre part d'améliorer la qualité des processus d'intervention.

Dans cet esprit, l'année 2011 sera marquée par le renforcement de démarches d'évaluation directement orientées vers l'aide à la décision, déclinée en fonction des différents niveaux d'intervention régionale, internes et externes, où elle est utile :

- Ingénierie et accompagnement des évaluations de politiques et programmes structurants (SRDE, SRDT, contrats de projets, programmes européens) ;

- Mise en place de méthodes et des outils de suivi et d'évaluation à travers un appui méthodologique auprès des services de la Région : travail notamment avec les services dans le cadre d'un bilan évaluatif des conventions passées avec les organismes associatifs ;

- Mise à disposition des méthodes et résultats de l'évaluation dans les lieux
 - d'élaboration de stratégie,
 - de concertation et de participation,
 - de suivi technique des interventions,
 - de pilotage et de prise de décision.

- Consolidation et développement des démarches participatives en lien avec l'évaluation notamment à travers les états généraux de la démocratie.

II- Innovation, emploi et formation

2-1. Emploi et continuité professionnelle

Dans le cadre de sa politique en matière d'emploi et de continuité professionnelle, la Région a fait le choix, en réponse aux difficultés sociales et économiques, de mettre en œuvre une stratégie pour soutenir l'activité et promouvoir l'emploi de qualité et non délocalisable sur l'ensemble du territoire régional.

Pour ce faire, dans la dynamique des réalisations du Plan régional pour l'emploi (PRE) et des bons résultats enregistrés (plus de 25 000 emplois soutenus et créés en cinq ans) et afin de faire face à la situation économique et sociale, la Région a décidé de développer sa politique en faveur de l'emploi autour d'une nouvelle démarche prenant la forme d'un contrat passé entre la Région et ses habitants.

Ce contrat, nommé **« Contrat régional pour l'emploi et une économie responsable » (CREER)**, permettra de mobiliser la Région autour de la première de ses ambitions : maintenir et créer des emplois, en développant une économie responsable.

Un autre objectif essentiel est de favoriser des parcours de formation ouverts à tous.

Les problématiques liées au chômage, aux situations de précarités, aux difficultés de maîtrise de l'avenir pour les salariés et pour les entreprises conduisent à proposer des solutions nouvelles.

Un dispositif relatif à la continuité professionnelle sera déployé en 2011 au travers d'expérimentations visant à la fois la sécurisation professionnelle des parcours des actifs et l'implication qualitative des partenaires sociaux, des branches professionnelles et des entreprises.

A ce titre, 5 000 contrats de continuité professionnelle devront être réalisés en 2011.

Promouvoir l'emploi

L'objectif de CREER est de développer l'action régionale en faveur de l'emploi afin de parvenir à un objectif de 10 000 nouveaux emplois soutenus chaque année par la Région, ce qui représente un doublement de la réalisation effective du précédent Plan régional pour l'emploi.

Les mesures constitutives de CREER répondent aux enjeux prioritaires de la création d'emplois :

- favoriser une plus grande interaction entre développement économique, emploi et formation ;

- renforcer l'accompagnement à la création d'activité ;
- soutenir les opportunités d'emploi ouvertes par les nouveaux champs d'activités et l'innovation ;
- améliorer la qualité des services publics d'intérêt régional.

CRÉER - PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI	AP 2011	AE 2011
APPRENTISSAGE		0,570 M€
CULTURE		2,055 M€
VIE ÉTUDIANTE		6,812 M€
APPUI AUX ENTREPRISES	12,357 M€	4,745 M€
MISSION TIC		0,100 M€
AGRICULTURE		1,500 M€
MER ET LITTORAL		0,030 M€
PREVENTION SECURITE		0,280 M€
SOLIDARITÉS		0,180 M€
ACCUEIL ENTRETIEN RESTAURATION HEBERGEMENT DES LYCEES		1,440 M€
SPORTS		3,420 M€
ENVIRONNEMENT		0,150 M€
FONCIER		0,095 M€
TRANSPORTS		
AMÉNAGEMENT		0,118 M€
MONTAGNE	0,250 M€	
TERRITOIRE		0,400 M€
TOURISME		0,300 M€
EMPLOI	0,635 M€	24,050 M€
INDEMNITES AUX EMPLOYEURS		35,000 M€
PARCOURS PROFESSIONNEL		14,118 M€
TOTAL	**13,242 M€**	**95,362 M€**

Pour les entreprises socialement responsables, les filières d'activité innovantes, les branches professionnelles et les réseaux associatifs, un accompagnement spécifique de la Région est initié favorisant leur développement, leur pérennité et leur compétitivité.

Pour les publics les plus fragiles, un soutien permettant l'accès à la qualification, la sécurisation des parcours et la construction du projet professionnel est mis en place.

Cette stratégie globale en faveur de l'emploi est impulsée au travers de chacun des dispositifs d'aide régionale, qu'il soit collectif ou individuel.

<u>Soutenir l'activité économique pour l'emploi durable</u>

- **Accompagner le développement de l'économie responsable sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire régional**

Le **PROGRESS** - Programme régional de développement de l'économie

sociale et solidaire - a pour objectif spécifique la structuration et le développement de l'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce programme vise à favoriser la création d'emplois et leur pérennisation en soutenant les structures de l'économie sociale et solidaire et les TPE. L'objectif affiché par la Région est de doubler la part de l'économie sociale et solidaire d'ici 2014.

Il se traduira en 2011 par la poursuite du soutien à l'économie sociale et solidaire (plus de 500 projets instruits en 2009, + 117 % de montants d'intervention en 3 ans et plus de 8 000 emplois crées ou consolidées ces dernières années), la tenue des états généraux de l'ESS, la prise en charge d'une animation territoriale de proximité.

En 2011, la Région poursuivra son action dans ce domaine par un appui à l'émergence de micro projets et au démarrage d'activités économiques d'utilité sociale (CREACTIVE), à la création d'emplois d'utilité sociale dans le secteur associatif et les collectivités locales.

L'objectif de structuration de la filière régionale des services à la personne et d'amélioration de la qualité d'emploi et de la responsabilité sociale via l'appel à projets permanent sera maintenu.

De nouveaux dispositifs tels que les contrats locaux de développement de l'économie sociale et solidaire (CLDESS) qui ont pour vocation d'appuyer un programme d'actions cohérent sur un territoire de projet seront développés. Les plateformes Services à personne qui visent à structurer et professionnaliser le secteur, les actions de promotion de l'ESS sur les territoires seront soutenues.

- **Favoriser la création d'activité et d'emploi en région**

En 2011, un vaste chantier d'amélioration de l'accompagnement des créateurs d'activités sera lancé. En effet, le taux de survie d'une entreprise accompagnée à sa création est de l'ordre de 80 % à 5 ans contre moins de 50 % pour une entreprise non accompagnée.

Partant de ce constat, l'intervention de la Région se traduira notamment par un soutien accru au développement d'activités nouvelles à travers le dispositif « Activités nouvelles – nouvelles compétences » (ANNC) dédié aux TPE de moins de cinquante salariés, et une dynamisation du volet « transmission-reprise » d'entreprises (renouvellement de la convention triennale).

L'accompagnement des parcours des créateurs d'activités à travers l'appel à projets du dispositif territorial d'accompagnement aux créateurs d'entreprises (DTAC) sera amplifié par la généralisation du suivi post création sur 3 ans et l'amélioration de l'offre de service proposée aux créateurs.

La structuration d'outils d'appui aux projets et de professionnalisation des

acteurs ayant donné des résultats plus que positifs, l'application du dispositif local d'accompagnement (DLA) et du dispositif régional d'accompagnement (DRA) ou le développement de partenariats avec des opérateurs tels qu'ESIA, l'URSCOP, etc. continueront en 2011.

Soutenir l'innovation pour favoriser les emplois de demain

- **Un projet expérimental et ambitieux : le contrat d'expérimentation pour le développement responsable de l'emploi (CEDRE)**

Ce nouveau projet porte l'ambition de fonder une économie différente en soutenant la croissance d'entreprises socialement responsables à fort potentiel de développement économique et de ressources humaines.

Le contrat d'expérimentation pour le développement responsable de l'emploi (CEDRE) a pour vocation d'accompagner sur la durée le développement et le changement d'échelle, autant qualitatif que quantitatif, d'une vingtaine de TPE/PME ou associations de l'économie responsable de Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant un projet de développement avéré et créateur d'emplois de qualité.

Les projets alliant entrée économique et valeur ajoutée en termes de RSE seront privilégiés, leur exemplarité pourra servir de modèle et être essaimée sur le territoire régional.

En effet**,** la "montée en puissance" des capacités de l'entreprise en termes quantitatifs devra s'accompagner d'une évolution raisonnée des modalités de production de biens et de services (impact en matière d'empreinte écologique, d'utilité sociale) et permettre une amélioration de la situation des salariés sur le plan social et professionnel.

Dans un deuxième temps, le CEDRE permettra d'impulser des actions innovantes relevant de l'ensemble des politiques stratégiques de l'Institution régionale (environnement, habitat,…) dont l'impact en termes de création d'emploi sera avéré.

Favoriser l'insertion professionnelle et mieux coordonner les parcours

- **Renforcer l'accompagnement des publics les plus fragilisés**

En 2011, la Région entend maintenir le dispositif régional de soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), rénové en décembre 2009. qui permet de proposer aux publics éloignés de l'emploi une activité professionnelle et un accompagnement.

En tant qu'étape de parcours, les SIAE doivent faciliter le retour vers un emploi durable des personnes en difficulté. En ce sens, deux axes d'évolution seront poursuivis en 2011 :

- la structuration et la professionnalisation du secteur de l'IAE par le développement du dispositif de formation des salariés en insertion et

des permanents des SIAE et par la mise en place d'outils de suivi de progression et de mesure de l'utilité sociale ;

- le développement des pratiques professionnelles responsables dans les SIAE sur un plan social mais aussi environnemental.

Afin de contribuer à lever les freins psychologiques souvent cumulés par les publics en insertion, la Région continuera à développer son partenariat déjà ancien avec l'ensemble des PLIE de la région, véritable outil de coordination des parcours.

Elle maintiendra également son soutien au parrainage et à la mobilité des jeunes accompagnés par le réseau des missions locales dont l'objectif premier est de faciliter une insertion durable.

Favoriser des parcours de formation ouverts à tous

La Région s'est engagée, dès avril 2009, en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, dans une démarche innovante visant à mobiliser les moyens de la formation professionnelle afin de contribuer à une meilleure continuité professionnelle des parcours des actifs les plus fragilisés.

Il s'agit de mettre en place une gestion « préventive » des compétences et des qualifications, qui permette d'accompagner les TPE et PME du territoire régional.

En 2011, cet accompagnement prendra la forme de « contrats de continuité professionnelle » individuels qui permettront à 5000 actifs par an de bénéficier d'étapes de parcours dans le cadre d'actions menées au titre des différents volets du fonds de formation IRIS (Intervention Régionale pour l'Investissement Social) et de l'expérimentation « AMETIS », démarche territoriale qui propose à travers la formation et l'accès à la qualification, une nouvelle gestion des emplois et des compétences, de nouvelles pratiques et de nouveaux modes de collaboration avec l'ensemble des parties prenantes.

Favoriser l'accès a la qualification

- **Consolider la fonction d'accompagnement, d'accueil, d'information et d'orientation**

Cette fonction a pour objectif essentiel de permettre tout au long du parcours de qualification ou de professionnalisation, la construction et la mise en œuvre du projet professionnel. A ce titre, elle mobilise différents types de compétences et d'acteurs, qui interviennent de façon complémentaire à divers niveaux des parcours.

La Région a confié aux missions locales l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agira en 2011 de soutenir des actions facilitant l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie et d'initier, dans la continuité de 2010, des actions de prévention des ruptures entre formation initiale et continue, des actions d'accompagnement des jeunes entre milieu carcéral et milieu ouvert, etc.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2011 le dispositif régional sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) en faveur des demandeurs d'emploi et des salariés précaires, notamment par la mise en place du chèque VAE post jury et par une expérimentation sur l'accompagnement renforcé des publics les plus fragiles.

- **Indemniser les employeurs d'apprentis**

Au titre de ses compétences décentralisées, la Région attribue l'indemnité forfaitaire compensatrice aux employeurs d'apprentis.

Cette prime incitative à un développement qualitatif de l'apprentissage se compose d'une aide à l'effort de formation (AREF) de 1000 € par année de formation et d'une aide de 400 € à l'égalité des chances (AREC) pour les entreprises de moins de 21 salariés. Environ 30 000 aides sont versées par an aux entreprises bénéficiaires.

Favoriser la continuité professionnelle des parcours

- **Développer les compétences et les qualifications comme levier de la sécurisation des parcours professionnels**

La Région a fait le choix de soutenir le développement des ressources humaines qui, au-delà de la commande publique régionale de formation en direction des demandeurs d'emploi, favorise la performance globale (économique, sociale et environnementale).

Dans le cadre du SPRFPA, la Région a la volonté d'accompagner les publics dans leur choix d'orientation professionnelle. A ce titre, elle soutient chaque année l'activité des services d'orientation professionnelle (SEDOP), composés de 30 structures mettant en œuvre 35 lieux d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires et dont le rôle devient de plus en plus important pour l'emploi des jeunes.

En 2011, le renouvellement de ces services sera proposé ainsi qu'un programme de professionnalisation des formateurs des CFA relatif à la mise aux normes des enseignements et à l'éducation des jeunes à la santé et à la sécurité au travail.

Que ce soit à travers la création des fonds IRIS ou du dispositif Formation Initiatives Territoires (FIT), la Région contribue avec les partenaires sociaux au développement des compétences et des qualifications.

L'année à venir sera essentielle pour renforcer le partenariat avec les branches professionnelles et permettre la poursuite des actions menées dans le cadre des fonds IRIS interprofessionnels et IRIS filières service à la personne et agroalimentaire.

Il s'agira également de permettre le déploiement de la deuxième phase du Fonds IRIS Artisanat visant à accompagner la mise en œuvre de plans de formation dans le cadre de prestations de conseils individuels et

d'actions collectives.

En 2011, la démarche AMETIS sera mise en œuvre. Elle a pour objectif d'élever le niveau de qualification des actifs en mobilisant la formation professionnelle lors de la prise de poste. Cette première expérimentation associe deux niveaux :

- répondre aux besoins de qualification de l'économie régionale,
- apporter un cadre sécurisé en proposant aux personnes en recherche d'emploi un CDI à partir duquel les étapes de qualification et d'insertion professionnelle pourront être mobilisées.

Encourager l'innovation et les échanges

La Région subventionne les centres de ressources, structures qui participent à l'innovation pédagogique et à la prospective nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques.

En ce sens, l'observatoire PACA Crise, le développement du site Métiers et des points relais, la professionnalisation et les échanges entre acteurs de la formation portés par le CARIF EC, l'appui de l'ORM, d'Act Méditerranée et de la Cité des métiers, sont de réelles aides à la décision et de véritables sources d'information pour les politiques régionales telles que le SRDE et le CPRDF.

L'année 2011 devra permettre de renforcer la contractualisation du développement de l'action des centres ressources sur le territoire, au service de nos stratégies régionales d'interventions.

2.2- Formation et apprentissage

Dans un contexte législatif et réglementaire très évolutif, dû en particulier à la mise en œuvre de la loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie du 24 novembre 2009, la question du renforcement du service public régional de formation et d'apprentissage demeure un enjeu majeur. En application de la loi, les travaux pour l'élaboration d'un contrat de plan régional de développement des formations (CPRFDF) ont été engagés et se poursuivront au cours du premier semestre 2011.

Consciente des enjeux et de ses responsabilités, la Région se doit de prendre en compte la spécificité de l'activité de formation et d'amplifier son action et ses modalités d'intervention, en coordonnant son intervention et celle des autres acteurs de la formation, au bénéfice des femmes et des hommes et en lien avec le développement économique de son territoire.

Le service public régional de formation permanente et d'apprentissage accueille en formation chaque année, près de 75 000 jeunes et adultes sans qualification - ou avec une qualification obsolète -, dont près de 40 000 stagiaires au titre de la formation professionnelle continue et 33 000 apprentis.

6 000 salariés (formateurs et enseignants notamment), assurent ce service public au sein de 250 organismes de formation et de 70 CFA, répartis sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi les principes de proximité et d'égalité d'accès qui le fondent.

Outre le renforcement du service public régional de formation et d'apprentissage, il s'agira de mettre en œuvre l'ensemble des politiques et actions permettant l'accès à la formation et à l'apprentissage dans les meilleures conditions des publics fragilisés, ainsi que l'inscription des dispositifs de formation dans une démarche de développement durable.

Renforcer le service public régional de formation permanente et d'apprentissage

La qualification du service public régional de formation permanente et d'apprentissage en service social d'intérêt général (SSIG)

Considérant que la formation constitue une mission d'intérêt général et prenant acte des enjeux forts de défense des services publics dans un contexte où ceux-ci sont menacés, la Région a initié la création du service public régional de la formation permanente et d'apprentissage par la délibération n°06-4 du 9 février 2006, fondé sur les principes de gratuité, de proximité et d'égalité d'accès.

Les services sociaux d'intérêt général constituent une réponse pertinente à la volonté politique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de conforter son service public régional de formation et d'apprentissage.

C'est le sens de la résolution de juillet 2008, dite résolution de Marseille, par laquelle l'ensemble des régions a demandé la qualification en SSIG de la formation professionnelle, et celle de la délibération du 7 décembre 2009, par laquelle les élus régionaux ont qualifié le service public régional de formation permanente et d'apprentissage en service social d'intérêt général.

Le renouvellement de la commande publique de formation professionnelle

La commande publique de formation professionnelle pluriannuelle (marchés attribués en 2010, renouvelables) et annuelle sera relancée en 2011.

L'objectif est de pouvoir proposer sur l'ensemble du territoire régional, et en fonction des spécificités de la demande sociale et économique, une pluralité d'offres de formations adaptées aux besoins des usagers et des territoires, avec une préoccupation majeure de la Région : l'accès à l'emploi par l'obtention d'une qualification adaptée.

Ce renouvellement de la commande publique s'effectue en 2011 dans un contexte particulièrement sensible du fait de la crise économique qui affecte l'ensemble du territoire régional, mais également des suites de la rénovation des diplômes de la voie professionnelle, ou des procédures d'habilitation pour les titres professionnels.

Ce sont ainsi près de 13 000 places de formation qui sont proposées aux demandeurs d'emploi en 2011.

La construction d'un « dispositif régional de la 2ème chance », en liaison avec l'Etat

Dans l'objectif de reconnaître et de soutenir les espaces territoriaux d'accès aux premiers savoirs (ETAPS) ou la commande de l'Etat « Compétences clés » au même titre que le réseau des écoles de la 2ème chance, l'Etat et la Région se sont engagés ensemble, fin 2009, à élaborer un label régional des « dispositifs de la deuxième chance ».

Ce label doit permettre de porter une expérimentation visant à reconnaître et sécuriser le « dispositif régional de la 2ème chance en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

L'inscription de l'AFPA dans des procédures stabilisant son statut, ses missions ainsi que les modes de contractualisation de la Région avec cet opérateur spécifique

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a transféré aux régions les compétences donnant lieu à l'organisation et au financement par l'Etat des stages de formation de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) destinés aux demandeurs d'emploi adultes.

Le Conseil régional a adopté en 2007 une convention tripartite Etat-Région-AFPA par délibération n° 06-224 du 10 novembre 2006, prévoyant l'organisation, les conditions et les modalités de ce transfert prévu pour être définitif au 1er janvier 2009.

Lors de cette période transitoire, la Région a mis en évidence les insuffisances, voire les incohérences entourant ce transfert, notamment s'agissant des modalités possibles de financement ou de la question du patrimoine.

Les élus régionaux en ont pris acte et, réunis en assemblée plénière le 4 avril et le 12 décembre 2008, ont adopté à l'unanimité les délibérations prolongeant la convention tripartite Etat-Région-AFPA jusqu'au 31 décembre 2010.

Dans ce contexte complexe, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend organiser en 2011 la continuité de l'offre de formation, avec une convention engageant la Région et l'AFPA pour la période du 1er janvier au 31 août 2011, permettant l'entrée en formation de demandeurs d'emploi et la continuité des parcours engagés avant le 31 août 2011, dans l'attente en septembre de l'attribution de marchés pour lesquels une consultation est lancée en début d'année.

Par cette convention, la Région assure la continuité de l'offre de formation existante, garantit le maintien de l'activité de l'AFPA en région tout en sécurisant son activité à court terme, et en préparant son intégration

complète au service public régional de formation professionnelle et d'apprentissage de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour autant, la Région entend réaffirmer sa volonté de ne pas réduire la formation professionnelle à une simple prestation de service ordinaire, mais au contraire à intégrer pleinement tous ses dispositifs de formation dans une dimension de service public régional.

Pour ce faire, dans la continuité des travaux engagés par l'association des régions de France, sur les modes de contractualisation différenciés pour la mise en œuvre des services publics régionaux de formation et d'apprentissage, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur va mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) d'envergure destinée à passer en revue l'intégralité des supports juridiques mobilisables, et identifier les mieux adaptés aux différents dispositifs constitutifs de son service public régional de formation permanente et d'apprentissage

Le renouvellement des conventions quinquennales de l'apprentissage

Les conventions quinquennales en cours conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des centres de formation d'apprentis (CFA) arrivent à échéance au 31 décembre 2011.

Conformément au code du travail, une concertation a été engagée afin de préparer leur renouvellement.

Au-delà des aspects réglementaires et conventionnels obligatoires, le renouvellement de ces conventions sera l'occasion pour la Région de faire évoluer les conditions de fonctionnement et de financement des CFA.

Les conventions actuelles ont permis de mieux inscrire les CFA dans leur environnement et de promouvoir une démarche prospective à travers les projets d'établissement. Elles ont également permis de préciser la place des CFA dans le service public régional de formation et d'apprentissage, par la redéfinition de leurs missions prioritaires, et d'améliorer le mode de financement des CFA dans une logique de budget négocié.

Les prochaines conventions seront négociées avec les CFA afin d'intégrer les évolutions du service public régional de formation et d'apprentissage (démarche qualité, intégration dans les formations de l'environnement et du développement durable, renforcement de la modularité des parcours de formation,…), tout en intégrant une approche transversale par filières de formation par apprentissage.

Le renouvellement de la démarche qualité : une attestation « Qualité Réseau »

Votée en 2000, cette démarche concertée et contractuelle a pour objectif d'améliorer la qualité de l'offre de formation dans les organismes qui interviennent dans le cadre de la commande publique en matière de formation professionnelle continue, afin d'appuyer la politique régionale sur

un dispositif de formation adapté et pertinent, en rapport avec les besoins des publics, des entreprises et des territoires.

Les objectifs fixés il y a 10 ans ont été atteints, la quasi-totalité des organismes qui composent l'appareil de formation régional y étant désormais engagée.

Il est désormais nécessaire de rénover cette démarche, désormais appelée « Qualité Réseau » (responsabilité sociale et environnementale pour l'apprenant et l'usager), notamment pour l'étendre à d'autres dispositifs : CFA, formations continues de l'enseignement supérieur, établissements de formation de la culture et du secteur social.

En outre, le référentiel rénové doit intégrer de nouveaux axes, notamment le service rendu aux apprenants et la responsabilité sociale et environnementale.

Favoriser les conditions d'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage pour les publics en difficulté

L'objectif étant d'offrir à tous ceux qui en sont privés une qualification permettant un accès à un emploi de qualité, la Région s'attache à mettre en place des dispositifs permettant à tous d'accéder à une formation qualifiante, tout en prenant en compte les freins à l'accès ou au suivi d'une formation.

Les formations préparatoires à la qualification

Les formations « ETAPS » (Espace territorial d'accès aux premiers savoirs) visent l'acquisition des savoirs de base, avec pour objectif, à terme, l'accès à une formation qualifiante ou à un emploi durable.

Ce sont 137 formations qui concourent aux ETAPS pour environ 6 000 places.

Le développement de partenariats innovants

Depuis plus de dix ans, la Région associe à sa politique de formation professionnelle de nombreux partenaires avec lesquels elle contractualise, permettant ainsi de répondre au plus près des besoins des personnes en recherche de formations qualifiantes : partenaires sociaux, Conseils généraux, Agefiph, Universités, organismes de formation culturelle, etc.

- **la poursuite du partenariat avec l'Agefiph**

La Région a voté en 2008 un accord cadre avec l'Agefiph qui vise à accroître le nombre de personnes handicapées accédant aux formations du service public régional de formation permanente et d'apprentissage.

Il s'agira en 2011 de renouveler le partenariat, qui permet chaque année à 600 personnes d'accéder à ces formations.

- **l'Université régionale des métiers**

Ce lieu ressources est créé en partenariat avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre départementale de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône, et pourrait associer l'Observatoire régional des métiers et le Carif Espaces Compétences.

Ce partenariat vise à créer un véritable pôle régional d'orientation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie valorisant la mixité des publics, les métiers de l'artisanat, l'apprentissage et la formation.

L'amélioration des conditions de vie des publics en formation

- **la rémunération**

L'accès à une formation est largement conditionné par les ressources dont disposent les publics.

Afin d'aider les stagiaires ne disposant pas d'allocation chômage, la Région prend en charge leur rémunération selon certaines conditions, pendant le temps de la formation.

- **le développement de nouveaux partenariats, pour améliorer les conditions de vie des publics en formation**

Le développement et la structuration du service public régional de formation permanente et d'apprentissage, menés par la Région depuis 2005, ainsi que les différentes rencontres organisées par la Région avec les différents partenaires, ont montré l'intérêt et l'urgence pour la Région de mener une politique volontariste d'aide aux bénéficiaires de nos dispositifs – les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue – dans des secteurs ne relevant pas de ses compétences initiales (notamment dans le transport, logement, restauration).

La Région apporte également une attention particulière au développement et à l'exercice de la citoyenneté à travers notamment des mesures favorisant l'expression des stagiaires en formation sur les programmes régionaux.

L'inscription du service public régional de formation permanente dans la démarche de développement durable

Dans le cadre de la commande publique, les objectifs de développement durable, intégrés à l'offre de formation, permettront de proposer aux usagers du service public de formation des modalités spécifiques en lien avec la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le développement du secteur de l'environnement et du développement durable est en particulier freiné par l'absence de formations et de qualifications adaptées.

C'est pourquoi la Région a accompagné la création de l'Institut régional de formations à l'environnement et au développement durable (IRFEDD), qui en

un an d'existence a déjà contribué à la structuration d'une offre de formation régionale nouvelle dans le secteur, complémentaire de celle existante (création d'un CFA et développement d'actions de formations professionnelles), l'incubation de nouvelles formations en lien avec l'innovation technologique, pédagogique et sociale, l'organisation d'une veille « stratégique, scientifique et technologique » à la disposition des professionnels et des enseignants, sans oublier la diffusion des connaissances à un public large (éducation permanente) sous forme de colloques et conférences.

2.3- Economie régionale, innovation et enseignement supérieur

En 2011, l'action régionale dans les domaines de l'économie, de l'innovation et de l'enseignement supérieur s'appuiera essentiellement sur la déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale de l'innovation (SRI) et sur la révision des différents schémas régionaux qui déterminent les orientations stratégiques et fixent le cadre des interventions.

Enseignement supérieur, recherche et développement technologique

En 2011 la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement technologique comportera les 5 volets suivants :

1. Renforcement des infrastructures en faveur de la vie étudiante, avec la réhabilitation et la construction de logements étudiants, de restaurants universitaires et d'équipements sportifs sur les campus ;

2. Renforcement et modernisation des pôles d'enseignement supérieur et de recherche s'appuyant sur la restructuration et le développement des établissements présents sur les campus et favorisant les rapprochements entre équipes ;

3. Déclinaison de la stratégie régionale de l'innovation par un soutien renforcé au transfert de technologies et à la valorisation de la recherche en encourageant les partenariats recherche-industrie (reconduction des appels à projets recherche finalisée, abondement du fonds unique interministériel - FUI, soutien aux actions d'animation des PRIDES) et en poursuivant la démarche de structuration de PACA Innovation (Réseau Régional de l'Innovation) par une réelle intégration des PRIDES au sein de ce réseau et par un renforcement de la professionnalisation de ses membres ;

4. Poursuite des actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle s'appuyant sur le réseau régional et la coordination mise en place entre l'Etat et la Région ;

5. Poursuite des partenariats développés avec les universités et les organismes de recherche dans le cadre des dispositifs d'appels à projets

ouverts à destination des laboratoires publics du monde académique, avec un renforcement du volet recherche exploratoire.

Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre du plan campus (campus Aix-Marseille et campus prometteur niçois) et aux initiatives impulsées par l'Etat dans le cadre du grand emprunt en articulation avec le contrat de projets et avec le processus de fusion des universités d'Aix-Marseille.

Vie étudiante et mobilité internationale

En 2011, la politique régionale en faveur de la vie étudiante et de la mobilité internationale comportera deux volets :

- **l'amélioration du cadre de vie et d'études des étudiants et de leur insertion professionnelle**

Les interventions sont les suivantes :

- les bourses régionales de recherche : destiné aux doctorants, ce dispositif sera mis en œuvre en cohérence, d'une part, avec les orientations régionales en faveur du rapprochement entre le monde académique et celui de l'entreprise, et d'autre part avec les orientations de la stratégie régionale de l'innovation (SRI).

Le dispositif s'oriente donc vers une stratégie de soutien économique des partenaires de la Région. En conséquence, il se composera de deux volets : un premier permettant le financement de projets sur l'ensemble des domaines de recherche, un second proposant un soutien des projets s'inscrivant dans l'un des domaines d'activité stratégique (DAS) de la Région.

En outre, un programme de financement de thèses sur critères d'excellence sera mis en place, afin de soutenir de jeunes chercheurs émérites dans des domaines d'activité ayant des difficultés à trouver des financements.

- la politique d'accompagnement de la vie étudiante (PAVE) permettra de soutenir les actions portées par des associations et des organismes publics concourant à l'amélioration des conditions de vie étudiante dans un certain nombre de domaines recensés comme prioritaires (santé, insertion professionnelle, accueil des étudiants étrangers, développement durable, etc.).

Pour ce faire, deux appels à projets annuels seront lancés, l'un en direction des associations et l'autre s'adressant aux organismes publics (CROUS, universités…).

L'évolution de la PAVE pour 2011 pourrait se traduire par l'extension de certaines mesures dans le cadre du contrat d'autonomie des jeunes.

- **le soutien à la mobilité internationale**

Les 3 dispositifs de bourses allouées aux étudiants partant effectuer une période de mobilité à l'étranger seront reconduits pour l'année 2011 : le **PRAME** (programme régional d'aide à la mobilité étudiante) « enseignement supérieur », le **PRAME BTS** qui s'adresse aux étudiants inscrits dans certaines filières BTS, le **PRAME SASO** mis en place en 2010 qui permet l'octroi de bourses de stages en faveur des étudiants effectuant une formation du secteur sanitaire et social autorisée / agréée par la Région.

Le dispositif **Med Cap Accueil** qui s'adresse aux étudiants inscrits dans un établissement situé sur certains de nos territoires de coopération venant effectuer un ou deux semestres de stages, d'études ou à titre exceptionnel de stages en laboratoires universitaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sera également poursuivi.

Parallèlement aux bourses d'envoi et d'accueil, réservées aux étudiants, deux actions à visée d'insertion sociale et professionnelle seront poursuivies :

- le programme FAJE (formation et accompagnement des jeunes diplômés) : facilitant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés demandeurs d'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il permet à ces derniers d'accéder, après une formation rémunérée et un accompagnement préalable, à une expérience professionnelle au sein d'une entreprise étrangère.

- l'aide complémentaire au SVE (service volontaire européen) est une aide financière s'adressant à des jeunes souhaitant s'engager dans une mission d'intérêt général liée au développement local ou à la solidarité en Europe.

De nouvelles orientations sont susceptibles d'être envisagées en 2011, notamment l'intégration de l'aide complémentaire au SVE dans le service civique en corrélation avec la mise en place du contrat d'autonomie des jeunes.

Initiatives économiques et développement des entreprises

L'action de la Région en matière de développement économique s'inscrit en 2011 dans le cadre :

- du schéma régional de développement économique (SRDE) adopté le 12 juin 2006 qui fera l'objet en 2011 d'une révision : le schéma révisé se dénommera schéma régional de développement de l'économie durable pour l'emploi (SR2DE) ;

- la mise en place des nouvelles orientations du dispositif PRIDES définies suite à l'évaluation de cette politique en fin d'année 2010 ;

- la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'innovation (SRI) en l'intégrant aux orientations de la politique économique révisée dans le cadre du SR2DE.

Cette action s'articulera autour des axes suivants :

- **les PRIDES**

 Le soutien de la Région à ces 29 réseaux d'entreprises prend la forme :

 - de subventions pour leur animation, pour des actions collectives menées autour de leurs cinq leviers de développement et pour les projets collaboratifs de R&D,

 - d'avances remboursables avec le contrat de développement pour l'emploi (CDE) pour les entreprises membres des PRIDES qui ont des projets de développement créateurs d'emploi.

 Cette politique sera poursuivie en 2011 avec des ajustements dans sa mise en œuvre pour prendre en compte l'évaluation réalisée en 2010.

 Il sera en effet tenu compte des résultats de l'évaluation de chaque PRIDES pour déterminer le niveau et la durée de l'engagement de la Région sur la base d'une « feuille de route » stratégique et d'un contrat d'objectifs.

 Dans ce contexte le CDE verra ses critères évoluer pour une meilleure adéquation avec les besoins et la situation des entreprises.

- **l'accompagnement des mutations économiques** avec notamment le prêt régional au maintien de l'emploi (PRME) par le soutien à des projets garantissant la capacité de l'entreprise à maintenir les emplois existants dans le cadre d'un plan de redressement.

- **le soutien à la création d'entreprise responsable** avec le prêt régional à la création d'entreprises (PRCE) et la mise en place au titre de la mise en œuvre de la SRI d'un volet « création d'entreprises innovantes.

 Le soutien à la reprise, problématique à forts enjeux, est identifié avec le prêt régional à la transmission d'entreprise (PRTE).

- **le rayonnement de la Région** :

 - la poursuite du dispositif d'aide régionale à l'implantation et à l'ancrage des entreprises (ARIANE) pour favoriser l'implantation d'entreprises. Ce dispositif fera l'objet d'une critérisation sociale et écologique ;
 - la poursuite de la politique de soutien aux efforts à l'exportation des entreprises régionales avec notamment l'activation du réseau régional pour le développement du commerce international (RRDCI) ;
 - la mise en œuvre d'une politique de stratégie foncière favorisant un développement durable par le soutien à la requalification des zones d'activités et par l'encouragement à la création d'immobilier d'entreprises collectif (pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, ateliers relais, etc.) pour un meilleur accueil des entreprises.

Au-delà de ces 4 axes, l'action de la Région s'inscrira également dans la continuité du soutien aux TPE (entreprises artisanales et micro entreprises) et au grand port maritime de Marseille avec la fin des travaux du terminal à conteneurs FOS 2XL.

Enfin l'adoption de la stratégie régionale de l'innovation requerra pour stimuler et financer l'innovation dans les entreprises soit l'adaptation des dispositifs de financement existants (Proxipaca-Finance, appels à projets recherche finalisée, etc.) soit la mise en place de nouveaux outils comme la création d'un volet extension du fonds de co-investissement « Provence-Alpes-Côte d'Azur investissement » pour les entreprises en développement.

Innovation et économie numérique

La politique régionale dans le domaine numérique s'inscrit dans le cadre stratégique du schéma régional de développement de la société de l'information (SRDSI) et de la stratégie régionale de l'innovation (SRI).

Elle vise tant au déploiement équitable des infrastructures haut débit sur le territoire régional qu'à l'appropriation sociale et démocratique des technologies de l'information et de la communication par l'ensemble des composantes de la société régionale, ainsi qu'au développement des usages et services numériques innovants.

Cette stratégie mise également sur le développement des filières régionales des industries numériques, et sur des démarches d'innovation ouverte dans le champ numérique comme source de développement économique, de création d'emplois et d'attractivité pour la région.

En 2011, l'accent sera mis sur les chantiers suivants:

- La déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale de l'innovation, tant sur le volet numérique que sur les chantiers de l' « économie créative » et de l'innovation ouverte et centrée sur les usages (notamment avec la poursuite de l'opération pilote « designers en résidence ») ;

- Le programme PACA Labs sur l'innovation numérique sera approfondi, étendu, et intégré dans le cadre d'un dispositif global d'accompagnement des PME à l'innovation.

- Les dispositifs dédiés au développement des services et des usages innovants (appropriation sociale des TIC, ERIC éco-responsables, eServices & territoires) seront poursuivis en cohérence avec les grandes orientations de la mandature (emploi, développement durable). Un travail spécifique sera mené autour des « données publiques » et de leur libération.

- Le programme des espaces régionaux internet citoyens (ERIC) connaîtra un cadre d'intervention rénové pour faire évoluer les ERIC en « centres de ressources numériques » au service des citoyens et acteurs locaux.

Sur le volet aménagement numérique du territoire : la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique du territoire (SCORAN) sera conduite durant le 1er semestre 2011 dans un cadre partenarial avec comme objectif d'élaborer des priorités régionales partagées pour répondre au défi du déploiement du très haut débit sur les territoires de la région.

Suite à cette démarche, le dispositif régional de boucles locales haut débit (BLHD) destiné aux territoires sera réorienté.Par ailleurs, de nouvelles modalités d'intervention seront mises en œuvre pour le soutien de la connectivité haut débit de la communauté enseignement supérieur et recherche.

- Enfin, dans le cadre du dispositif régional d'observation de la société de l'information (OBTIC), un « baromètre TIC » sera élaboré et des études seront menées sur les fractures numériques et l'utilisation des TIC par les TPE et PME, afin d'éclairer les évolutions des politiques publiques régionales dans ces secteurs.

Le tourisme

L'intervention de la Région s'inscrit depuis 2006 dans le cadre du schéma régional de développement touristique (SRDT) en cohérence avec les 4 grands axes suivants :

- Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la destination ;
- Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une destination pour tous ;
- Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une référence en matière de tourisme durable ;
- Favoriser l'emploi et la formation dans les métiers du tourisme.

En 2011, la priorité sera donnée à la révision du schéma régional de développement touristique pour 2011-2014.

Après une phase d'évaluation, cette révision s'effectuera en cohérence avec la stratégie régionale de l'innovation et le futur schéma régional de développement économique. Il donnera lieu à des réunions de concertation préalables et à des réunions thématiques stratégiques.

L'accent sera mis en parallèle sur un soutien renforcé au tourisme social et au tourisme durable, notamment dans le cadre des appels à projet « tourisme et handicap : aide à la mise en accessibilité des équipements et sites touristiques », «développement du management environnemental des sites et équipements touristiques » et « investissements touristiques innovants ».

Ainsi dans le cadre de l'axe 2 du SRDT, un travail en partenariat avec l'union nationale des associations de tourisme (UNAT) et la Fédération inter-caisses d'Allocations Familiales devrait aboutir à la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide au départ en vacances dans la région de publics primo-partants qui viendra renforcer la politique de la Région en faveur du tourisme social.

Le soutien aux actions de professionnalisation sera davantage ciblé sur la qualité, l'e-tourisme, la labellisation « tourisme et handicap » et les questions de responsabilité sociale et environnementale.

En lien avec le FEDER, la concertation préalable à la mise en œuvre du futur SRDT sera également l'occasion de finaliser le contour d'un dispositif de soutien à l'innovation des entreprises et d'un système régional de mutualisation des données d'information touristique.

Le recentrage de la politique régionale en matière de promotion sur les principaux marchés émetteurs français et européens de proximité, confiée au comité régional de tourisme, se poursuivra en 2011.

Les projets ou opérations phare suivants vont être mis en place ou reconduits :

- une conférence régionale spécifique au tourisme réunissant les principaux acteurs du secteur sera organisée à l'automne et devrait lancer le futur schéma ;

- selon les résultats du bilan de l'opération « Bienvenue chez vous », celle-ci sera reconduite vraisemblablement en novembre comme pour l'édition 2010 et l'opération « Sac à dos » destinée aux jeunes sera également poursuivie ;

- le travail engagé en 2010 pour la mise en place d'un site portail d'informations à l'usage des acteurs économiques du tourisme (chantier n°15 de l'actuel schéma) sera également poursuivi.

III- Solidarités, jeunesse, sport & culture

3.1- Solidarités, politique régionale des villes et formations sanitaires et sociales

Quatre axes structurent la politique de la Région dans ce domaine :

- dans le cadre du **schéma régional des formations sanitaires et sociales 2008-2012**, qui concerne les formations du sanitaire et du social ainsi que les aides individuelles qui s'y rattachent dans le cadre des compétences transférées par la loi du 13 août 2004, la Région considère comme prioritaires :
 - le développement du nombre de places d'infirmiers proposé au sein des instituts de formation,
 - le développement de la gratuité des formations (en particulier celles de niveau V),
 - l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants,
 - la structuration d'une offre de formation sanitaire et sociale de qualité,
 - la mise en œuvre de l'universitarisation des études d'infirmiers

- **Le développement des solidarités**

 Il s'inscrit au sein d'une politique volontariste qui vise plus particulièrement les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en situation de grande précarité, les jeunes et l'égalité femmes/hommes.

 Cette politique contribue à lutter contre l'exclusion, participe à la réduction des écarts de développement social des territoires, développe la prévention des comportements incivils dans l'espace urbain et à l'accès au droit et à la justice, ainsi que la prévention de la délinquance.

 Le soutien aux projets et initiatives relatifs à l'éducation à la citoyenneté, à l'insertion sociale et professionnelle, à la médiation sociale, à la prévention et à la détection des discriminations, sont un enjeu majeur de cette politique qui s'inscrit au cœur des territoires.

- **L'amélioration du lien social**

 La lutte contre la ségrégation urbaine dans le cadre d'un aménagement durable du territoire régional constitue l'axe prioritaire de la politique régionale des villes.

 La poursuite de son action pour restaurer le lien social et contribuer à reconstruire des dynamiques de réussite au sein des territoires urbains les plus en difficulté constitue l'objectif central de cette politique volontariste.

Le soutien de la Région aux nombreuses initiatives et projets qui ont pour ambition de lutter contre l'isolement, les inégalités et les tensions sociales vise l'amélioration du lien social dans les territoires en difficulté est poursuivi.

- **L'accès aux soins et à la prévention**

 La politique volontariste régionale dans le domaine de la santé publique se structure autour de l'information, de la prévention des conduites à risques, de l'éducation à la santé et à l'environnement ainsi que le développement sur les territoires en difficulté d'une offre de soins de premiers secours.

 Les jeunes de 16 à 25 ans sont la cible prioritaire de cette politique ainsi que les populations des territoires en difficulté d'accès aux soins qu'elles soient rurales ou urbaines.

 Les Maisons régionales de la Santé constituent la démarche centrale et innovante de cette politique régionale.

Les formations sanitaires et sociales

L'année 2011 est la 4ème année de mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Aussi, c'est une année charnière, qui reflète la mise en œuvre d'une véritable politique régionale des formations sanitaires et sociales.

A travers la structuration de l'offre de formation, la Région agit sur l'augmentation du nombre de places ouvertes et permet ainsi d'accroître, d'année en année, le nombre de personnes admises dans une qualification professionnelle de qualité.

L'universitarisation de la formation d'infirmier est mise en place et accompagnée à la fois par des moyens financiers et un dispositif contractuel et de concertation pour garantir l'égalité de tous les étudiants de l'ensemble des IFSI de la Région.

Quatre priorités structurent la mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales :

La première de ces priorités vise notamment à augmenter le quota d'infirmiers pour pallier à la pénurie de professionnels.

Depuis 2008 ce sont 465 places de formation en plus qui ont été financées sur fonds propres.

La Région poursuivra en 2011 cette ambition et prendra en charge financièrement cette priorité.

La seconde priorité concerne le développement de la gratuité des formations et de l'égalité des chances pour l'accès à ces formations.

Ainsi, le développement des capacités d'aide médico-psychologique, aide-soignant et auxiliaire de puériculture sera maintenu. Des moyens financiers conséquents accompagnent cette mesure et tendent ainsi à garantir le principe de gratuité auprès des jeunes ou adultes sans qualification, d'une part par l'intervention financière de la Région et d'autre part, avec le développement du partenariat avec pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.

De même, le dispositif de formation préparatoire aux sélections, initié fin 2009, sera élargi à l'ensemble des filières et en particulier à celles du travail social.

La troisième priorité est relative, dans un contexte économique et social fragilisé, à l'amélioration des conditions de vie des élèves et étudiants qui reste un axe majeur.

Outre le versement des bourses et indemnités régionales, les dispositifs proposés par la Région en matière de transport, de chéquier cinélecture devront être étendus aux élèves et étudiants du sanitaire et social. Le lancement du dispositif PRAME aux étudiants du sanitaire et du travail social fin décembre 2009 est en place. L'accès à la restauration collective pour les élèves et étudiants sera favorisé dans chacun des sites de formation.

De plus, les aides individuelles ponctuelles versées au titre du fonds social régional permettent de sécuriser les parcours de formation et d'éviter certains abandons.

Le dispositif concerté et gérant des fonds mutualisés de partenariat entre la Région, les branches professionnelles et leurs OPCA et OPACIF est poursuivi afin d'amplifier la prise en charge des salariés (salaires + formation) et demandeurs d'emploi qui aujourd'hui ne peuvent, faute de moyens, s'engager dans une formation d'infirmier.

La quatrième priorité concerne de nouvelles dispositions contractuelles qui sont prises avec chaque établissement de formation, leur application contribuera à affirmer la volonté de la Région d'assurer pleinement ses responsabilités dans le domaine du financement des formations sanitaires et sociales, et des moyens financiers en investissement seront prévus afin de répondre à la nécessité de rénover, d'étendre, de construire, et d'aménager les locaux des établissements de formation dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement : « Plan réussite des établissements du sanitaire et du social ».

Renforcer la solidarité régionale

La politique de la Région répond à la nécessité de renforcer la solidarité régionale, d'œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes, de développer les mesures de lutte contre la grande pauvreté et la précarité, d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et des personnes âgées, et enfin de poursuivre les actions de lutte contre la

ségrégation urbaine et inégalités sociales au sein des territoires en grande difficulté.

Concernant l'égalité femme-homme, outre les actions déjà nombreuses qu'elle mène, la Région adhérera, en 2011, à l'association « Elu-e-s contre les violences faites aux femmes » (ECVF), acte symboliquement fort pour marquer l'implication de notre région contre toutes formes de violence et discriminations.

Dans le champ du handicap, la Région poursuivra son effort au profit de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, par le soutien aux projets associatifs.

Par ailleurs, les dispositifs d'équipement des salles de spectacles en boucles magnétiques et de fauteuils de baignade, mis en œuvre pour la troisième année consécutive, feront l'objet d'évolution afin de les adapter au mieux pour faciliter l'accès aux loisirs culturels et sportifs.

La démarche de soutien à l'action contre la grande pauvreté et la précarité sera confortée en privilégiant les domaines de l'aide alimentaire, de l'hébergement d'urgence et de l'accompagnement des personnes en grande difficulté.

Dans le champ des solidarités, la Région poursuivra son effort et structurera mieux ses interventions en direction des territoires les plus fragiles en développant avec les associations et les structures une approche concertée et globale des problèmes de développement social et de lutte contre les discriminations.

POLITIQUE REGIONALE DES VILLES	AP 2011	AE 2011
CULTURE	0,025 M€	0,500 M€
MER ET LITTORAL	0,015 M€	0,050 M€
HABITAT	2,860 M€	0,260 M€
SANTE	0,578 M€	1,217 M€
SOLIDARITÉS	1,156 M€	3,591 M€
VIE ASSOCIATIVE	0,486 M€	0,630 M€
SPORTS	1,094 M€	2,250 M€
ENVIRONNEMENT		0,010 M€
TOURISME		0,300 M€
PREVENTION SECURITE	1,156 M€	3,141 M€
PARCOURS PROFESSIONNEL		0,510 M€
TOTAL	**7,370 M€**	**12,460 M€**

De même, une attention particulière sera accordée aux projets d'insertion sociale, d'éducation à la citoyenneté, à l'aide à la parentalité, à la lutte contre la fracture numérique dans les territoires urbains sensibles.

Le traitement des phénomènes de délinquance urbaine nécessite d'appréhender leurs causes par une démarche partenariale et multidisciplinaire.

Ainsi, la Région inscrit son action essentiellement dans le cadre des politiques contractuelles et partenariales. A cet égard, la convention de partenariat «Justice/Région » est reconduite par avenant pour trois années.

La Région recherche également, dans le cadre de ses compétences (transports, lycées, formation, apprentissage) et dans d'autres domaines comme le sport, la culture, et l'insertion professionnelle, une fonction d'impulsion de projets à l'échelle des territoires qui comprend la Région.

En ce sens, les axes suivants sont déclinés afin de constituer un ensemble de réponses cohérentes :

- la sécurité dans le transport ferroviaire impliquant notamment la poursuite du programme régional de sûreté sur l'ensemble du réseau ;
- la poursuite de la mise en sûreté des lycées, la protection des lycéens et la prévention des conduites à risques ;
- la formation professionnelle des jeunes en grande difficulté, outil essentiel pour leur insertion passant par un encadrement renforcé des jeunes sous mandat judiciaire par des professionnels spécialisés ;
- la lutte contre les violences dans le sport grâce à la mise en œuvre d'action spécifique en étroite association avec le mouvement sportif ;
- La lutte contre les incivilités en milieu urbain en s'appuyant sur des partenariats locaux et régionaux à travers les acteurs de la politique de la ville, du sport, de la culture.

PRÉVENTION - SÉCURITÉ	AP 2011	AE 2011
LYCÉES		0,780 M€
FORMATION		1,166 M€
CULTURE		0,100 M€
ACCOMPAGNEMENT INFO ORIENTATION		0,300 M€
ACTIONS EDUCATIVES		
TRANSPORTS		
EMPLOI		
SÉCURITÉ	0,180 M€	3,344 M€
SOLIDARITE		
TOTAL	**0,180 M€**	**5,690 M€**

D'autres axes sont mis en œuvre en concertation avec les secteurs compétents :

- la prévention des violences au sein de la famille en soutenant les associations spécialisées ;
- la prévention routière par des actions de sensibilisation auprès des jeunes conducteurs ;

- la consolidation du réseau REMI pour la prise en charge des mineurs isolés et le nécessaire travail de coopération entre les pays d'accueil et les pays d'origine;
- le partenariat avec l'Education nationale pour consolider les dispositifs relais et l'insertion des jeunes sans qualification.

L'accès de tous aux services de santé

L'action de la Région s'organise autour de trois approches :

- une approche territoriale qui permet d'agir là où les problèmes sont les plus aigus, notamment sur les territoires qui se caractérisent par des facteurs importants d'inégalités et de précarités sociales et en particulier ceux définis comme prioritaires dans le cadre de la politique régionale des villes et les zones rurales isolées,
- une approche thématique qui privilégie la lutte contre le SIDA et les infections sexuellement transmissibles, la lutte contre les addictions et les conduites à risques, la prévention de l'obésité, ainsi que la prévention des maladies professionnelles,
- une approche par public qui instaure la priorité aux jeunes et notamment les lycéens, les apprentis, et les stagiaires de la formation professionnelle.

Pour élaborer et mettre en œuvre sa politique, la Région s'appuie sur différents centres ressources régionaux aux compétences avérées tels que :
- Le Centre régional d'éducation à la santé (CRES),
- Le Centre régional d'information et de prévention du SIDA (CRIPS),
- L'Observatoire régional de la Santé (ORS),
- L'Association méditerranéenne de prévention et de traitement des addictions (AMPTA),
- L'Agence régionale d'amélioration des conditions de travail (ARACT).

Les actions de prévention en direction des public jeunes

Face aux chiffres inquiétants relatifs aux jeunes et à leur comportement dans le cadre de la consommation de produits toxiques licites ou illicites, des risques liés à la sexualité, ainsi que leur difficulté d'accéder aux soins et aux dispositifs d'information et d'éducation à la santé, la Région a développé depuis 1999 une véritable politique de santé publique qui se poursuit en 2011 avec comme priorités :

La Région soutient prioritairement des actions d'information, d'éducation et d'accompagnement relatives aux problématiques de santé destinées aux jeunes, particulièrement à ceux qui relèvent des dispositifs liés aux compétences régionales (lycéens, apprentis, stagiaires en formation professionnelle) sur les axes suivants :
- la lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles par des actions d'informations et de prévention menées particulièrement auprès des jeunes,
- la prévention des addictions : ces actions concernent l'information et la prévention sur la consommation de produits licites ou illicites,

- la prévention, la détection et l'accompagnement de la souffrance psychique et de ses diverses conséquences, notamment le suicide,
- l'éducation à la santé par un soutien à des dispositifs d'accueil, de prévention et d'information, voire d'accompagnement vers l'accès aux soins pour les plus démunis,
- l'éducation nutritionnelle et notamment la « mal » nutrition (équilibre et hygiène alimentaires), ainsi que les épiceries sociales.

Ces actions élaborées autour d'un partenariat local, se doivent d'être conçues pour favoriser leur appréhension par les jeunes et organisées autour de leurs préoccupations. Elles doivent participer à une véritable animation de l'accès aux services de santé et aux conseils de professionnels dans l'optique d'une offre de services d'éducation et de prévention.

Le soutien aux malades et leurs familles

La Région intervient sur l'aide aux familles des malades victimes des maladies de longue durée par le soutien à la création et au développement de services et de structures d'accueil de jour, ainsi que l'accompagnement psychologique.

Ces projets doivent présenter une approche structurée autour des malades et de leur pathologie et des ressources humaines aux compétences avérées dans le type d'intervention proposé.

La santé au travail

Les conditions de travail sont des facteurs importants d'inégalité de santé, en effet les caractéristiques principales des activités économiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur (industries pétrochimiques, BTP, etc.) nécessitent qu'une attention particulière soit accordée à cette problématique, autant sur les questions de maladies professionnelles que la prise en compte et l'accompagnement de la souffrance au travail.

Aussi la Région soutiendra les actions de nature à :
- permettre un meilleur repérage des situations de travail pathogènes,
- favoriser l'amélioration des situations et postes de travail dangereux,
- les actions de prévention de la santé au travail qui auront été prévues dans les accords de branches professionnelles ou des accords cadres.

Les Maisons régionales de la Santé

Enfin, la mise en place d'une démarche d'accès aux soins de premier recours, sur les territoires ruraux et urbains soumis à des problèmes de désertification médicale et/ou de grande difficulté d'accès aux services de santé, intitulée « les Maisons Régionales de la Santé » est la démarche emblématique de l'année 2011.

Cette démarche de mise en place de lieux de soins de premiers recours se complète d'actions de prévention et de constitutions de réseaux de santé

permettant d'adapter des réponses de santé publique aux caractéristiques des territoires et de leurs habitants.

Aussi, le soutien aux porteurs de projets de Maisons régionales de la Santé et de réseaux locaux de santé, constitue un axe d'intervention majeur qui s'appuiera sur un partenariat avec les professionnels de santé, les hôpitaux publics, le mouvement mutualiste et les réseaux de santé.

3.2- Culture et patrimoine

L'action volontariste de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le domaine culturel, ne saurait s'affranchir totalement de la fragilité persistante de ce secteur et des très fortes difficultés que rencontrent l'ensemble des structures culturelles et des équipes artistiques intervenant sur notre territoire, tout comme sur la totalité du territoire national.

Depuis plusieurs années, la conjonction de différents éléments a considérablement aggravé la situation : incertitudes ou imprécisions liées à la décentralisation, tendance de nombreuses collectivités à revoir à la baisse les interventions dans le champ des compétences facultatives, absence de résolution des problèmes dans le domaine de l'emploi culturel et artistique, disparition de nombreux emplois aidés, remise en cause d'actions culturelles de proximité, difficultés rencontrées dans le domaine de la diffusion des œuvres, etc.

Depuis l'adoption, en juin 2005, d'une délibération-cadre sur la politique culturelle régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a réaffirmé avec force ses engagements en faveur d'une culture de qualité, véritablement inscrite dans le développement du territoire et, par ailleurs, accessible au plus grand nombre.

Pour ce faire trois axes majeurs constituent désormais le socle de toutes les interventions de la Région en matière culturelle, qu'il s'agisse de l'aide à la création, dont l'aide aux lieux de diffusion et aux festivals, de l'action résolue en faveur de l'accès le plus partagé aux pratiques culturelles et artistiques, ou bien encore du soutien à la diversité culturelle et aux actions de coopération.

La Région a décliné cette politique en cadres d'interventions qui ont été adoptés en octobre et décembre 2010 et qui définissent les critères d'attributions des aides de la Région prévues à ce budget 2011.

En 2011, à mi parcours du contrat de Projets un avenant devrait conduire à une modification de la liste des équipements culturels structurants pour tenir compte de l'évolution de la réalité des projets.

Les projets d'investissements culturels structurants prévus dans les contrat de développement avec les agglomérations depuis fin 2009 se rajoutent à ces projets déjà intégrés au contrat de Projets et font de la Région un acteur majeur de l'investissement culturel.

L'intervention régionale vise à maintenir et structurer le tissu artistique en région, à soutenir une offre culturelle de qualité et à s'engager fortement en faveur de l'emploi culturel et artistique.

Pour ce faire, la Région accompagne de façon très volontaire l'ensemble du mouvement créateur en insistant sur le nécessaire pluralisme des formes.

Dans cette perspective, une attention toute particulière est portée à l'accompagnement de chaque parcours artistique par divers dispositifs en résonance avec la singularité de la démarche : aide à la recherche ou à l'écriture d'un projet, aide à la production d'une œuvre, aide à la diffusion.

Chacune de ces interventions spécifiques s'inscrit dans un partenariat formalisé entre la Région et le bénéficiaire.

Le soutien à la création est très présent dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

Le cadre d'intervention du cinéma a conforté de nouvelles aides développées en 2009 : le « slate funding » (aide aux paquets de projets) et le soutien au cinéma d'animation. Mais il a également pris en compte la possibilité d'un soutien encadré à la numérisation des salles. Enfin, la prise en charge, au sein de la direction de la Culture, de la commission régionale du film et la consolidation de l'antenne Média, confortent le soutien en formation, communication et conseil aux professionnels français et européens, et participent ainsi au développement économique et artistique de la filière du cinéma et de l'audiovisuel dans notre région.

Le soutien à la création s'accompagne d'un renforcement de l'intervention régionale en faveur de la formation et de l'emploi.

Depuis 2005, une vaste concertation s'est engagée avec les professionnels de tous les secteurs artistiques et culturels. C'est ainsi qu'un accord cadre quadripartite (Etat, Région, et organisations professionnelles des branches de l'audiovisuel et du spectacle vivant), a pu être conclu en 2007 pour 5 ans.

Cet accord cadre a permis :

- l'élaboration d'une convention d'application pluriannuelle arrêtant un plan d'actions concertées déclinées sur plusieurs axes,
- la consolidation et le développement du dispositif régional d'observation avec l'Etat des lieux des arts du spectacle produit par l'Arcade,
- de mettre en œuvre la convention annuelle de programmation entre l'AFDAS et la Région,
- et de favoriser l'insertion des jeunes artistes interprètes dans le secteur de la danse.

En 2011, sera mis en chantier une démarche similaire de concertation interprofessionnelle qui doit conduire à l'élaboration d'un accord cadre

quadripartite pour les professions du livre, dans une perspective de prise en compte de l'ensemble de la chaîne du livre, depuis la création jusqu'à la diffusion culturelle et le développement de la lecture publique. Cette démarche sera entreprise en partenariat avec l'Agence régionale du livre.

Le conventionnement avec les organismes de formation, fortement initié en 2006, se poursuivra, permettant de prendre en compte la réforme de l'enseignement supérieur artistique et accompagnant les établissements d'enseignement supérieur dans la création du diplôme national supérieur professionnel (DNSP).

La politique très volontariste de la Région en faveur de l'emploi culturel, s'appuie notamment sur le dispositif ADAC (Agents de développement artistique et culturel), grâce à la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement et de conseil des structures bénéficiaires d'un poste ADAC et à une nouvelle convention qui s'adapte mieux au besoin des bénéficiaires en simplifiant les démarches administratives.

L'action en faveur de la démocratisation culturelle

La délibération-cadre de juin 2005 fixait deux orientations précises vis-à-vis des territoires et vis-à-vis des publics. La Région amplifiera cette démarche avec la mise en place d'un Agenda 21 de la culture régionale.

S'agissant des publics, deux catégories font l'objet d'une attention toute particulière : les jeunes et les milieux sociaux considérés comme fragiles.

Toutes les demandes de conventionnement adressées à la Région devront désormais prendre en compte ces priorités, tout comme les demandes de renouvellement.

Au-delà, la Région poursuivra et intensifiera son soutien aux actions concertées en direction du public jeune : « Lycéens au Cinéma », « Prix littéraire des lycéens et des apprentis », « Lycéens au Festival d'Avignon », « Espaces Régionaux de Répétition », lycéens à Babel Med Music etc. La signature, renouvelée en 2010, d'une double convention entre la Région, les Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice, et la DRAC sur l'éducation artistique et culturelle en définit les grands axes.

En 2011, un cadre d'intervention validé entre la direction régionale des services pénitentiaires, la protection judiciaire de la jeunesse et la Région permettra de développer les conventions de programmation culturelle par département, et notamment de renforcer des partenariats culturels d'excellence notamment le théâtre du Centaure, la compagnie l'Entreprise, la Cité de la musique, le FRAC, etc., à destination des publics sous main de justice.

Le dialogue et le partenariat avec les mouvements d'éducation populaire et les missions locales seront amplifiés autour d'objectifs très précis et d'actions de proximité très concrètes.

Le soutien à l'action de sensibilisation culturelle menée par les médiateurs sociaux de « Cultures du Cœur » se poursuivra tout au long de l'année. A cet effet, toutes les structures culturelles financées par la Région seront invitées à être parties prenantes de cette démarche de solidarité.

Les incertitudes liées à la poursuite des démarches contractuelles inscrites dans le dispositif « politique de la Ville » compliquent singulièrement cette volonté. Toutefois, la Région mobilisera tous les moyens possibles pour garantir les actions les plus fondamentales permettant l'autonomisation des publics particulièrement concernés, par exemple dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme.

Dans le cadre du programme AGIR pour l'environnement, le secteur culture s'est associé à l'appel à projet « amélioration des performances environnementales des sites et équipements culturels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » pour les arts de la scène et le cinéma. Cette démarche sera poursuivie.

La territorialisation de la politique régionale de la culture poursuit un double objectif : veiller à la correction des disparités territoriales et permettre à la créativité et la capacité d'initiative des populations de ces territoires de s'exprimer le plus librement.

Cette lutte contre la désertification culturelle nécessite donc de pouvoir répondre aux projets les plus pertinents de création d'équipements, en garantissant leur pérennité : présence d'opérateurs capables de les animer durablement, garantie d'un financement local suffisant, non concurrence entre les projets, prise en compte de la diversité des populations, etc.

Pour ce faire, la Région s'est dotée des outils les plus appropriés pour mener les expertises nécessaires. Les principaux partenaires régionaux seront appelés à porter une attention accrue aux attentes des territoires et des habitants. Le service public régional de la culture, qui regroupe l'administration et les différents centres de ressources, sera, comme par le passé, fortement mobilisé pour répondre au mieux aux propositions des acteurs de terrain.

Dans le domaine du livre et de la lecture, la Région poursuivra son programme de développement du réseau régional des bibliothèques et médiathèques qui représente le maillage régional le plus dense d'équipements de proximité et d'accès à la culture mais qui doit être complété et modernisé afin d'accueillir les usagers dans des conditions répondant aux exigences des nouveaux publics et leur offrant un accès aux techniques documentaires contemporaines.

Dans les secteurs des arts visuels, des cultures régionales et du livre, une attention particulière sera portée sur les projets d'action culturelle qui visent à structurer le territoire culturel régional en renforçant la coopération et la mutualisation des moyens entre les acteurs culturels régionaux.

Dans cette perspective, le dialogue avec les partenaires régionaux sera développé dans le cadre de centres de ressources et de manifestations de

référence ou d'émergence qui favorisent, sur l'ensemble du territoire, les contacts entre les publics et les mouvements de la création contemporaine.

Le patrimoine est constitutif au niveau le plus fin du maillage du territoire. C'est souvent, pour bien des communes, le seul point d'appui à une dynamisation économique par le biais du tourisme. Par ailleurs, son entretien, voire sa sauvegarde, représente tout autant une charge très lourde qu'une responsabilité certaine vis-à-vis des générations futures.

En approuvant, lors de la délibération n°10-1559 du 10 décembre 2010, son cadre d'intervention patrimoniale, La Région base désormais son action sur le principe de la chaîne patrimoniale, *Recherche, Valorisation, Diffusion.*

Ce principe a pour but d'optimiser le processus décisionnel, en le fondant sur une connaissance exhaustive et comparative du patrimoine qui éclaire et oriente les choix opérationnels.

En matière de patrimoine monumental (architectural et mobilier), les territoires étudiés par l'Inventaire général bénéficieront d'un accompagnement en termes d'expertise et de conseil afin de les aider à mettre en place des plans concertés de conservation, de restauration, de valorisation économique et pédagogique de leur patrimoine.

Les projets ainsi élaborés, entrant dans les orientations que la Région entend soutenir, bénéficieront d'une aide financière.

En matière de patrimoine muséal, un « plan musées » sera mis en place pour rationnaliser l'intervention de la Région, éviter une démultiplication des structures tendant à diluer l'efficacité de l'action publique et favoriser les établissements répondant aux attentes du public en termes de qualité scientifique et culturelle.

Le soutien à la diversité culturelle et les actions de coopération

La promotion de la diversité culturelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été marquée, depuis 2005, par de nombreux évènements. Ces opérations seront, pour la plupart d'entre elles, reconduites en 2011, avec la ferme volonté d'amplifier l'accès à ces manifestations du public régional. Les initiatives prises, à ce titre, en direction des publics des lycéens et des apprentis seront renouvelées et amplifiées.

Dans le domaine des cultures régionales, outre la valorisation des cultures traditionnelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la politique régionale visera à soutenir les partenaires qui développent des projets d'échange qui impliquent l'ensemble des cultures vivantes en région, en particulier celles originaires du bassin méditerranéen.

La Région continuera de favoriser l'émergence de réseaux au service de la coopération culturelle en Europe et dans le monde, singulièrement avec les territoires du pourtour méditerranéen. Le dialogue avec les opérateurs régionaux déjà mobilisés ou en passe de l'être, avec les collectivités

signataires des accords de coopération, avec les institutions partenaires de programmes européens, ainsi qu'avec les organismes internationaux, se poursuivra avec la même détermination et la même volonté de développer les échanges culturels qui font de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur un des territoires les plus dynamiques de France dans ce domaine.

3.3- Education, sport et vie associative

Le sport

La Région confirme sa volonté d'accompagner le mouvement sportif par la mise en œuvre d'une politique sportive régionale contribuant à faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la deuxième région la plus sportive de France, au travers de quatre axes stratégiques :

Encourager le développement et la structuration de la pratique sportive

La pratique sportive nécessite d'abord de disposer d'installations et d'équipements spécifiques.

Au-delà des aides financières à la réalisation de grandes infrastructures destinées à l'accueil de compétitions internationales, au titre de l'aménagement du territoire, la Région soutient la construction d'espaces ou de locaux plus modestes, favorisant l'initiation et la pratique sportive de base ou à caractère ludique, de détente.

Dans cette politique visant à favoriser la pratique sportive de tous, la Région refusera systématiquement de financer toute forme de « sport business ».

Elle aide aussi les clubs et associations sportives à disposer du matériel collectif, souvent coûteux, mais nécessaire à une pratique sécurisée. L'année 2011 sera consacrée notamment à une expertise des besoins en équipements de certaines disciplines sur le territoire régional.

En reconnaissant pleinement le rôle incontournable de ses échelons régionaux (comités régionaux olympiques et sportifs - CROS, ligues et comités régionaux), en en faisant ses partenaires principaux, la Région accompagne le mouvement sportif pour développer ses actions au bénéfice des clubs locaux et de leurs adhérents : initiations, organisation des pratiques et notamment des compétitions, formation des dirigeants, éducateurs, arbitres et officiels, stages de perfectionnement, détection des talents, et mise en place des conditions d'accès au sport de haut niveau.

L'année 2011 sera une année transitoire pour le conventionnement avec ces structures, afin de préparer avec elle les conditions d'un partenariat pluriannuel assis sur le calendrier olympique. La tenue d'une conférence régionale du sport sera de nature à engager ces travaux.

Faire du sport un élément d'animation des territoires

Du fait de ses spécificités géographiques et climatiques, Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille de nombreuses manifestations sportives, nationales et internationales, qui attirent de nombreux pratiquants et spectateurs de toute la France ou de l'étranger, dont la venue a un impact positif en termes touristiques et économiques.

En soutenant ces événements, la Région participe à l'animation de ses territoires, à leur rayonnement, à leur attractivité.

Afin que ces manifestations ne soient pas sources de nuisances et de dégradation de l'environnement, notre collectivité sera de plus en plus attentive aux dispositions prises par les organisateurs pour s'inscrire dans une démarche de développement durable.

La Région, souhaite soutenir particulièrement les rencontres et compétitions pour les jeunes, ainsi que les stages sportifs organisés à leur intention, qui contribuent à la découverte de nouvelles disciplines et participent à une meilleure connaissance du territoire régional.

En 2011, une réflexion sera engagée pour redéfinir notre soutien aux clubs de haut niveau en abordant en particulier la question de la formation des sportifs.

Enfin, dans le cadre de projets relevant des solidarités régionales, la Région souhaite mettre l'accent sur la dimension sociale et éducative du sport. Elle privilégie le sport en tant que facteur essentiel de solidarité régionale et d'ouverture à l'international, dans le cadre des accords de coopération décentralisée. Elle sera attentive notamment aux projets valorisant auprès de ceux qui en sont le plus éloignés, l'accès à la pratique sportive au sein d'un club comme mode d'apprentissage d'un savoir-être et d'une éthique, vecteurs de valeurs citoyennes.

En 2011, une concertation sera engagée avec le mouvement sportif sur un dispositif facilitant l'accès des jeunes à la pratique sportive.

Favoriser l'accès au sport de haut niveau

La Région soutient les centres sportifs de haut niveau qui, reconnus par le ministère chargé des sports et par les fédérations sportives, assurent d'excellentes conditions matérielles d'entraînement et un encadrement hautement qualifié, garantissent l'intégrité physique par un suivi médical régulier et permettent ainsi aux sportifs accueillis d'exprimer leurs potentialités.

Par des aides individuelles, la Région accompagne les jeunes provençaux, alpins et azuréens qui fréquentent ces centres, ainsi que ceux qui sont inscrits sur les listes nationales des sportifs « espoirs » ou de haut niveau et poursuivent un cursus de formation.

Renforcer l'emploi dans le secteur sportif

La Région soutient la création d'emplois dans le secteur sportif grâce aux deux dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Plan régional pour l'emploi. Une convention a été signée avec les deux CROS afin qu'ils jouent pleinement leur rôle d'incitation et de conseil auprès de l'ensemble des clubs, et soient associés au suivi et à l'évaluation continue du programme. Une première étude des CROS montre que depuis 2005, 70 % des postes créés ont été pérennisés.

L'action éducative

La Région entend poursuivre son effort pour répondre aux aspirations et aux préoccupations des jeunes de Provence Alpes Côte d'Azur. Cette politique s'articule autour de la prise en compte du statut du jeune, suivant qu'il est dans un cadre scolaire ou non.

I- en dehors du cadre et du temps scolaire

Trois priorités seront privilégiées :

- **l'aide à l'autonomie des jeunes**

Dans différents secteurs d'intervention de la Région, des actions seront entreprises visant à favoriser l'autonomie des jeunes avec, par exemple, une aide au transport, la prise en compte de la problématique santé.

S'agissant de l'accès à la culture, le **chéquier Ciné-Lecture**, qui s'adresse aux lycéens, apprentis, aux élèves des instituts médico-éducatifs (IME), des instituts éducatifs thérapeutiques et pédagogiques (ITEP) et des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), aux jeunes régulièrement suivis par les missions locales, ainsi qu'aux étudiants boursiers, sera conforté et élargi en 2011 au spectacle vivant.

- **l'engagement des jeunes**

La Région souhaite favoriser et valoriser les jeunes qui s'engagent dans des projets de solidarités.

Ainsi, notre collectivité continuera de soutenir les **chantiers de jeunes bénévoles** qui ont pour objectif de favoriser la rencontre et les échanges entre jeunes d'origines géographiques et sociales différentes, à travers la réalisation d'un travail d'utilité collective, touchant à la sauvegarde du patrimoine, à la protection de l'environnement, ou à l'amélioration de l'habitat.

Ces chantiers (80 chantiers en région, soit plus de 2 000 jeunes représentant environ 50 nationalités) sont ouverts à tous les jeunes volontaires de 15 à 30 ans et se déroulent pendant l'été sur l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Région confirmera également son soutien au 3ème et dernier module du **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)**, dit « stage d'approfondissement », mis en place pour certains jeunes afin de mener à

terme cette formation, en partenariat avec 7 Fédérations de Jeunesse et d'Education Populaire, coordonnées par le Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative (FSPVA).

L'année 2011 sera consacrée au développement sur le territoire régional du **service civique** en partenariat avec différentes associations, dont Unis Cité Méditerranée.

Les volontaires engagés viennent en soutien à des structures locales dans l'expérimentation de nouvelles dynamiques ou l'animation de projets. Ces projets permettent également aux jeunes volontaires de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour favoriser l'esprit de responsabilité, l'engagement individuel au service de l'intérêt collectif et une expérience facilitatrice vis-à-vis du marché de l'emploi.

Enfin, Le Conseil régional des Jeunes, espace d'expression et d'initiatives pour les lycéens et apprentis, contribue à former des citoyens actifs. Il entamera son 7ème mandat (2010-2012) qui sera l'occasion pour les jeunes de travailler sur de nouveaux thèmes.

- **le soutien aux centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) et l'information aux jeunes**

Dans le cadre du partenariat qui l'unit aux deux CRIJ, la Région définit les missions d'animation et de coordination confiées à ces deux structures qui représentent le réseau information jeunesse régional.

Les aides attribuées aux deux CRIJ (Provence-Alpes et Côte d'Azur) seront corrélées à des objectifs précis, communs aux deux structures, fixés par une convention pluriannuelle, qui définit le programme des actions à mener pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

II- dans le cadre et le temps scolaire

La Région entend poursuivre son effort pour répondre aux aspirations et aux préoccupations des lycéens et des apprentis de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette politique se décline en 4 axes d'intervention, animés par des dispositifs adaptés :

- **promouvoir une diversité d'activités culturelles et de pratiques sportives au service de l'épanouissement du jeune**

Favoriser l'expression des talents, l'imagination et l'enthousiasme de la jeunesse de Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est l'objectif fixé à des opérations comme « Lycéens au cinéma », « Lycéens au festival d'Avignon », le « Prix littéraire des lycéens et apprentis », une « Rentrée en Images » ou encore les conférences organisées par l'Université de tous les savoirs dans les établissements de la région.

Dans le cadre du devoir de mémoire et en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, deux voyages d'études à Auschwitz seront organisés en février 2011 pour plus de 300 lycéens.

Le partenariat avec les directions régionales de l'Union nationale du sport scolaire se poursuivra.

- **accompagner la construction du projet professionnel**

Pour aider les jeunes à s'informer sur les parcours de formation, à découvrir des métiers, à s'ouvrir aux autres et à définir leur projet professionnel, la Région finance des salons d'information, participe étroitement avec le rectorat d'Aix-Marseille aux Journées du futur bachelier.

La Région soutient également la mobilité des bacs professionnels pour leur période de formation à l'étranger (PFE), et se trouve plus particulièrement engagée sur les échanges transfrontaliers avec le Val d'Aoste, le Piémont et la Ligurie.

- **favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'équipe**

La Région offre aux jeunes la possibilité de révéler leurs compétences, leurs potentialités et leurs capacités créatives.

Les conventions de vie lycéenne et apprentie leur permettent de développer des projets avec les équipes éducatives et les acteurs de la vie locale sur des thèmes très différents. Plus de 500 conventions ont été passées pour l'année scolaire 2009/2010.

Unique en France par son envergure, le « Printemps des lycéens et des apprentis » est une manifestation incontournable et un moment privilégié de confrontation conviviale et festive de l'expression de leurs talents.

- **encourager la citoyenneté**

Plusieurs dispositifs contribuent à offrir aux lycéens et apprentis, jeunes citoyens de notre région, les clefs pour comprendre leur environnement, décrypter les enjeux qui les attendent, trouver leur place de jeunes adultes dans la cité.

« Parloir sauvage » aborde les questions de l'enfermement, de la violence. « Changement majeur » traite des questions qui se posent lors du passage à la majorité, « Rencontre l'Europe » organise des débats avec de jeunes étudiants européens. « Trop Puissant » les sensibilise aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées.

La vie associative

Notre région compte près **de 80 000 associations Loi 1901** et cette richesse citoyenne doit être préservée et soutenue.

- **Les aides aux associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire**

La Région soutient les nombreux bénévoles qui œuvrent au sein de ces structures par des actions de formation, ainsi que par l'aide à l'informatisation, à l'acquisition de minibus.

La Région accompagne également l'organisation de certaines manifestations associatives.

- **Le dialogue et le partenariat**

La Région a signé, avec les douze grandes coordinations ou « têtes de réseaux », la **Charte régionale de la vie associative**.

Cette charte a pour objectif de définir les droits et obligations, des associations comme des pouvoirs publics et ce, pour clarifier et consolider les relations partenariales qui les unissent.

Elle entretient ainsi avec les organismes fédérateurs une relation constante. Depuis 2005, 12 conventions triennales signées avec les têtes de réseaux des mouvements d'éducation populaire et de jeunesse concrétisent la pérennité du partenariat.

Par ailleurs, les « semaines de la vie associative », organisées chaque année depuis 2001, s'affirment comme un moment privilégié de dialogue entre la Région, les fédérations régionales et les associations locales.

- **L'appui et le conseil**

Dans ses missions spécifiques de proximité en direction des acteurs du mouvement associatif, et afin d'aider les responsables associatifs pour l'élaboration de leurs projets et le montage technique de leurs dossiers de demandes de subventions auprès de la Région, les services s'appuient sur une mission « Vie associative », les antennes départementales, les têtes de réseaux et les Pôles d'appui à la vie associative.

Renforçant cet accompagnement, un réseau de 8 structures d'aides et d'appui aux associations, implantées dans tous les départements de la région, véritables centres de ressources, permet de mieux répondre aux besoins des responsables associatifs (soutien juridique, fiscal, social et comptable).

Depuis 2006, par des conventions triennales, ce réseau a été labellisé « Pôle régional d'appui à la vie associative ».

Accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée

Vers une politique tarifaire plus volontariste et vers la mise en place d'une tarification sociale

La politique tarifaire engagée depuis 2008 visant la réduction des écarts de tarifs entre les établissements et la réduction des inégalités d'accès au service de restauration, tout en maintenant la qualité, affiche des limites en

matière de prise en compte des difficultés des familles à payer les frais de demi-pension et d'internat pour leurs enfants.

Les conditions économiques fragilisent de plus en plus les budgets de certaines familles.

En conséquence, il convient de travailler à l'élaboration d'une tarification sociale qui devra être perceptible en septembre 2011.

Une mise en œuvre de la délibération du 8 février 2010 relative au service public régional de restauration lycéenne des missions : « Mieux manger au lycée »

Les conclusions de la concertation menée en 2009, ont permis le vote des orientations du service public régional de restauration scolaire des lycéens le 8 février 2010.

Il convient en 2011 d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de cette délibération.

De nouvelles journées d'échanges ont été organisées par département autour du « mieux manger au lycée », afin de sensibiliser l'ensemble des communautés éducatives sur cet enjeu global qu'est la restauration lycéenne, en termes d'hygiène, de santé, de qualité de l'équilibre alimentaire des jeunes, d'éducation, d'ouverture culturelle, de politique agricole et de développement durable, et sur la nécessité de produire des repas de qualité dans nos lycées, et de développer la consommation de produits issus de l'agriculture biologique et de favoriser le développement économique de proximité.

Après analyse des projets de service de restauration transmis par les établissements, des moyens d'accompagnement seront mis en œuvre : amélioration des lieux d'accueil, diversification des modes de distribution des repas, valorisation des parcours professionnels du personnel de cuisine, acquisition de petits équipements, aménagements de locaux, formation des personnels, actions de communication et actions éducatives.

Des études plus approfondies pourront être réalisées à l'instar de celle en cours sur l'impact de la restauration scolaire en matière d'énergies directes et indirectes.

Une gestion toujours plus fine des emplois et des contrats aidés

Au 31 décembre 2010, le plan de résorption des déficits constatés lors du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) aux collectivités locales, aura respecté les engagements du Président par la création de 300 postes de 2006 à 2010.

La nouvelle mandature se traduit en termes d'emploi par une nouvelle série de 100 créations de postes d'agents régionaux des lycées sur 4 ans, afin de répondre à de nouveaux besoins identifiés, notamment ceux résultant de la création de nouveaux lycées.

L'amélioration des outils informatiques et différentes enquêtes ont permis d'année en année d'affiner la connaissance des établissements. Les fiches métiers ont permis d'harmoniser les pratiques entre établissements.

Dans ce contexte, l'implantation de 25 nouveaux postes en 2011 sera proposée.

Par contre, les modifications de règles de prise en charge des contrats aidés par l'Etat (taux à la charge de la Région de 5 à 10 % passant à 30 %) induiront une diminution du nombre de contrats aidés accomplissant des missions décentralisées, de l'ordre de 150 si les règles de prise en charge par l'Etat ne sont pas améliorées.

Il faut toutefois rappeler que, lors de la décentralisation de 2004, le nombre de contrats aidés était particulièrement élevé dans notre région, notamment sur l'académie de Nice, en raison des déficits en postes budgétaires.

Ce déficit a été considérablement réduit et s'est aussi traduit par la stabilisation de la situation de nombreux agents auparavant en situation précaire et par un rééquilibrage des emplois entre les deux académies.

IV- Patrimoine et éco-mobilité régionale

4.1- Eau et agriculture

Les actions de la Région dans le domaine de l'eau et de l'agriculture s'orienteront vers le maintien, la diversification et le développement de l'agriculture (promotion des filières et des territoires, soutien en faveur des circuits courts et de l'agritourisme), la valorisation et la protection des forêts et la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques.

La diversification et le développement de l'agriculture

Bien que représentant 6 % du PIB régional, l'agriculture constitue un secteur stratégique, tant d'un point de vue économique que social, environnemental ou sanitaire.

Face à la grave crise conjoncturelle et structurelle que subit l'agriculture régionale, la Région s'efforcera de construire une politique structurante et d'avenir s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable afin d'accompagner au mieux les acteurs économiques de ce secteur pour son développement.

Afin d'assurer le développement économique durable de l'agriculture et notamment d'accompagner les acteurs des filières agricoles, de l'amont à l'aval, la Région souhaite en 2011 :

- Continuer à développer et organiser le secteur agricole par le soutien aux investissements matériels des entreprises, l'incitation à la mise en œuvre d'actions mutualisées et de coopération économique ;

- Structurer le développement des circuits courts ;

- Soutenir la recherche expérimentation ;

- Renforcer la mutualisation des projets et actions entre le secteur de la recherche, de la formation et des entreprises de ce secteur;

- Intégrer les dimensions de coopération intracommunautaire et euro méditerranéenne dans les domaines de la formation, de l'expérimentation, de l'organisation économique, et de l'échange de pratiques ;

- Créer une nouvelle marque pour les produits agricoles et agroalimentaires de notre région, en s'appuyant notamment sur l'expérience issue de la campagne de promotion « Terre de goût », avec pour objectif la valorisation, des produits régionaux, aussi bien sur marché le régional qu'à l'extérieur.

Afin de développer une agriculture de qualité respectueuse de son environnement, la Région apportera son soutien aux démarches de certification culturale. Elle poursuivra son soutien à l'agriculture biologique à

travers notamment l'aide à la structuration de la filière et à la certification, afin d'augmenter le pourcentage des terres agricoles régionales en bio, l'objectif affiché étant d'atteindre 30 % de terres agricoles en bio d'ici 2020.

Les actions en faveur du pastoralisme et le soutien aux mesures agri-environnementales dans des zones à enjeux de biodiversité seront également poursuivies.

Il en sera de même pour le travail sur la maîtrise énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables, la gestion des déchets et de l'eau, notamment avec l'évolution du programme AGIR vers AGIR +.

En outre, l'opération « Produire et manger Bio en Provence-Alpes-Côte d'Azur », devrait évoluer vers un développement de l'approvisionnement du plus grand nombre de lycées régionaux possibles en produits frais, locaux, de saison, bio et non bio.

La Région accompagnera les agriculteurs à travers notamment la modernisation des exploitations des lycées agricoles, l'inscription de la politique d'installation dans un programme global de renouvellement des générations dans le secteur agricole et le soutien aux acteurs de l'agriculture à travers notamment des démarches participatives

La Région contribuera à la préservation du foncier agricole. Elle poursuivra ses actions auprès des territoires de projets tels que les parcs naturels régionaux et les pays, et les actions de partenariats entre la SAFER, l'établissement public foncier régional et les collectivités locales en vue de la préservation du foncier agricole.

La valorisation de l'activité sylvicole et la protection de la forêt

Avec 40 % du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur couvert par des boisements forestiers, la forêt régionale joue un rôle éminent et se pose comme un enjeu environnemental, social et économique majeur pour les années à venir**.**

Les difficultés de gestion des espaces forestiers, la faible valorisation des ressources forestières, le risque d'incendie sont accentués par les conséquences des déprises agricoles, les difficultés du sylvo-pastoralisme et les enjeux liés au développement urbain.

La Région a fait le choix de reconnaître, de valoriser, de protéger et de développer le patrimoine forestier de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

C'est autour de ces 4 axes qu'elle structurera son intervention en matière forestière pour l'année 2011 :

- valoriser et protéger les massifs forestiers par l'aménagement, l'amélioration de leur gestion, de leur équipement, la défense contre l'incendie ;

- contribuer au développement économique de la filière forêt-bois par la mise en œuvre de mesures économiques, d'organisation interprofessionnelle, de soutien à des processus de certification qualitative ;

- participer à la prise en compte par le plus grand nombre des enjeux forestiers, par l'information, la prévention, la formation, la connaissance ;

- Favoriser les remembrements fonciers forestiers

C'est également dans cet esprit de mobilisation des moyens pour un développement durable de la forêt méditerranéenne que se met en œuvre en 2011, en liaison avec le réseau méditerranéen des « forêts modèles », la démarche « forêt modèle », instrument nouveau de gouvernance permettant une approche intégrée de l'ensemble forestier.

La gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques

Forte du transfert du patrimoine concédé à la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP), la Région s'est engagée dans la construction d'un **service public régional de l'eau.**

Ses principales orientations s'articulent autour de la prise en compte de la préservation des ressources en eau au niveau territorial, du mode de gestion et de la diversité des acteurs gestionnaires de la ressource en particulier ceux qui œuvrent pour une gestion publique de l'eau avec la création d'un espace public régional de l'eau, et enfin de l'amélioration de l'accès à l'eau sur l'ensemble des territoires avec la démarche d'élaboration du SOURSE et l'outil régional que constitue la société du Canal de Provence.

L'année 2011 verra également la préparation d'actions en vue de la tenue du forum mondial de l'eau en 2012. La Région apportera également son soutien à la préparation et à l'organisation du forum alternatif mondial de l'eau.

La politique régionale axée sur la promotion d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, pour un aménagement équilibré et solidaire, se déclinera à travers :

- l'organisation des assises régionales de l'eau et le lancement, dans le plus large partenariat, du schéma régional pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau - le SOURSE.

 Les travaux du SOURSE permettront de disposer d'une connaissance approfondie et partagée de l'état et de l'évolution des besoins en eau et de la ressource à partir de laquelle pourront être mieux pris en compte les enjeux d'une gouvernance régionale.

- le lancement du deuxième appel à projets auprès des collectivités afin de développer des actions novatrices en matière de maîtrise de la consommation d'eau.

- la poursuite de la politique d'assainissement recentrée sur des enjeux de gouvernance locale à travers les contrats de milieux et de gestion publique des services publics locaux d'assainissement.

- le développement de la gestion des milieux aquatiques au niveau du bassin versant, par le soutien aux syndicats de rivière et la signature de nouveaux contrats de rivière (basse vallée du Var, Drac amont, Arc, avenant sur le Guil) et soutiendra des actions spécifiques telles que le renouvellement de la convention cadre avec le monde de la pêche.

- le partenariat sur les trois territoires hydrographiques à enjeu régional que sont le Rhône (plan Rhône), la Durance (plan Durance et contrat de rivière du Val de Durance) et l'étang de Berre (mise en œuvre du nouveau syndicat mixte et finalisation du contrat d'étang).

La Région poursuivra ses investissements pour l'aménagement hydraulique des territoires et la préservation de la ressource en eau.

La Région qui, en fin d'année 2008, est devenue la nouvelle autorité concédante des ouvrages de la Société du Canal de Provence, s'attachera en 2011 :

- à poursuivre un aménagement maîtrisé des territoires (enjeux de développements urbains, ruraux, agricoles, industriels, touristiques et environnementaux)

- à contribuer à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie (lutte contre les incendies de forêts, réduction des prélèvements dans des ressources locales fragiles, dessertes de nouvelles zones de développement, valorisation énergétique des canaux, etc.)

- à développer, renforcer, sécuriser les infrastructures de transport d'eau par des équipements d'interconnexions d'ouvrages, au sein de la Société du Canal de Provence ou avec d'autres maîtres d'ouvrage par de grandes liaisons ou par la diversification et le renforcement des ressources de communes insuffisamment desservies et sécurisées

- s'intégrer dans une démarche globale de gestion régionale de la ressource qui permette de mobiliser la ressource au moindre coût environnemental.

En 2011, la Région accompagnera tout particulièrement la SCP dans la réalisation des travaux du premier tronçon de la liaison Verdon-St-Cassien et le Conseil Général de Vaucluse sur une étude prospective d'évolution de la concession départementale.

Enfin, la Région contribuera en 2011 à la promotion d'une gestion collective des ouvrages d'irrigation agricole afin de garantir une agriculture régionale dynamique et durable.

4.2- Habitat, urbanisme et aménagement urbain

La politique régionale d'aménagement des territoires contribue, en articulation avec la politique foncière, à construire des projets d'aménagement durables à différentes échelles spatiales et territoriales qui s'articulent autour de deux axes, la solidarité et l'aménagement durable du territoire tels que définis dans le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) et le projet stratégique régional (PSR).

Habitat, foncier et urbanisme

L'année 2011 sera marquée par des modifications importantes des dispositifs liés à l'habitat et au foncier. Deux délibérations cadres vont rénover les interventions de la Région dans les domaines de l'habitat et du foncier :

- Le 10 décembre 2010, l'assemblée plénière à approuvé un nouveau cadre d'intervention dénommé RHEA (Région Habitat Energie Amélioration), dont l'objectif est de mettre en œuvre un des grands axes de la mandature relatif à la réhabilitation thermique des logements sociaux, soit la réhabilitation thermique de 10 % des logements sociaux du patrimoine régional.

 25 000 logements sociaux devraient être ainsi réhabilités d'ici la fin de la mandature à raison d'une intervention régionale de 2 500€ par logement en moyenne.

 Ce dispositif capitalise les acquis du programme Agir pour en faire une politique de droit commun. Tous les organismes de logements sociaux de la région office et SPLA sont concernés.

 Cette intervention massive au bénéfice de la valorisation du patrimoine des bailleurs sociaux et de la réduction de la précarité énergétique des locataires ne se fera pas au détriment de l'amélioration du confort et du cadre de vie de ces logements sociaux, qu'ils soient en ANRU ou non, et dont un grand nombre est encore dans un état parfois difficile. L'aide régionale (1000 € par logement en moyenne) dans ce domaine du confort et du cadre de vie sera cependant subordonnée à une intervention du bailleur social sur le plan thermique (éco conditionnalité).

 Des conventions pluriannuelles avec les bailleurs seront signées dès cette année permettant de concrétiser et planifier cette intervention régionale globale pour un programme complet d'ores et déjà évalué à 87,5 M€ (25 000 logements X 3500 €).

- Une délibération cadre sera également proposée au vote concernant les aides de la Région en matière d'acquisition foncière. Le nouveau dispositif permettra la prise en compte d'enjeux liés à la construction de logements sociaux en permettant le financement des sorties de portage de l'établissement public foncier de la Région (EPF Paca), ainsi que des questions liées au foncier agricole.

L'aménagement et l'équipement urbain

La Région investit fortement les champs de l'aménagement durable et solidaire en animant des programmes à différentes échelles, de la grande échelle (Val de Durance), à celle de l'intercommunalité (PAS) à celle du quartier (AGIR pour des quartiers durables) jusqu'à la grande proximité (FSL et aides aux communes)

La Région poursuivra ses interventions notamment dans le domaine de la consultation d'urbanisme, de paysage et de développement durable sur le Val de Durance.

La Région s'est ainsi engagée dans une démarche destinée à apprécier les potentiels (économique, géographique et humain) de la vallée de la Durance, afin de définir un projet de développement durable de cet espace régional défini comme espace à enjeux dans le cadre du SRADT.

La mobilisation de trois équipes de concepteurs reconnues internationalement doit permettre de proposer, à l'issue d'une analyse prospective, un projet partagé pour répondre collectivement aux défis qui se font jour (construction d'ITER, crise énergétique, changement climatique notamment). Cette démarche impose une approche intégrée des grandes thématiques (économie, agriculture, environnement, paysage, culture, urbanisme, etc.) et une forte concertation avec les acteurs locaux.

Les résultats de cette démarche seront une contribution essentielle aux travaux de schéma d'aménagement confiés au GIP Val de Durance, en cours de constitution. Ils préfigurent également les projets futurs qui pourront faire l'objet de négociations dans le cadre des traditionnels documents de contractualisation (contrat de projets, programmes européens notamment) ou sous des formes renouvelées d'accords territoriaux.

Ce projet a pris une dimension européenne avec le projet CREPUD MED, pour lequel la Région est chef de file. Dans ce contexte, le projet Val de Durance est une expérimentation valorisée aux cotés de celles des aires métropolitaines de Barcelone, Bologne et Athènes, considérées comme exemplaire des processus d'aménagement et de développement durable à la grande échelle métropolitaine.

En fin d'année 2011, cette expérimentation pourra faire l'objet d'une stratégie d'innovations sur des projets de services à la population ou sur des nouvelles pratiques de politiques territoriales.

Les risques naturels majeurs

La stratégie régionale de prévention des risques naturels majeurs sera orientée à travers deux objectifs :

- Améliorer la prise en compte des risques naturels majeurs dans l'aménagement du territoire

 Il s'agira de donner les moyens aux collectivités locales de rendre compatible l'occupation humaine avec les phénomènes naturels par une réduction de la vulnérabilité de leur territoire.

 Cette moindre vulnérabilité passe notamment par l'amélioration de la connaissance du risque et des enjeux (études), par l'information-communication des acteurs du territoire (DICRIM[1] notamment), par des équipements (stations de pompage, bassins écrêteurs de crues, etc.), des travaux de protection (confortement de berges, travaux sur digues, recalibrage de collecteurs, chute de blocs, glissement de terrain, etc.) et également le soutien à la création de postes de chargés de mission risques naturels majeurs (dans le cadre du PRE).

- La solidarité envers les territoires victimes de phénomènes naturels de forte intensité.

 Le programme solidarité risques naturels majeurs en faveur des communes sinistrées sera poursuivi afin d'entreprendre rapidement les premiers travaux d'urgence.

Les moyens seront principalement affectés aux actions suivantes :

- Assurer la coordination générale du contrat de projets interrégional plan Rhône et la mise en œuvre de son volet inondation, ainsi que le suivi des études et travaux réalisés par le SYMADREM[2], principal maître d'ouvrage des opérations du schéma sud.

- Renforcer, dans la politique de prévention des risques, la prise en compte de la spécificité de la zone de montagne. Du fait du relief et du climat, les facteurs de risques sont fortement présents sur le massif alpin. Cela se traduit par des phénomènes intenses et rapides à l'image des crues torrentielles, des avalanches et des mouvements de terrain. L'aménagement et le développement du massif doivent prendre en compte cette spécificité.

- Favoriser une approche intégrée des risques naturels majeurs à l'échelle de territoires pertinents : massif (territoires pilotes, CIMA), Rhône (plan Rhône), Val de Durance (volet Durance du contrat de projets), vallée du Var, volet inondation des contrats de rivière, etc.

- Développer des coopérations et échanges expériences avec d'autres régions : dans le cadre de programmes européens comme ALCOTRA

[1] Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
[2] Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer.

(RISKNAT) à l'échelle des Alpes occidentales, ou encore dans le cadre de projets particuliers type campus euro-méditerranéens.

L'un des enjeux pour 2011 est de renforcer la politique de prévention à travers des projets et démarches visant à développer la culture du risque, et à travers des actions pilotes en matière de réduction de la vulnérabilité de l'habitat visant la prise en compte de la gestion d'un risque naturel dans la conception et la réalisation d'une opération d'aménagement.

4.3- Les lycées

En 2011, la Région continuera sa politique ambitieuse afin d'aider, dans leur parcours scolaire, les 185 000 élèves accueillis dans les 182 lycées régionaux et dans les 143 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Les grands travaux dans les lycées

Il s'agit tout d'abord, de **la poursuite des investissements** prévus dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement (PPI) selon trois axes : l'ajustement des capacités d'accueil et d'hébergement, l'amélioration des conditions d'accueil et les équipements sportifs.

L'un des principaux chantiers de l'année 2011 sera celui de **nouveau lycée de la Fourragère**.

Destiné à accueillir 1300 élèves issus de l'enseignement général technologique et de l'enseignement professionnel du lycée Michelet, le lycée de la Fourragère se situe sur le secteur des 11ème et 12ème arrondissements de Marseille.

Avec plus de 11 000 m², s'étendant sur un terrain de 3,3 ha (dont 2,6 ha ont été mis à disposition par la Ville de Marseille), le futur lycée de la Fourragère représente un investissement prévisionnel de près de 45 M€.

La conception de ce lycée répond aux critères du « référentiel pour la qualité environnementale du bâti dans les lycées » établi par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et s'inscrit dans une démarche « Bâtiment Basse Consommation » et « Bâtiment Durable Méditerranée ».

Parmi les autres chantiers de l'année 2011 dans les lycées, citons notamment :
- la dernière tranche de travaux de la nouvelle cité mixte de Vaison la Romaine,
- la restructuration des lycées Alexandra David Neel à Digne, Domaine d'Eguilles à Vedène, Les Eucalyptus à Nice, Du Golfe de Saint Tropez à Gassin, Léon Blum à Draguignan.

L'égalité des chances

Dans le cadre de la politique d'égalité des chances, seront poursuivies les actions visant à la gratuité de l'enseignement pour les familles :

- le fonds régional des manuels scolaires, qui permet d'assurer la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens, de la seconde au baccalauréat.

La Région accompagnera la réforme pédagogique des programmes au cours de l'année scolaire 2011-2012, qui concernera 34 414 lycéens de premières générales et technologiques et 8 598 lycéens de terminales professionnelles ;

- le fonds régional pour l'acquisition du premier équipement, permettant de mettre à la disposition des quelque 13 700 élèves entrant en filière professionnelle les équipements (petits équipements, accessoires, tenues, etc.) qui leur sont nécessaires.

Le développement durable

En 2011, les politiques de développement durable, notamment par la mise en œuvre d'actions de qualité environnementale du bâti, vont se concrétiser.

Le programme photovoltaïque, engagé depuis 2008, pour la réalisation en investissement propre, d'installations photovoltaïques sera poursuivi. Il sera également complété par la réalisation par tiers investisseurs d'installations sur une quarantaine de lycées, dans le cadre de l'appel à projets auprès des opérateurs lancé en 2010.

Une politique active de maîtrise et de réduction des consommations énergétiques dans l'ensemble des établissements sera également mise en place.

Par ailleurs, toutes les démarches déjà entreprises seront, bien entendu, poursuivies et notamment :

- l'aide à l'acquisition de protections individuelles et collectives (cette participation régionale permet aux établissements d'acquérir les équipements nécessaires (blouses, chaussures de sécurité, etc.) pour sécuriser la pratique des élèves des filières à risques professionnels.

- l'aide à la collecte des déchets toxiques (cette participation régionale permet de financer la collecte et la gestion des déchets toxiques produits par les lycées) ;

- l'acquisition de véhicules propres pour les établissements ;

- le recyclage du matériel informatique des lycées.

Maintenance et interventions d'urgence

La Région assure la maintenance et garantit la sécurité de l'ensemble du parc immobilier lycéen.

Les actions menées dans ce cadre sont les suivantes :

- plan pluriannuel de gros entretien (170 sites) ;

- subventions aux lycées pour travaux d'investissement changement de matériel de cuisine, travaux de peinture) ;

- diagnostics et études : poursuite des opérations de mise en accessibilité (handicapés) ;

- subventions aux lycées pour travaux d'urgence et d'entretien courant à caractère de fonctionnement (30 000 € / EPLE en moyenne) ;

- prise en charge des situations d'urgence non prévisibles, affectant le bâti ou les équipements des lycées.

Les équipements

En matière d'équipement, la Région prend en charge :

- l'accompagnement de l'ensemble des constructions nouvelles et réhabilitations par l'acquisition d'équipements adaptés ;

- le renouvellement des équipements mobiliers et de service général, des véhicules, des postes et périphériques informatiques des lycées publics ;

- l'adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques.

Le fonctionnement des lycées publics

La Région attribue chaque année aux lycées publics plusieurs dotations et subventions leur permettant de fonctionner dans les meilleures conditions :

- dotations initiales de fonctionnement, calculées sur la base du nombre d'élèves par catégorie d'enseignement, des dépenses en fluides et consommables, des surfaces ;
- dotation complémentaire « amélioration de la qualité de l'accueil et de l'enseignement » ;
- dotations dites de "mesure de rentrée", destinées aux établissements connaissant une hausse de leurs effectifs ;
- dotations exceptionnelles liées à des situations particulières et temporaires,
- subventions aux établissements publics proposant des repas bio pour compenser le surcoût des denrées portant le label AB.

Le fonctionnement des lycées privés sous contrat

Le fonctionnement des classes sous contrat d'association avec l'Etat des lycées privés est à la charge de la Région.

Dans le respect du principe de parité entre enseignement public et enseignement privé imposé par le législateur, la Région attribue donc chaque année à ces établissements :

- une dotation correspondant au forfait d'externat « part de matériel » ;

- une dotation correspondant au forfait d'externat « part personnel non enseignant » ;

- une dotation complémentaire « amélioration de la qualité de l'accueil et de l'enseignement ».

L'éducation physique et sportive

Afin de garantir l'accès des lycées à des installations sportives et des aires d'activités adaptées, la Région intervient en prenant en charge une partie des coûts de fonctionnement de ces installations (participation versée aux communes concernées), et des frais de transport vers ces installations (dotations aux établissements).

Les technologies de l'information et de la communication éducatives

La Région a fait, de longue date, du développement des TICE dans les lycées une priorité. A ce titre, elle assure :

- le raccordement haut débit des lycées : généralisé à tous les lycées, le raccordement haut débit des lycées constitue un élément essentiel de développement des usages éducatifs en ligne, au service de la pédagogie, de la vie scolaire, de la relation « en ligne » avec les parents, ou encore du travail coopératif entre enseignants et élèves ;

- la mise en réseau interne des établissements ;

- la maintenance informatique : la maintenance des réseaux informatiques déployés dans les établissements s'est concrétisée notamment par la mise en place du dispositif de support technique informatique en lycée (STIL). Ce sont 60 agents qui sont aujourd'hui répartis dans l'ensemble des lycées régionaux ;

- l'accès à une offre de ressources multimédia éducatives : le catalogue de ressources éducatives CORRELYCE est une plateforme de services web qui permet aux enseignants et aux lycéens d'accéder à des ressources éducatives numériques.

L'année 2011 verra la poursuite des opérations de développement des infrastructures multimédia des lycées, et des usages du numériques éducatifs :

- extension des réseaux informatiques internes des établissements et renouvellement des serveurs et équipements actifs de réseaux obsolètes

selon une approche de « virtualisation » pour un service plus réactif, plus performant et plus économe en énergie ;

- raccordement haut débit des lycées sur l'internet via la plateforme de services des lycées et RENATER ;

- consolidation du dispositif de Support Technique Informatique en Lycées (STIL) ;

- développement d'un nouvel environnement numérique lycéen, fédérateur des services en lignes éducatifs proposés aux élèves, parents et personnels éducatifs, intégrant notamment le catalogue de contenus numériques CORRELYCE, dont l'évolution sera poursuivie.

4.4- Transports et grands équipements

Dans le domaine des transports et des grands équipements, l'année 2011 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, avec toutefois la prise en compte de nouvelles orientations résultant de la mise en œuvre du projet politique de la nouvelle mandature.

Les moyens seront principalement affectés aux actions suivantes :

- L'amélioration de la qualité de service des transports régionaux, et notamment des TER suite à la passation d'un protocole de redressement avec la SNCF (PrioriT Ter) en 2010 ;
- Le développement de l'offre de services TER, LER et Chemins de fer de Provence et le financement de nouveaux matériels roulants ;
- La réforme tarifaire en faveur des jeunes et pour une plus grande lisibilité et cohérence de l'offre de transport ;
- Le développement des infrastructures ferroviaires, à travers les grandes opérations du Contrat de projets 2007-2013 et le projet de réseau régional à haute performance autour de la ligne à grande vitesse Provence Alpes Côte d'Azur ;
- La modernisation et mise en accessibilité des pôles d'échange TER, LER et Chemins de fer de Provence, avec notamment un effort particulier en faveur de l'information aux voyageurs ;
- La mise en œuvre du plan de soutien au développement du vélo ;
- La poursuite du programme d'investissement dédié à la valorisation de l'aéroport d'Avignon ;
- Le soutien au développement des modes de transports de marchandises massifiés (ferroviaire, fluvial, portuaire et combiné) ;
- L'accompagnement des grandes opérations routières sur le réseau de l'Etat, des projets sur les réseaux départementaux au titre de la solidarité et le nouveau cadre d'intervention pour la sécurisation des usagers de la route.

La Région poursuivra en 2011 sa politique en faveur des transports publics en s'attachant à la qualité de l'offre (fiabilité) et à son accessibilité (harmonisation des tarifs, tarification spéciale étudiants apprentis) pour permettre aux habitants de la Région de bénéficier d'un véritable service public de transports et favoriser le report modal.

Les opérations du contrat de projets 2007 – 2013

Les opérations du contrat de projets 2007-2013 en matière de transport et d'infrastructure ferroviaires seront poursuivies. Il s'agit des travaux sur la ligne de Marseille Aubagne ; entre Cannes, Antibes et Nice ; sur la ligne des Alpes ; du renouvellement du bas de la ligne des Chemins de Fer de Provence et de la modernisation du haut de la ligne.

Les travaux du raccordement entre Avignon TGV et Avignon Centre seront engagés.

Toutefois, l'année 2011 pourrait enregistrer un certain ralentissement des nouveaux investissements du fait d'un gel des crédits de l'Etat. L'opération de renforcement de capacité entre Toulon et Hyères serait alors fragilisée ainsi que la seconde phase d'Avignon-Carpentras.

En outre, 2011 sera également dédiée au soutien des projets d'accès ferroviaire au Grand Port Maritime de Marseille ainsi qu'aux plateformes de transport combiné (Mourepiane) et d'autoroute ferroviaire.

La qualité de service du TER

Conformément au protocole de sortie de crise voté en octobre 2010, l'année 2011 sera une année probatoire pour le redressement de la qualité du service TER dans le cadre du plan d'actions « PrioriT » de la SNCF, avec à la clef un risque de malus pour l'exploitant. L'atteinte des objectifs de retour à un service public de qualité fera l'objet d'un suivi trimestriel entre la Région et la SNCF.

L'aménagement des pôles d'échange

Les travaux de réalisation des pôles d'échange d'Arenc, Blancarde, Veynes, La Garde, La Seyne, Toulon, Manosque, Nice-Pont Michel et Thiers, Biot et Villeneuve-Loubet seront également inscrits parmi les priorités de 2011, sans compter de très nombreuses études (La Ciotat, Pas des Lanciers, Gap, Cavaillon,…).

Un schéma des gares est en cours d'élaboration, ce qui permettra de disposer à terme d'un plan d'action pluriannuel.

Les lignes express régionales et l'achèvement de la billettique

L'année 2011 sera une année de consolidation du développement des liaisons routières LER, complémentaires au TER. La mise en place du

système de billettique sera achevée au premier semestre 2011 sur l'ensemble du réseau LER, permettant ainsi le contrôle qualité.

La facilité d'utilisation des transports régionaux : billettique et tarification

2011 sera une année charnière en termes de déploiement des cartes sans contact interopérables Optima et de réforme de la tarification régionale, avec une volonté de réduction du coût pour les jeunes et de meilleure cohérence entre les TER, LER et Chemins de fer de Provence.

Le réseau routier

Dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009/2013, l'engagement de nouvelles opérations (déviation de Miramas, rocade de Gap, déviation de Barème, déviation de Martigues-Port de Bouc) sera conditionné tant à l'issue des négociations avec l'Etat suite à la délibération de juin 2010 sur les relations financières avec l'Etat qu'à l'impact des surcoûts du 2nd tube de Toulon, dont la Région a demandé qu'une expertise indépendante en détermine précisément les causes.

Hors PDMI, la convention de financement de la L2 devrait être présentée au vote des élus fin 2011. La Région respectera par ailleurs ses engagements vis-à-vis des départements au titre de la solidarité. Un cadre d'intervention ciblé sera proposé en matière de sécurité routière.

Les infrastructures portuaire, maritimes, fluvial et transport combiné

Les travaux de développement de la desserte ferroviaire des bassins est et ouest du port de Marseille pourraient être engagés dans le cadre du contrat de projets 2007/2013, ainsi que les études pour un terminal de transport combiné à Mourepiane et un terminal d'autoroute ferroviaire sur les bassins Est.

Par ailleurs, le soutien aux opérations fluviales et portuaires sera maintenu, dans le cadre du Plan Rhône et du contrat de projets 2007/2013.

Les aérodromes

Le programme d'investissement dédié à l'aéroport d'Avignon permettra de voir cette année le démarrage des travaux de la pépinière d'entreprise dans le cadre du pôle de compétitivité Pégase. Le programme de rénovation et modernisation des aérodromes régionaux appartenant à la Région sera poursuivi.

Le soutien aux projets de mobilité durable

Dans l'objectif de dynamiser des pratiques alternatives à l'automobile et relativement peu coûteuses en termes de financements publics (vélo, covoiturage, auto-partage, etc.) des financements seront dégagés pour mettre en place une centrale régionale d'écomobilité (internet).

S'agissant du soutien aux programmes de transports urbains, outre les engagements de 2003, dont celui de Toulon qui reste à solder (retard du projet de tramway, et décision de transformation en bus à haut niveau de service), des engagements récemment pris dans les contrats de développement à Aix et Cannes devraient connaître un commencement d'exécution en 2011.

Afin de réaliser l'objectif ambitieux de 500 km de pistes cyclables sur la durée de la mandature, un cadre d'intervention modifié du schéma d'orientation des itinéraires de véloroutes et voies vertes permettra, dès 2011, d'élargir les critères d'éligibilité des demandes de financements régionaux de façon plus incitative.

Les grands aménagements

Euroméditerranée, FRAC et Centre régional de la Méditerranée

La mise en œuvre des grands projets sur la Cité de la méditerranée et la ZAC St Charles sera poursuivie en 2011 avec les travaux d'aménagement du boulevard du littoral, le secteur d'Arenc, la station de tramway du Boulevard de Paris et de la Rue Chanterac et l'A7 Leclerc). Le protocole financier relatif à l'extension du périmètre d'Euroméditerranée sera opérationnel à partir de 2011 et couvrira la période 2011-2020.

En complément des financements annuels de soutien au développement d'Euroméditerrannée, la Région assure la maîtrise d'ouvrage du futur Fonds Régional d'Art Contemporain (démarrage prévu en janvier 2011) et du Centre régional de la Méditerranée (CEREM, travaux en cours).

De nouveaux projets tels que l'implantation, en bordure du périmètre d'Euroméditerranée, de l'Université régionale des métiers sont à l'étude.

L'opération d'intérêt national « Plaine du Var »

L'année 2011 sera tout d'abord marquée par les négociations relatives au contrat de développement dont l'objectif est de parvenir à la définition d'un cadre d'action pérenne décliné dans une maquette financière. En outre, certaines études réalisées en 2010, telles que les études de définition urbaines et l'étude de positionnement international, verront prochainement une déclinaison opérationnelle.

La Région sera attentive à la participation des acteurs du territoire dans ce processus et au respect de ses priorités en matière d'éco-territoire.

V- Relations internationales et affaires européennes

5-1. Relations internationales et méditerranéennes

La priorité méditerranéenne

Dans la continuité de l'engagement de la stratégie internationale et du plan d'action pour la Méditerranée, l'action de la Région s'orientera vers :

- le montage et la gestion des accords de coopérations (18 accords de coopération) et des conventions « Loi Thiollière », conformément à l'évolution de la législation française, avec des programmations resserrant le champ d'intervention pour engager des opérations plus stratégiques en cohérence avec les priorités et les compétences de la Région et de ses acteurs.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	AP 2011	AE 2011
FORMATION		0,100 M€
CULTURE		0,310 M€
ENSEIGNEMENT SUP - RECHERCHE		0,078 M€
VIE ÉTUDIANTE		3,020 M€
ÉCONOMIE		0,200 M€
AGRICULTURE		0,200 M€
MER ET LITTORAL		0,045 M€
SOLIDARITÉS		0,180 M€
VIE ASSOCIATIVE		0,041 M€
SPORTS		0,090 M€
ENVIRONNEMENT		0,040 M€
PNR ESPACES NATUREL ET BIODIVERSITE		0,050 M€
TOURISME		0,072 M€
INTERNATIONAL	0,160 M€	2,631 M€
TOTAL	**0,160 M€**	**7,057 M€**

- le développement d'un dispositif d'appel à projets afin de nourrir les conventions Loi Thiollière et soutenir les initiatives des acteurs régionaux qui s'investissent à l'international tout en canalisant l'initiative des acteurs vers les priorités de la Région. Il sera proposé en 2011, un appel à projet en direction de collectivités territoriales à travers la mise en place d'un fonds conjoint Etat-Région ainsi qu'un appel à projet en direction des acteurs régionaux de la coopération décentralisée.

- le développement de l'animation et de la présence de la Région sur les territoires de coopération, notamment par la mise en œuvre des conventions France Volontaires et France Coopération Internationale.

- le développement des partenariats et le suivi des actions par la mise en place d'une plate-forme de la coopération décentralisée.

- Le soutien au développement des compétences régionales sur les politiques territoriales en Méditerranée tel que la participation de la Région au groupement d'intérêt public « Agence Villes et territoires durables en Méditerranée » en partenariat avec l'Etat (Ministère des affaires étrangères, DIACT, Agence française de développement, etc.) et les autres collectivités territoriales de la Région impliquées dans les politiques méditerranéennes,

- L'inscription de l'action régionale dans les réseaux de coopération internationale qui permettent l'échange d'information, la mutualisation de bonnes pratiques et la recherche de partenariats (AFD, PNUD, Institut de la Méditerranée, Commission Med de CGLU, CRPM, etc.).

Promouvoir la dimension européenne et internationale

La Région poursuivra la coordination stratégique de l'animation des programmes de coopération territoriale, et recherchera la mobilisation les crédits européens pour financer et promouvoir la politique régionale par :

- La mise en œuvre opérationnelle des actions de l'Eurorégion dans la perspective d'une adoption du groupement européen de coopération territoriale (GECT) et de la mise en place effective du siège à Nice ;

- Le pilotage transversal de l'implication de la Région dans le programme de coopération transfrontalière ALCOTRA (150 M€) ;

- La poursuite de l'animation et de la gestion administrative transversale des programmes de coopération territoriale MED (193 M€), Interreg IVC (321 M€) et Espace Alpin (98 M€) ;

- Le développement d'une ingénierie de montage de projets européens sur des programmes tels que IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat) et sur les programmes pilotés en directes par la Commission tels que ANE et AL (les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement), Programme régional CIUDAD (Cooperation in Urban Development and Dialogue), etc. qui constituent aujourd'hui une source complémentaire de financement de nos actions externes afin de leur donner davantage d'impact. Ces programmes permettent notamment de développer un effet levier très important (90 % de cofinancement) qui implique de viser l'excellence en matière de montage de projet.

Assurer une solidarité humanitaire internationale

La Région poursuivra son action humanitaire et de solidarité à l'internationale autour de trois axes :

- l'accompagnement financier et technique des porteurs régionaux de projets qui sollicitent le soutien de l'institution régionale pour le montage d'actions humanitaires internationales ou s'intégrant dans le cadre de projets bénéficiant d'aides européennes,

- la réponse aux situations d'urgence humanitaire : interventions de secours d'urgence, de collecte et d'acheminement de matériel humanitaire, regroupant des ONG et des organismes de protection civile autour d'un projet régional,

- l'inscription de l'action humanitaire dans le cadre des programmes européens tel que les projets MEDACTHU et ACTHUMED qui visent à limiter les conséquences des changements climatiques et en particulier la détresse des populations sans abri frappées par les catastrophes.

- La Région entamera également une réflexion sur les réfugiés climatiques et la dette écologique.

5.2- Piloter la politique européenne régionale au bénéfice du territoire régional

L'année 2010 a été marquée par la conduite d'une importante démarche de révision des programmes opérationnels, avec pour objectifs de permettre une dynamisation forte de la programmation des fonds structurels en région ainsi qu'une meilleure adéquation de cette programmation avec les priorités régionales.

A l'issue de cette démarche de révision, des financements européens supplémentaires vont pouvoir être mobilisés pour cofinancer des priorités régionales, telles que par exemple :
- la politique régionale de formation (4,9 millions d'euros supplémentaires au titre du fonds social européen),
- la politique régionale en faveur de l'innovation (2,5 millions d'euros supplémentaires au titre du FEDER pour financer les projets portés par les PRIDES et les partenaires du réseau régional d'innovation, la politique régionale en faveur des TIC et le soutien au développement des filières de l'économie créative)
- le soutien régional au développement des circuits courts (3,75 millions d'euros de FEADER pour soutenir la transformation et la vente à la ferme en complément du dispositif régional).

L'ensemble de ces crédits sont confiés en gestion à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de ses subventions globales (FEDER et FSE) et de sa délégation de gestion (FEADER), marquant ainsi la reconnaissance de la qualité de la gestion des fonds européens par la Région.

Dans ce contexte, trois grandes priorités marqueront l'année 2011 :

- capitaliser au maximum sur les opportunités issues de la révision pour permettre aux territoires et aux projets régionaux de bénéficier pleinement des possibilités de financement offertes par les fonds européens, dans le cadre des priorités définies par la Région et en appui aux politiques qu'elle met en œuvre.

Dans cette perspective, la Région s'attachera à jouer pleinement son rôle dans le co-pilotage stratégique des fonds qu'elle conduit avec l'Etat.

- gérer avec la plus grande efficience et avec réactivité les crédits européens dont la Région a la responsabilité dans le cadre des subventions globales FEDER et FSE qui lui sont confiées ainsi que des délégations de gestion du FEADER dont elle a la charge.

C'est là une responsabilité forte qui lui incombe vis-à-vis des bénéficiaires de ses fonds, entreprises, associations, collectivités, laboratoires, etc.

- poursuivre et amplifier le travail de préparation de la future programmation 2014-2020, en vue des négociations qui devraient se tenir au niveau européen à partir de 2011, avec pour objectif la défense des intérêts de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour ce faire, l'ensemble des réseaux et partenaires pertinents seront mobilisés, notamment l'Association des régions de France, le bureau de représentation de la Région à Bruxelles et les réseaux européens.

Troisième partie

Les budgets annexes

Chemins de fer de Provence

Aéroport d'Avignon

Le budget annexe des Chemins de fer de Provence

Depuis 2007, la Région est concessionnaire de la ligne des Chemins de fer de Provence, liaison ferrée à voie métrique de 151 km créée au début du siècle dernier et qui relie Nice à Digne-les-Bains.

L'exploitation de cette ligne est confiée à la Compagnie Ferroviaire Sud France, filiale de Veolia Transport, par délégation de service public.

La ligne assure des transports réguliers, scolaires ou encore touristiques.

La desserte urbaine et périurbaine, de Nice à Plan du Var, propose 22 navettes. La desserte régionale entre Nice et Digne-les-Bains irrigue une trentaine de communes du moyen pays, grâce à quatre allers-retours quotidiens.

Au total, 52 arrêts sont desservis. En 2010, 800 000 kilomètres ont été parcourus par plus de 12 000 trains.

En tant que concessionnaire, la collectivité régionale assume l'intégralité des coûts de fonctionnement de cette ligne, qui, pour l'essentiel, correspondent à la contribution forfaitaire versée à l'exploitant ferroviaire dans le cadre de son contrat de délégation de service public.

La Région doit par ailleurs financer et réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à l'exploitation (infrastructures, matériels roulants).

Afin de donner un nouvel élan à cette ligne qui fêtera son centenaire en 2011, la Région va conduire un programme de rénovation des infrastructures, d'un montant de 55 M€, et bénéficiera, à cet effet, des cofinancements de l'Europe, des départements des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence et de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur.

Ainsi, en 2010, dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, 8 M€ ont été engagés pour remplacer les rails sur 26 km et mener les études relatives à la réfection du bas de la ligne.

Ces travaux visent à pérenniser les ouvrages et à améliorer le confort et la fiabilité de la ligne.

En 2011, un chantier important sera lancé afin de moderniser la section urbaine et périurbaine de Nice. Les travaux comprendront la réfection intégrale de la voie et la rénovation des ponts et des tunnels. Les études des travaux à mener en 2012, seront également réalisées.

Pour optimiser le service public, il est également nécessaire d'augmenter l'offre de transport et de réduire les temps de parcours. A cet effet, la Région

a acquis 4 autorails neufs AMP, modernes et confortables, pour 20 M€. Livrés en 2010 et actuellement en essais, ils seront mis en service en 2011.

Les anciens autorails seront également rénovés. La capacité de transport sera ainsi portée de 475 à 980 places assises.

La rénovation des nombreux bâtiments que compte le patrimoine bâti des Chemins de fer de Provence sera poursuivie et l'extension des ateliers techniques de maintenance initiée.

Le budget primitif 2011 du budget annexe des Chemins de fer de Provence s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 84 650 000 €.

	BP 2010	BP 2011
Section d'exploitation		
En dépenses et en recettes	10 517 500 €	10 340 000 €
Section d'investissement (1)		
En dépenses et en recettes	34 481 600 €	44 310 000 €
Total crédits de paiement	**44 999 100 €**	**54 650 000 €**
Autorisations de programme	28 400 000 €	15 673 403 €

(1) hors une inscription de 30 M€ en recette et en dépense, destinée à permettre le refinancement éventuel d'un emprunt.

Section d'exploitation

Les recettes prévues au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 10,340 millions d'euros, et sont constituées de la subvention en provenance du budget principal (9,940 M€) et de revenus des immeubles (0,400 K€).

Ces recettes permettent de financer :
- la délégation de service public (8,8 M€),
- diverses charges à hauteur de 0,805 M€ : subvention au département pour travaux (500 K€), entretien et réparations sur biens immobiliers, taxes foncières (100 K€), honoraires (105 K€), taxes foncières (80 K€), fournitures (20 K€).
- les charges financières et exceptionnelles à hauteur de 0,735 M€, dont 0,625 M€ au titre des intérêts de la dette.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement d'exploitation (hors mouvement d'ordre) attendues en 2011 sont constituées de subventions des départements des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, de la Communauté urbaine Nice-Côte d'Azur et de l'Europe (soit un total de 13,5 M€), du FCTVA (2,950 M€), de la TVA reversée par le délégataire (1,5 M€) et de l'emprunt (23,8 M€).

Les dépenses d'investissement (hors mouvement d'ordre) s'élèvent à 41,810 millions d'euros, dont 0,8 M€ pour les frais d'études, 2,6 M€ pour les

immobilisations corporelles (matériel notamment) et 38,0 M€ pour les travaux.

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 0,335 M€, portant le montant de l'annuité (intérêts + capital) à 0,960 M€ pour un encours au 1er janvier 2011 de 23,2 M€.

Le BP 2011 prévoit par ailleurs des écritures d'ordre équilibrées en recettes et en dépenses au sein de la section d'investissement (2,5 M€ au titre de la constatation du reversement de la TVA par le délégataire et de la récupération des avances sur marchés).

Le montant des **autorisations de programme** ouvertes au BP 2011 s'élève à **15,6 millions d'euros**.

Les autorisations de programme affectées et restant à mandater au 31 décembre 2010 s'élèvent à **48,6 M€.**

Le budget annexe
de l'Aéroport d'Avignon

En application de la loi du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'aéroport d'Avignon Provence a été transféré par l'Etat à la Région le 1er mars 2007.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a confié l'exploitation de cet aéroport à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, dans le cadre d'une délégation de service public par affermage pour une durée de 7 ans (2009-2015).

Dans le cadre de ce contrat d'affermage, il revient à la Région de contribuer au budget d'exploitation de l'aéroport tant que celui-ci reste déficitaire, pour un montant maximum annuel de 700 000 € par an au cours des 5 prochaines années, et d'assumer le financement et la maîtrise d'ouvrage des investissements sur la plateforme.

En 2010 l'aéroport proposait cinq lignes régulières avec la Grande Bretagne (Leeds, Manchester, Birmingham, Exeter et Southampton), exploitées par deux compagnies, Flybe et Jet2, contribuant ainsi au dynamisme économique et touristique local, ainsi que quelques vols charters vers le bassin méditerranéen.

25 000 passagers commerciaux ont été accueillis sur l'Aéroport en 2010, contre un peu plus de 100 000 passagers en 2007, lorsque qu'Avignon était desservi quotidiennement par la liaison aérienne avec Paris.

Après les années 2009 et 2010, caractérisées par une conjoncture économique particulièrement difficile pour le transport aérien, l'objectif en 2011 est, par le biais d'un appel à projets pour l'ouverture de nouvelles lignes aériennes, de proposer de nouvelles destinations au départ d'Avignon, et de parvenir ainsi à une amélioration des comptes d'exploitation de l'aéroport et à la réduction de la contribution régionale.

La section d'exploitation comprend donc, pour 2011, la contribution versée par la Région à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse pour l'exploitation de l'Aéroport, et la participation aux démarrage de nouvelles lignes aériennes, conformément au mandat donné par la Région à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour développer de nouvelles lignes aériennes régulières, vers l'Europe, la Corse, et le bassin méditerranéen.

En ce qui concerne le programme d'investissements à réaliser, celui-ci est estimé au maximum à 14 millions d'euros sur 7 ans. Il sera cependant fonction de la stratégie et des axes de développement définis par la Région et ses partenaires (Grand Avignon, Conseil général de Vaucluse).

La moitié des autorisations de programme nécessaires ont d'ores et déjà été inscrites au budget annexe, par délibérations de l'Assemblée plénière du 7 décembre 2009 et du 22 octobre 2010 approuvant le programme prévisionnel d'investissement (PPI) de l'aéroport et le projet d'aménagement d'un technopôle aéronautique.

Le PPI, dont la réalisation est confiée à l'AREA, a permis, en 2010, l'aménagement de la zone sud de l'aéroport et la réalisation par des investisseurs privés de deux bâtiments aéronautiques d'une superficie totale de 4 900 m² pour un montant de 5 M€ d'investissements.

Le PPI 2011 prévoit la poursuite des travaux de maintien du potentiel et de développement de capacité de la plateforme, ainsi que la mise aux normes et la modernisation de l'alimentation électrique de l'aérogare, du balisage de piste et des services de navigation aérienne, en lien avec l'Aviation Civile.

L'opération d'aménagement d'un technopôle aéronautique en lien avec le Pôle et PRIDES Pégase, est estimé à 6,08 M€ HT, et comprend la construction d'une pépinière d'entreprises aéronautiques et des travaux de voierie permettant l'aménagement de la première partie du technopôle en zone nord de l'Aéroport.

L'objectif est de mettre l'infrastructure aéroportuaire d'Avignon au service de la filière aéronautique fédérée dans notre région par le Pôle et PRIDES Pégase, de densifier le tissu d'entreprises présentes sur l'aéroport, et de créer à moyen termes environ 200 emplois sur le site.

Le projet est cofinancé par le département de Vaucluse, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon et l'Europe dans le cadre du programme pour la compétitivité régionale et l'emploi (FEDER).

Le budget primitif 2011 du budget annexe de l'aéroport d'Avignon s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 9 485 037 €.

	BP 2010	BP 2011
Section d'exploitation		
En dépenses et en recettes	1 697 620 €	2 815 037 €
Section d'investissement		
En dépenses et en recettes	6 040 000 €	6 670 000 €
Total crédits de paiement	**7 737 620 €**	**9 485 037 €**
Autorisations de programme	10 703 989 €	4 020 000 €

Section d'exploitation

Les recettes prévues au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 2,815 million d'euros, et sont constituées pour l'essentiel de la subvention en provenance du budget principal (2,522 M€) et d'une part de la DGD « aéroports » versée par l'Etat (0,286 M€).

Ces recettes permettent de financer la délégation de service public (2,555 M€) ainsi que divers autres postes (études, assurance, honoraires, etc.) à hauteur de 250 K€.

Section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont constituées de subventions d'investissement (2,1 M€) et de l'emprunt (4,2 M€).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6,370 millions d'euros, dont 0,810 M€ pour des études, 0,310 M€ pour l'acquisition de matériel de transport et 5,250 M€ pour des travaux.

Le montant des **autorisations de programme** ouvertes au BP 2011 s'élève à **4,0 millions d'euros** (études, rénovation des hangars, aménagements et achat de matériels d'exploitation).

Les autorisations de programme affectées et restant à mandater au 31 décembre 2010 s'élèvent à **9,4 M€.**